



**HAL**  
open science

# Prendre en compte la population locale dans l'élaboration des PCAET. L'exemple de la Communauté de communes des Luys en Béarn

Mélanie Cabe

► **To cite this version:**

Mélanie Cabe. Prendre en compte la population locale dans l'élaboration des PCAET. L'exemple de la Communauté de communes des Luys en Béarn. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-04004135

**HAL Id: dumas-04004135**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04004135>**

Submitted on 24 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

MEMOIRE DE MASTER 2  
**Université de Pau et des Pays de l'Adour**  
Département de Géographie-Aménagement  
Laboratoire Passages – UMR 5319 – CNRS/UPPA

**Mélanie CABE**

**Sous la direction de Christine BOUISSET**

**PRENDRE EN COMPTE LA POPULATION LOCALE DANS  
L'ELABORATION DES PCAET  
L'exemple de la Communauté de communes des Luys  
en Béarn**

Année universitaire 2020-2021

Master 2

Mention Géographie – Aménagement – Environnement – Développement (GAED)

Parcours « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)





---

MEMOIRE DE MASTER 2  
**Université de Pau et des Pays de l'Adour**  
Département de Géographie-Aménagement  
Laboratoire Passages – UMR 5319 – CNRS/UPPA

**Mélanie CABE**

**Sous la direction de Christine BOUISSET**

**PRENDRE EN COMPTE LA POPULATION LOCALE DANS  
L'ELABORATION DES PCAET**  
L'exemple de la communauté de communes des Luys en  
Béarn

Année universitaire 2020-2021

Master 2

Mention Géographie – Aménagement – Environnement – Développement (GAED)

Parcours « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)



Stage de 4 mois (du 01/04/2021 au 31/07/2021)

Structure d'accueil du stage et nom du service :  
Communauté de communes des Luys en Béarn - CCLB

Adresse :  
68 Chemin de Pau  
64121 SERRES- CASTET

Maître du stage :  
D. B.  
Directeur du pôle « Aménagement et développement durable » de  
la CCLB



## REMERCIEMENTS

Je remercie madame BOUISSET Christine, ma directrice de mémoire qui s'est rendue disponible pour répondre à toutes mes questions et qui m'a accompagnée tout au long de ce travail.

Je remercie également mon tuteur de stage, monsieur D. B., directeur du pôle « Aménagement et Développement Durable » de la Communauté de communes des Luys en Béarn, pour m'avoir confié la responsabilité d'élaborer la phase de concertation du tout premier Plan Climat Air Energie Territorial conçu à l'échelle intercommunale.

Merci à l'ensemble des agents de la Communauté de communes des Luys en Béarn pour leur accueil au sein de la structure et leur accompagnement dans mes différentes missions de stage.

Et enfin, je remercie l'ensemble de mes proches (familles et amis) qui ont su m'encourager et me soutenir tout au long de ce travail.

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

CCLB : Communauté de communes des Luys en Béarn

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

DGS : Directeur/directrice général des services

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

GES : Gaz à effet de serre

LETCV : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

NOTRE : Nouvelle organisation territoriale de la République

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PCET : Plan climat énergie territorial

POPE : Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique

## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
SOMMAIRE .....	7
INTRODUCTION.....	8
LE PCAET, UN DOCUMENT CONÇU ENTRE REGLEMENTATIONS DESCENDANTES ET SINGULARITES TERRITORIALES.....	17
UN GRAND PUBLIC AMBITIEUX ET FORCE DE PROPOSITIONS POUR LE PLAN CLIMAT .....	35
LE MONDE AGRICOLE : UN SECTEUR CLE DU TERRITOIRE A LA FOIS VICTIME ET ACTEUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	63
CONCLUSION.....	89
BIBLIOGRAPHIE .....	93
SITOGRAFIE.....	96
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	97
TABLE DES ANNEXES.....	99
ANNEXES.....	100
TABLE DES MATIERES.....	102
DECLARATION ANTI-PLAGIAT .....	103
RESUMÉ.....	104
MOTS-CLES.....	104

## INTRODUCTION

C'est à partir de l'hypothèse du chercheur suédois, Svante August Arrhenius, selon laquelle nous serions dans les années à venir à la fois responsables et impactés par un phénomène planétaire, qu'a émergé, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, le concept de « changement climatique ».

Défini par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) comme une « *Variation de l'état du climat, qu'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus<sup>1</sup>* », le changement climatique a longtemps été peu pris en compte en raison des nombreuses incertitudes scientifiques (divergence des points de vue, phénomène intangible) ou encore par le manque de remise en question et de reconnaissance de la place centrale jouée par l'activité humaine dans l'accomplissement de ce phénomène. Il aura fallu attendre quelques années et notamment l'évolution rapide du climat depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle pour que la reconnaissance du phénomène fasse consensus au sein de la communauté scientifique. « *La science a parlé, mais la politique tarde à agir* » (BREDIF *et al.*, 2015), cette citation résume parfaitement la tendance qui prédominait au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui pourtant, la situation semble tout autre. Le changement climatique est en quelques années passé, d'un simple concept scientifique à un véritable problème reconnu politiquement.

La question du changement climatique et de la consommation énergétique a connu une évolution majeure, puisque cette dernière « *est passée d'une obligation étatique depuis la convention de Rio et le protocole de Kyoto* » avant d'être « *reprise et renforcée dans le Paquet Energie Climat de l'Union européenne, puis dans la loi POPE et les lois « Grenelle »* », pour aujourd'hui « *percoler jusqu'au niveau des collectivités territoriales* » (LAMBERT-HABIB, 2011).

Mais pour que l'échelle locale et plus particulièrement les collectivités territoriales soient considérées comme de véritables « *chefs d'orchestre* » (BERTRAND, RICHARD, 2014) et relais majeurs pour démultiplier les actions, des étapes préalables et du temps furent nécessaires pour en arriver là. Il aura fallu attendre 2004 et notamment la mise en place du premier Plan climat à l'échelle nationale pour qu'une réelle « *place à l'action des territoires soit accordée, en y consacrant un chapitre spécifique, avec des objectifs quantifiés et en instituant les premiers plans climat territoriaux (PCT)* » (BERTRAND, RICHARD, 2014). L'émergence des premiers plans climat dès ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle marque ainsi

---

<sup>1</sup>GIEC, 1992: *Climate Change 1992: The Supplementary Report to the IPCC Scientific Assessment [Houghton, J.T., B.A. Callander et S.K. Varney (dir. publ.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis d'Amérique, 116 p.*

une nouvelle aire de gloire pour l'échelle locale. C'est le début de la « territorialisation de l'action climatique » (BERTRAND, RICHARD, 2014).

#### Les plans climat, vecteur de territorialisation de l'action climatique :

Depuis les années 2000 et notamment grâce au développement d'une politique climatique descendante à l'échelle de notre pays, les collectivités sont, dès lors, systématiquement présentées comme « les acteurs dont dépend la réussite de la transition énergétique du pays » (AMALRIC *et al.*, 2011). Ce statut particulier qui leur est accordé repose sur le fait que depuis quelques années, ces dernières profitent d'une politique descendante qui leur permet de jouir de nouvelles compétences et rôle au sein des territoires. Elles se sont notamment vu attribuer la compétence en matière de contrôle direct sur l'énergie consommée par leur patrimoine ainsi que d'autres leviers d'action à l'échelle locale dictés par l'attribution de compétences en matière de bâtiments et de déplacement.

C'est à partir de cette logique politique, visant à décliner et mettre en œuvre à l'échelle locale les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat, que les collectivités vont se voir accorder la tâche de réaliser un nouveau document stratégique et opérationnel en matière de politique climatique : le Plan climat énergie territorial (PCET). Document qui prend, quelques années plus tard, la terminologie actuelle de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et qui se voit, par le biais de lois centrales telles que les lois Grenelle de 2009 et 2010 ainsi que loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) de 2015, rendu obligatoire aux collectivités territoriales, de plus de 50 000 puis 20 000 habitants. Et c'est justement cette obligation imposée en 2015 par la LETCV, rendant la réalisation des PCAET obligatoire aux EPCI de plus de 20 000 habitants, qui nous amène sur le territoire à l'étude dans le cadre de ce mémoire : le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

#### Une EPCI, un plan climat : le cas de la Communauté de communes des Luys en Béarn :

La Communauté de communes des Luys en Béarn ou CCLB, nouvel établissement public de coopération intercommunale, établi dans les Pyrénées-Atlantiques et plus précisément au nord de Pau, a été créée par délibération le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Auparavant constituée uniquement de l'ancienne Communauté de communes des Luys en Béarn, cette dernière s'est vu fusionner en 2017 (suite à l'approbation de la loi

NOTRe en 2015), avec les Communautés de communes des cantons d'Arzacq et de Garlin. Faisant de la CCLB, un nouvel EPCI composé de 66 communes réparties sur un territoire essentiellement rural de 514 km<sup>2</sup>, pour une population de 28 431 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Dépassant le seuil de 20 000 habitants, la CCLB s'est ainsi vu dans l'obligation d'entamer une démarche de réalisation de son tout premier Plan Climat.

Malgré un lancement sous de bons augures, le projet de réalisation du PCAET s'est pourtant vu freiné, dans un premier temps, par l'émergence de certains évènements marquants : nouveau mandat intercommunal, « [...] beaucoup de documents se sont superposés sur un temps court » (notamment le PLUi), crise sanitaire... Ensemble d'évènements qui additionnés au fait qu' « il fallait parfois prioriser la mobilisation des élus sur certains projets » et que « [...] parmi les 5 agents, un seul à la charge de ce volet » font que « le PCAET n'a pas toujours été une priorité » (technicien CCLB). Or, depuis quelques mois, la nouvelle gouvernance étant installée, la CCLB a ainsi pu remettre en route la démarche d'élaboration de son plan climat. Et il semblerait même que le PCAET soit devenu une priorité pour l'EPCI : dans un contexte où « [...] les gens avec la crise sanitaire sont davantage sensibilisés à cette thématique de l'environnement, [...] c'est même une actualité » (technicien de la CCLB).

En effet, la crise sanitaire revalorise l'image des territoires comme celui de la CCLB : « On est sur un territoire préservé et on a tout intérêt à promouvoir des choses qui vont dans ce sens-là. [...] Les habitants qui veulent s'installer sur un territoire rural, cherchent un mode de vie particulier et ont tout intérêt à conserver ce cadre de vie qu'ils viennent chercher » (technicien de la CCLB).

Territoire partagé entre un nord avec une dominance rurale et un sud à la périphérie directe de Pau, capitale béarnaise, la CCLB marquée par un contexte particulier semble avoir tout intérêt à réussir ce projet territorial pour conserver son attractivité et pour que le « bon vivre » y persiste : « C'est une procédure de longue haleine mais, c'est une démarche qui mérite d'être menée au bout » (technicien CCLB). Malgré des débuts complexes, le territoire a aujourd'hui validé son diagnostic ainsi que sa stratégie, et souhaite d'ores et déjà s'engager dans la réalisation de son plan d'actions. En tant que « premier niveau de l'autorité publique » ainsi que « première ligne pour en gérer les conséquences » (ETD/Association 4D, 2010) et dans l'intérêt de ce projet territorial, l'engagement d'une concertation est largement recommandé voire imposée. C'est dans le cadre de cette étape dédiée à la « concertation », que la CCLB m'a intégrée en tant que stagiaire et m'a confiée la charge de cette mission.

Le caractère obligatoire de la concertation dans les plans climats locaux :

Depuis quelques années, nous assistons en France (et dans bien d'autres pays du monde) à une volonté croissante de la part des citoyens, longtemps délaissés au profit des prises de décision centralisées, d'être davantage associés aux décisions ainsi qu'à tous les projets les concernant au quotidien. Cette « soif de la démocratie » additionnée à une prise de conscience du phénomène de changement climatique et de l'implication de chaque citoyen dans cette lutte, ont participé d'un véritable appel à la participation du public et à la concertation dans l'action publique environnementale. Ainsi, le PCAET, en tant que document clé en matière d'action publique environnementale est indirectement associé à cette obligation de concertation « préalable ». Concertation visant à « *associer le public le plus en amont possible dans l'élaboration de certains projets et documents de planification qui le concernent et qui sont notamment susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement* » (Code de l'environnement, 2000). Ainsi, dans le cadre de son élaboration, le PCAET est ainsi soumis à l'obligation de réaliser de la concertation selon deux éléments réglementaires :

- Par le biais du « *droit d'initiative* » : Du fait de sa soumission à l'évaluation environnementale, le PCAET est ainsi soumis au droit d'initiative, prévu aux articles L.121-17-1 et suivants du Code de l'Environnement, permettant à tout public agréé pour la protection de l'environnement (association, collectivité,...), de demander l'organisation d'une concertation préalable.
- Ainsi que selon le Décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial, « *la collectivité ou l'établissement public qui s'engage dans un PCAET définit ses modalités de concertation et en informe :*
  - *Le préfet, le préfet de région, le président du conseil départemental et le président du conseil régional ;*
  - *Les maires des communes concernées ;*
  - *Les représentants des autorités organisatrices (...) mentionnées à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales présentes sur son territoire ;*
  - *Le président de l'autorité ayant réalisé le schéma de cohérence territoriale le cas échéant ;*
  - *Les présidents des organismes consulaires compétents sur son territoire ;*
  - *Les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur son territoire. »* (Article. R. 229-53)

Comme nous venons de le voir précédemment, en tant que « *processus de construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble* » (BEURET, 2006), la « concertation » renvoie à trois enjeux forts :

- « *Un enjeu de connaissance, dans la mesure où il s'agit de mieux cerner les besoins, les attentes et les aspirations de l'ensemble des parties prenantes du territoire ;*
- *Un enjeu démocratique, avec l'ambition de renouveler le dialogue élus/ citoyens. En donnant la parole à chacun, l'objectif est de faire vivre le débat public, la démocratie locale ;*
- *Un enjeu de territoire avec pour objectif de construire un projet partagé d'avenir du territoire, de renforcer sa cohésion et sa robustesse face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux et d'accompagner le changement culturel nécessaire au développement durable. »* (ETD/Association 4D, 2010).

La concertation se place ainsi à la fois au service mais aussi au cœur du PCAET dans la mesure où cette dernière constitue une étape obligatoire dans la phase d'élaboration de ce document. Mais également, en tant que « *qu'outil efficace pour instaurer ce dialogue environnemental* », cette dernière permettra également de « faire exister » le problème climat qui, souvent éloigné des réalités locales, fait que les acteurs du territoire ont souvent du mal à établir des liens entre pratiques locales et conséquences sur le climat :

*« On entend souvent les gens dire que leur impact est limité à l'échelle de la planète et que ces problématiques les dépassent. Mais ce qui est fait à tous les niveaux est important. Il faut multiplier les initiatives et en additionner les bienfaits. »* (DGS de la CCLB)

Dans le cadre du plan climat, la concertation pourra répondre aux différents objectifs suivants :

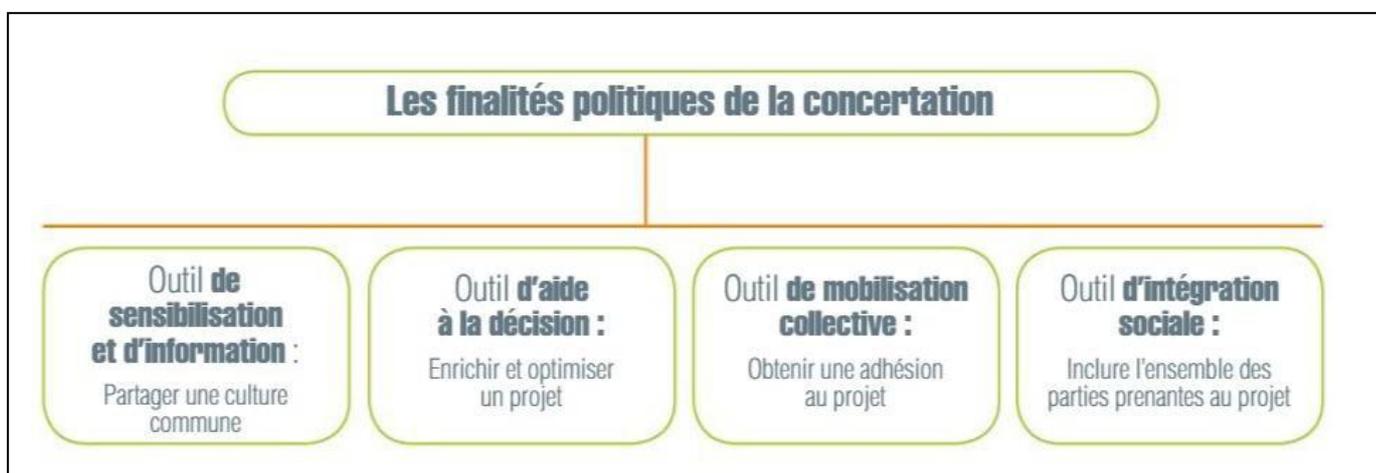


Figure 1: Les finalité politiques de la concertation (ETD/Association 4D, 2010).

En fonction des différentes finalités politiques que l'EPCI attribue à la concertation, il s'agira pour lui, avant tout engagement, de s'arrêter précisément sur la question de la place des acteurs du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan climat. En fonction de cette place accordée, l'EPCI pourra choisir des degrés de concertation ainsi que des méthodes différentes à y associer : une concertation-information, une concertation-consultation, une concertation coproduction... ou encore ouverte,

réservée à un certain groupe d'acteur, ...  
(cf. Figure 2).

Pour que la concertation soit en cohérence avec le projet global, il s'agira pour l'EPCI, de « *formaliser la stratégie globale de concertation qui définira le dispositif à mettre en place, en fonction des objectifs, des objets de la concertation, du public et de l'intensité attendue* » (ETD/Association 4D, 2010).

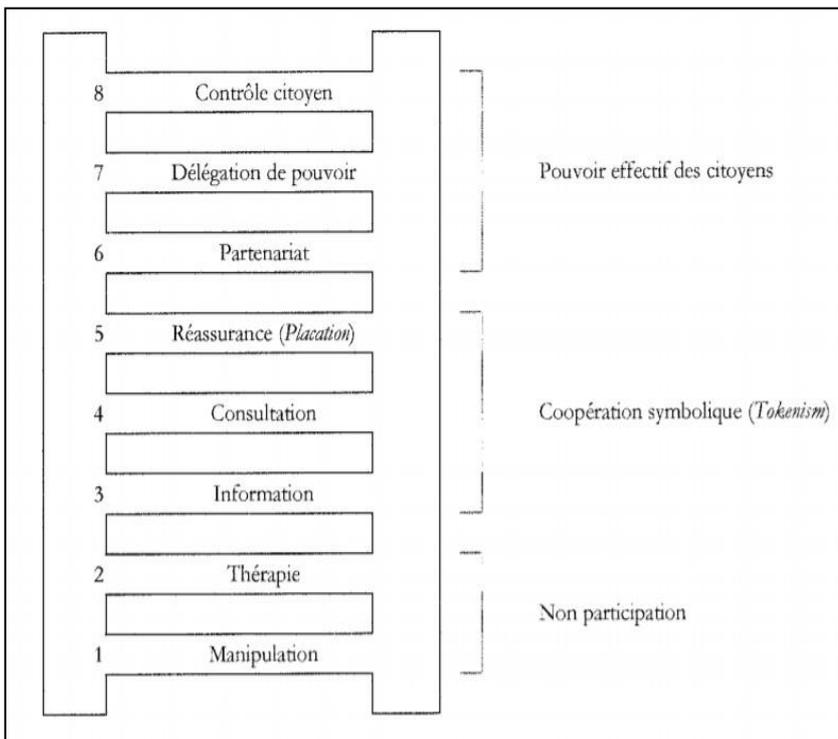


Figure 2 : Echelle des participations (Arnstein, 1969)

### La place de la concertation dans le cadre du PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn :

Comme nous venons de le voir précédemment, malgré le fait que la concertation soit « imposée » aux EPCI, chacun d'entre eux, en fonction de leurs choix politiques seront libres de faire de cette concertation un véritable atout pour la réussite de leurs projets ou de prendre cette obligation comme une contrainte. Dans le cadre de l'élaboration de son tout premier plan climat, la Communauté de communes des Luys en Béarn a fait le choix politique de considérer la concertation non pas comme une contrainte réglementaire mais bien comme un « *outil stratégique dont dépend la réussite finale du projet* » (technicien de la CCLB) :

« Il ne faut pas du tout que le PCAET et la concertation soient vus comme une contrainte. Il faut vraiment que la concertation soit vue comme un atout bien qu'elle soit une procédure qui est néanmoins obligatoire à mener. »

(directrice générale des services de la CCLB)

Souhaitant réaliser « cette tâche en interne et en faire une nouvelle priorité », (technicien de la CCLB), la CCLB m'a ainsi confié pour mission d'organiser les « prémices de la concertation » (DGS de la CCLB) par le biais d'un stage d'une durée totale de 4 mois. Pour cette mission, les seules contraintes qui étaient fixées au départ étaient celles de suivre « les objectifs et ambitions que cette dernière s'est fixée préalablement » (DGS de la CCLB), à savoir :

« Premièrement, il ne faut pas que ce soit un PCAET qui soit fait par les élus et pour les élus. Et deuxièmement pour que le PCAET corresponde le plus au territoire et à ses habitants, il faudrait que le degré de concertation soit plutôt de l'ordre de la co-construction. Il faut être au plus près du territoire et que l'on colle vraiment aux besoins et aux attentes de la population. Mais avant cela, nous souhaitons par le biais d'un questionnaire et d'un document de synthèse, à la fois faire de l'information auprès du grand public mais aussi prendre la température vis-à-vis du climat, de la vision des habitants pour ensuite enclencher sur le plan d'actions. »

(DGS de la CCLB).

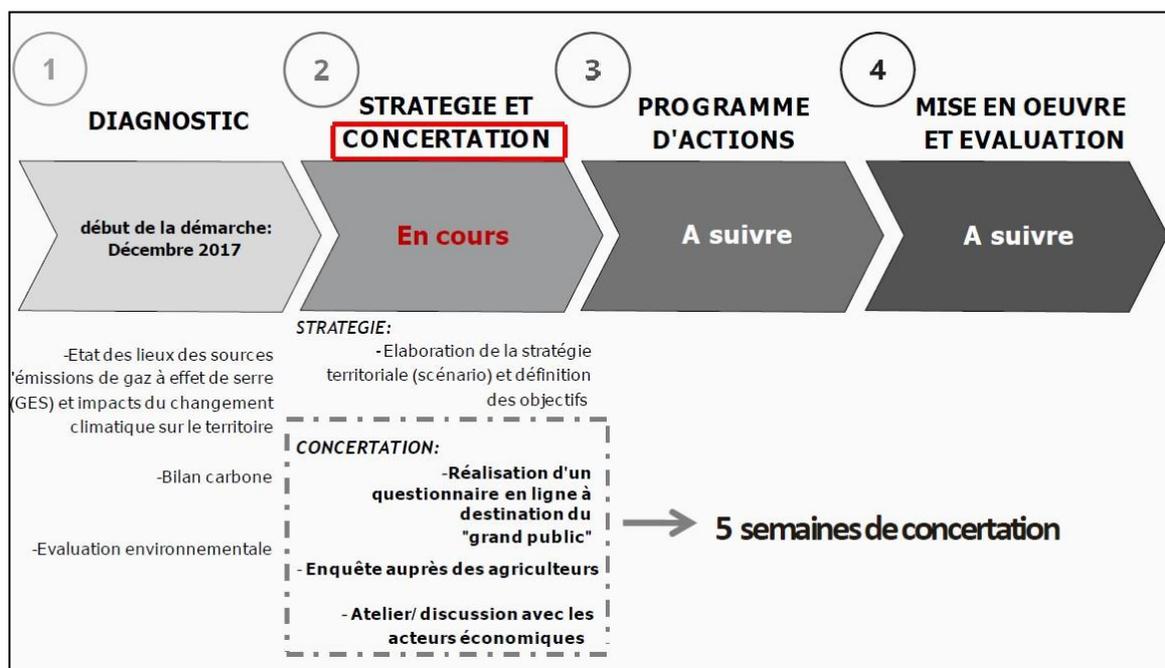


Figure 3 : Chronologie de la démarche d'élaboration d'un PCAET (source personnelle, 2021)

Compte tenu de la commande qui m'a été confiée pour ces 4 mois de stage, ayant pour objectif de mettre en place la concertation intervenant à la suite du diagnostic et de la définition de la stratégie par les élus (cf. Figure 3), mon choix s'est porté sur la mise en place de trois techniques de concertation, à savoir :

- La production d'un questionnaire « en ligne » adressé au grand public,
- La réalisation d'entretiens de type « face à face » ou « semi-directifs » réalisés auprès d'un public cible : les agriculteurs et représentants du monde agricole présents à l'échelle du territoire
- L'animation d'un atelier/ table ronde organisé auprès des acteurs économiques du territoire (technique qui ne sera pas développée dans le cadre de ce mémoire car cette dernière n'a pu être menée à terme durant ma période de présence au sein de la structure) .

A travers la mission de stage qui m'a été confiée par la Communauté de communes des Luys en Béarn, il s'agissait pour moi, par le biais de la concertation en tant que mode d'expression des acteurs du territoire et de cette étude de cas précise à l'échelle de la CCLB, de **vérifier l'existence potentielle d'une prise de conscience du problème climat à l'échelle locale**. Et de voir, lorsque le changement climatique est évoqué par les habitants du territoire à quoi ce dernier fait-il référence ? Quelles sont les connaissances qu'ont les enquêtés de ce phénomène ? Et enfin quels sont les obstacles à leur appropriation des enjeux climatiques ?

A travers cette expérience, il s'agira également de voir **si la démarche menée par la CCLB ainsi que les choix méthodologiques établis en matière de concertation facilitent cette appropriation par le public des enjeux climatiques et du projet de plan climat ?**

Pour répondre à cette problématique, se posent ainsi les hypothèses suivantes :

- Nous partons du principe selon lequel les ruraux seraient à la fois plus sceptiques mais également moins sensibles face au phénomène du changement climatique dans la mesure où ces territoires ruraux sembleraient être actuellement les moins vulnérables face au changement climatique (cadre de vie verdoyant, absence de signes évocateurs du changement climatique...).
- Pour que les acteurs de territoire s'expriment et s'engagent dans des projets climatiques, une phase d'information et de sensibilisation serait nécessaire. La CCLB pense à cet effet, que l'appropriation des habitants face aux projets climatiques se fait grâce à la concertation.

Afin de répondre à cette problématique, une première partie permettra de faire un tour d'horizon des différentes politiques climatiques développées de l'échelle mondiale vers l'échelle locale. Ensemble de mesures (réglementations, taxes, ...) fixées par les autorités publiques afin de démontrer leur reconnaissance du problème (d'origine anthropique) et d'en réduire les effets (notamment via la réduction des émissions de gaz à effet de serre). Mais cette partie nous permettra également de porter une attention particulière sur l'un des derniers documents nés des politiques climatiques initié à l'échelle locale : le Plan Climat Air Energie Territorial.

Ainsi, la fin de cette première partie nous amènera vers l'exemple du PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn et plus particulièrement sur l'analyse de la méthodologie de la phase de concertation entrepris par l'intercommunalité. Concertation qui comme nous le verrons représente à la fois le cœur mais également les fondations à l'origine de la réussite de ce projet territorial d'envergure pour l'intercommunalité.

La seconde ainsi que la troisième et dernière partie de ce mémoire feront l'objet d'un zoom spécifique sur deux des techniques développées par l'intercommunalité dans le cadre de cette concertation ainsi qu'une présentation des principaux résultats obtenus par le biais de chacune de ces techniques : la partie deux sera consacrée à la technique du questionnaire en ligne réalisé auprès du « grand public » et enfin, la partie trois sera quant à elle dédiée à la technique de l'entretien semi-directif mené auprès d'un public cible que sont les agriculteurs.

## LE PCAET, UN DOCUMENT CONÇU ENTRE REGLEMENTATIONS DESCENDANTES ET SINGULARITES TERRITORIALES

Document réglementaire et stratégique, le Plan Climat Air Energie Territorial représente, à l'échelle locale, la « *concrétisation d'une prise de conscience institutionnelle des effets du changement climatique* » (ANGOT, 2013). Mis en œuvre volontairement, dès le début du XXI<sup>ème</sup> siècle par les territoires les plus soucieux du problème climat, le plan climat énergie territorial (PCET), ancêtre des plans climats actuels, représentait, « *la traduction territorialisée des objectifs de réduction des gaz à effet de serres auquel s'est engagée la France aux niveaux national (objectif dit de « facteur 4 »), européen (objectif dit des « 3 fois 20 » pour 2020) et international (objectif du protocole de Kyoto)* » (BOUISSET *et al.*, 2021).

Nous allons ici retracer l'émergence de ce document en lien avec le développement des politiques climatiques datant du siècle dernier.

### 1. Les politiques climatiques à l'origine des PCAET

#### 1.1. Vers une prise en compte du problème climat à l'échelle internationale

Suite de la constitution, en novembre 1988, du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), organisation intergouvernementale constituée de scientifiques et des représentants des Etats volontaires, ayant pour mission « *[...] d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au réchauffement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation.*<sup>2</sup> », s'est enclenché un processus de négociation internationale ayant débouché sur la signature d'un traité : la Convention de Rio.

La Convention de Rio (ou Sommet de la Terre), organisée en 1992, marque le début des engagements de la part des gouvernements ainsi que les prémices médiatiques du « problème climat ». Engagement scellé par la signature de 154 états volontaires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Malgré cet engagement mondial, les moyens mis en place sont encore timides. La CCNUCC prend finalement la forme d'une « convention-cadre », document qui

---

<sup>2</sup> « *Principes régissant les travaux du GIEC* » approuvé le 1er octobre 1998 URL : [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/09/ipcc\\_principles\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/09/ipcc_principles_fr.pdf)

« *spécifie des principes généraux et des recommandations sans contenir d'actions de prévention juridiquement contraignantes* » (AJALA, 2009). Son action se limite à obliger simplement les pays à faire des rapports sur leurs émissions de gaz à effet de serre et à leur recommander de développer des politiques de changement climatique qui auraient dû conduire, les pays industrialisés, vers l'an 2000 à une stabilisation des émissions à leur niveau de 1990. Malgré la signature de la Convention, les années qui vont suivre vont finalement être dédiées à la compréhension et à la définition du problème plutôt qu'à l'action.

Le début du XXI<sup>ème</sup> siècle est marqué par la diffusion d'images de la destruction du « poumon vert » du monde (en Amazonie), la destruction de villes entières par le passage de cyclones ou encore le nombre de morts suite à la dernière canicule de 2003. Autant d'images fortes qui sont relayées aux yeux du monde et vont amorcer une prise de conscience mondiale de la situation. Malgré les cris d'alerte lancés en 1970, il aura pourtant fallu attendre que le flux médiatique donne une importance accrue à ce thème et aux nuisances imputées aux activités humaines, pour que la question du changement climatique monte en puissance et pour que cette dernière se voit offrir un « *cadre de justifications permettant de (re)légitimer l'intervention étatique dans ce domaine* » (SCARWELL, 2010). Pour l'heure, le changement climatique représente une « [...] *réalité incontestable et un enjeu fondateur pour l'action publique au XXI<sup>ème</sup> siècle* <sup>3</sup> ». Le protocole de Kyoto signé en 1997, va renforcer et surtout légitimer les gouvernements dans ce nouvel engagement qui va bien au-delà des effets d'annonce dans la réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre). Réellement engagé en 2005, ce traité international fixe un calendrier de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce sont engagés, entre 2008 et 2012, les 37 pays les plus industrialisés dans le but de réduire de 5% leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles émises en 1990. On le comprend bien, l'heure n'est plus à la prise de conscience mais bien à l'action ou à la « lutte » contre le changement climatique.

Le protocole de Kyoto résonne, dès lors, comme une prise de conscience quasi collective de l'urgence d'agir en faveur du climat voire plus généralement de l'environnement. Prise de conscience qui se décline aux échelons inférieurs et marque le début d'une politique « top-down » en matière climatique.

## 1.2. L'Europe et les prémices de sa politique environnementale

Avec la proposition de la Commission européenne de créer une taxe carbone et la signature du Protocole de Kyoto en 1997, l'Union européenne a, dès le début des années 1990, clairement affiché sa position de leader dans la lutte contre le changement climatique. Ses efforts diplomatiques constants

---

<sup>3</sup> Rapport N° DPAE/2008/31 - Conseil Général du Nord (2008)

ont contribué quelques années plus tard, en 2015, à la signature de l'Accord de Paris. Lors de cette COP 21, les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre (GES) se sont engagés dans la mise en œuvre de « *mesures ambitieuses de réduction des émissions à même de limiter d'ici la fin du siècle la hausse du niveau global des températures par rapport au niveau préindustriel, en dessous des 2°C, et si possible à 1,5°C* » (RIVEIRA *et al.*, 2018). Cette volonté s'est affirmée quelques années plus tard, par l'élaboration d'un plan climat européen. Plan d'action adopté en 2008, le paquet climat-énergie (ou énergie-climat) ou plan climat a priorisé à l'échelle européenne la lutte contre le changement climatique et a permis de mettre en place une politique européenne commune de l'énergie qui soit plus soutenable et durable. Cette politique repose sur l'objectif central du « 3x20 » visant à faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 %, à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des pays de l'Union de 20 % ainsi qu'à accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020. Premier plan climat européen qui au-delà des efforts diplomatiques projetés, a participé de l'émergence de mesures concrètes, prises par les Etats membres, afin de réduire leurs émissions de GES, c'est notamment le cas de la France comme nous allons le voir.

### 1.3. La stratégie climatique à la française

Avant même que la question climatique ne devienne la principale question centrale à l'échelle internationale, la France promouvait déjà ses efforts. A la suite du premier choc pétrolier de 1973, l'Etat français s'était déjà engagé, de sa propre initiative, à réduire sa consommation d'énergies fossiles par la rationalisation de l'éclairage ou encore par l'application de normes d'isolation des bâtiments ainsi que par le développement de l'énergie nucléaire. Ses politiques de maîtrise de l'énergie (des années 1990) additionnées à celles dédiées au climat (des années 2000), font de son économie l'une des moins carbonées des pays développés. Son engagement précoce lui vaudra le rôle de « *meneur parmi les grands pays développés pour la promotion de systèmes de production plus responsables et plus respectueux de l'environnement* » (MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, 2018) ainsi que de « *pays précurseurs dans la prise de conscience de l'impact de nos modes de consommation et de production d'énergie sur l'environnement* » (MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, 2018).

Véritable modèle dans la lutte contre le réchauffement climatique parmi les grands pays industrialisés, la France va continuer sur sa lancée et fonder sa politique climatique sur deux piliers que représentent « l'atténuation » (en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre) et « l'adaptation » (en se préparant aux changements climatiques, désormais inéluctables). Elle mettra en place dès les années 2000, son

tout premier Plan national de lutte contre le changement climatique, visant à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (sur la base de l'année 1990) d'ici 2050 (« Facteur 4 »). Puis suivi, en 2004, par le Plan Climat, visant selon son prologue, à « susciter l'adhésion de la société tout entière et encourager les gestes citoyens par la sensibilisation et l'information ; favoriser les sources d'énergie non émettrices de carbone ; insérer l'écologie dans l'économie grâce à des mécanismes novateurs, efficaces et flexibles ; préparer l'avenir au travers d'efforts de recherche qui mettent la France sur la voie d'une société sobre en carbone ; rendre le secteur public exemplaire ; accompagner les collectivités locales pour qu'elles réalisent leurs propres plans pour le climat <sup>4</sup> ». Derrière la mise en place de ce Plan Climat, se cache une véritable volonté étatique de décliner l'ensemble de ces politiques et objectifs de réduction associés, aux échelons inférieurs (logique « top-down »).

#### 1.4. La construction locale du problème climat

Nous sommes en août 2003, une canicule vient de frapper la France en plein cœur faisant plus de 15 000 morts<sup>5</sup>. C'est la première fois que la France est directement impactée par le phénomène de changement climatique. Ce point d'étape marquera à jamais un point de basculement de l'opinion et une véritable prise de conscience de l'ampleur du phénomène. Les Français prennent petit à petit conscience que ce problème longtemps resté intangible à leurs yeux est pourtant bien présent. Les quelques initiatives locales complétées par la montée en puissance des politiques climatiques nationales, vont participer à l'émergence du problème climat aux échelons inférieurs.

Le Plan Climat de 2004 marquera ainsi un véritable tournant pour l'échelon local et notamment pour les EPCI qui se voient, dès lors, accordé une place plus importante dans cette réflexion autour du problème climat. Ces dernières se retrouvent ainsi reconnues dans les stratégies nationales comme « *chefs d'orchestre* » et relais majeurs pour démultiplier les actions. » (BERTRAND & AMALRIC, 2017). C'est à partir de là, que l'on voit, à l'échelle des territoires les plus volontaires, naître les tous premiers Plans Climat Territoriaux.

Malgré le soutien de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) auprès des collectivités et leur accompagnement dans la construction de ces nouveaux plans, le nombre de Plan Climat Energie Territoriaux (PCET) peine à décoller. Ainsi, en dépit du nombre de morts causé par la dernière canicule de 2003 voire la multiplication générale des événements climatiques, « *le problème climatique demeure une construction, un grand récit scientifique, assez largement déconnecté de la vie quotidienne des habitants (au contraire d'autres problèmes locaux comme les déchets, les pollutions de*

---

<sup>4</sup> Prologue du Plan Climat de 2004- Editorial de Serge LEPELTIER (homme politique français)

<sup>5</sup> Données de l'IRSEM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) à propos du nombre de morts en France causées par la canicule d'août 2003

*l'eau ou de l'air, etc.)* » (BREDIF *et al.*, 2015). Réalisé volontairement par quelques collectivités les plus soucieuses au problème climat, l'Etat va, par le biais des Grenelles de l'environnement (de 2009 et 2010) marquer l'avènement législatif des plans climat énergie territoriaux (PCET) et surtout les rendre obligatoires aux communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et enfin communes de plus de 50 000 habitants (via le Grenelle II de 2010 notamment). Par le biais de ce document de planification stratégique, l'Etat entend bien rendre obligatoire l'application locale des objectifs fixés par les politiques nationales en matière de lutte contre le changement climatique. Pour cela, le PCET porte sur les deux volets centraux que représentent « l'atténuation », visant à limiter l'ampleur de la hausse des températures terrestres moyennes par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations énergétiques d'origine fossile. Et enfin, le second volet centré sur « l'adaptation » aux effets inévitables du réchauffement.

En dépit de cette nouvelle mesure prise par l'Etat pour favoriser le développement des plans climat à l'échelle locale, le Comité des régions de l'UE fait pourtant, en 2013, le constat suivant, « 46% des villes ne font que débiter leur plan climat local » (à l'échelle nationale).

Encore insatisfait des efforts entrepris par les échelons locaux en matière de climat, l'Etat se voit dans l'obligation d'adopter une nouvelle stratégie : la loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte.

### 1.5. Le PCAET, le dernier né des politiques climatiques à l'échelle locale

Proposée en 2014 par le gouvernement français via la ministre de l'Environnement Ségolène Royal comme une loi s'inscrivant « *pleinement dans la mutation énergétique du nouveau siècle*<sup>6</sup> », la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) sera approuvée le 17 aout 2015. Cette loi permettra à la France de se fixer de nouveaux objectifs en matière de lutte contre le changement climatique (via la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et de baisser à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à horizon 2025<sup>7</sup>). Mais cette dernière marquera surtout un nouveau tournant pour les plans climats.

L'un des premiers changements initiés par cette loi, sera le passage du PCET (Plan Climat Energie Territorial) au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) avec l'ajout de deux domaines d'actions que représentent la qualité de l'air (rajout du « A » dans le nom du document) et l'adaptation au

---

<sup>6</sup> <https://www.gouvernement.fr/action/la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte>

changement climatique. L'enjeu n'est plus de lutter contre le changement climatique jugé « d'inévitable » pour lors, mais bien de développer des stratégies locales visant à anticiper et à se préparer aux conséquences et effets du changement climatique. Suivant sa logique « *d'actions et de mobilisation* » autour du problème climat, cette dernière rendra obligatoire l'élaboration de plans climat aux EPCI de plus de 20 000 habitants (et non plus 50 000) et renforcera le rôle des intercommunalités en les désignant comme « *autorité qui coordonne et anime l'action climatique à l'échelle locale* » (BOUISSET, 2021). Pour la collectivité, il n'est plus uniquement question de prendre en compte, dans l'élaboration de ce document, ce qui relève de son patrimoine (bâti, flotte de véhicules, éclairage public) et de ses compétences (planification urbaine, transports, déchets...) mais bien, d'intégrer l'ensemble des activités émettrices de GES du territoire.

Application locale des objectifs nationaux voire internationaux, le PCAET a donc pour ambition de respecter les deux objectifs centraux en matière de politiques climatiques que représente « l'adaptation » et « l'atténuation ». Adaptation visant à réduire au maximum la vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique. Pour ce faire, l'enjeu repose sur la prise en compte du phénomène dans les décisions de long terme, l'acceptation de condition de vie différentes (complexe à faire intégrer par les habitants) et par la gestion des risques (naturels, sanitaires et économiques). Et enfin, l'atténuation, visant à limiter l'impact du territoire sur le climat. Cela peut passer par la réduction des émissions de GES de manière générale mais également, par des actions plus spécifiques telles que le développement des ressources renouvelables, le recyclage des déchets ou la lutte contre la précarité énergétique.

Aujourd'hui, le PCAET s'affirme tel un véritable projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat air énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

Considérés comme les « *derniers nés des dispositifs de planification locale* » (ANGOT, 2013), les PCAET sont des documents clés à l'échelle locale qui engagent, les intercommunalités dans un processus de long terme qui fixe les objectifs des territoires en matière de stratégie d'adaptation face au changement climatique pour une durée de 6 ans.

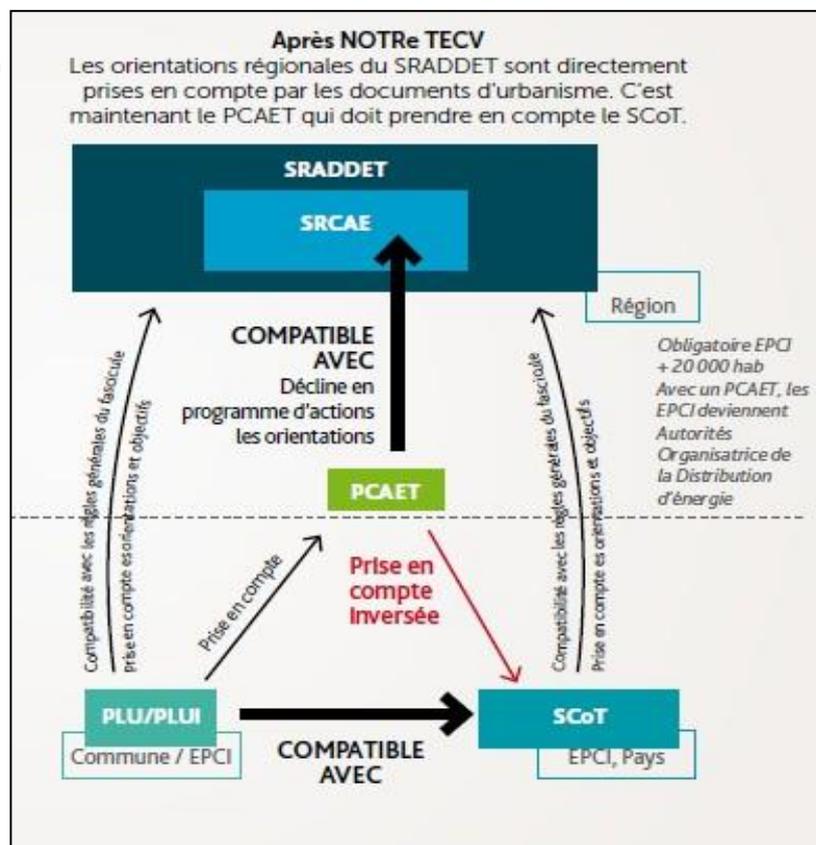
Comme tout projet, une grande part de sa réussite réside dans la méthode de son élaboration. Le *Décret n°2016-849* du 28 juin 2016 relatif au PCAET rend obligatoire la réalisation des documents suivants :

- Un diagnostic : faisant l'état des lieux du territoire et permettant d'identifier ses enjeux en matière d'émissions de GES, de séquestration du CO<sub>2</sub>, de production et consommation énergétique ainsi que sa vulnérabilité face aux effets du changement climatique.
- Une stratégie : élaborée en fonction du scénario retenu, elle identifie les priorités et les objectifs que peut se fixer la collectivité (aux horizons de 2030 ou 2050), ainsi que les conséquences en matière socio-économique (coût de l'action et d'une éventuelle inaction)
- Un plan d'actions : il constitue « *l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire* » (ADEME, 2016 f). Il précise les moyens à mettre en œuvre, publics concernés et résultats attendus pour les principales actions envisagées tout en prenant en compte les enjeux clés de « l'adaptation » et de « l'atténuation ».
- Un dispositif de suivi et d'évaluation : une fois validé, le programme d'actions devra faire l'objet d'un suivi (réalisé 3 ans après la validation finale du plan climat et sa mise en application), visant à faire état de l'avancement des objectifs fixés en vue de l'évaluation. Quant au dispositif d'évaluation, cet exercice ponctuel a pour objectif de porter une vision globale de la démarche (sorte de « critique constructive »).

Hormis la réalisation de ces documents (cités au-dessus) et de l'obligation d'élaborer une Evaluation Environnementale selon l'article R122-17 du Code de l'Environnement, le contenu ainsi que les objectifs établis dans le cadre de ce projet restent entièrement libres et propres à chaque EPCI, considéré comme les « [...] *garants dans la durée des engagements pris* » (ADEME, 2016 f).

Malgré sa liberté relative, le PCAET devra tout de même prendre en compte à la fois les engagements pris par les échelons supérieurs mais, devra surtout s'articuler avec les différents documents d'urbanisme et de planification suivants :

Figure 4: Articulation du PCAET avec les documents de planification (ADEME, 2016)



Ainsi, comme le démontre le schéma ci-dessus, comme tous autres documents de planification opposables, le PCAET devra respecter deux des trois niveaux d'opposabilité que sont la « compatibilité » (qui implique de respecter l'esprit de la règle) ainsi que la « prise en compte » (qui induit de ne pas s'écarter de la règle ni des objectifs fondamentaux). Enfin, un troisième principe pourra, volontairement, venir compléter les niveaux précédents. Il s'agit du principe de « coordination » visant à combiner le PCAET avec d'autres documents afin de les organiser en vue d'un certain résultat. C'est notamment le cas pour l'Agenda 21, la Convention des maires ou encore avec le lauréat « TEPCV » (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte) ou avec la démarche « TEPOS » (Territoires à Énergie Positive).

Le PCAET est donc principalement un « défi environnemental » (ADEME, 2009) pour le territoire mais représente également un défi « économique » dans la mesure où il permet de « [...] réduire la vulnérabilité du territoire face à l'augmentation du coût des énergies fossiles, de réduire les factures énergétiques, de développer les filières de production locales, de créer des emplois, de renforcer

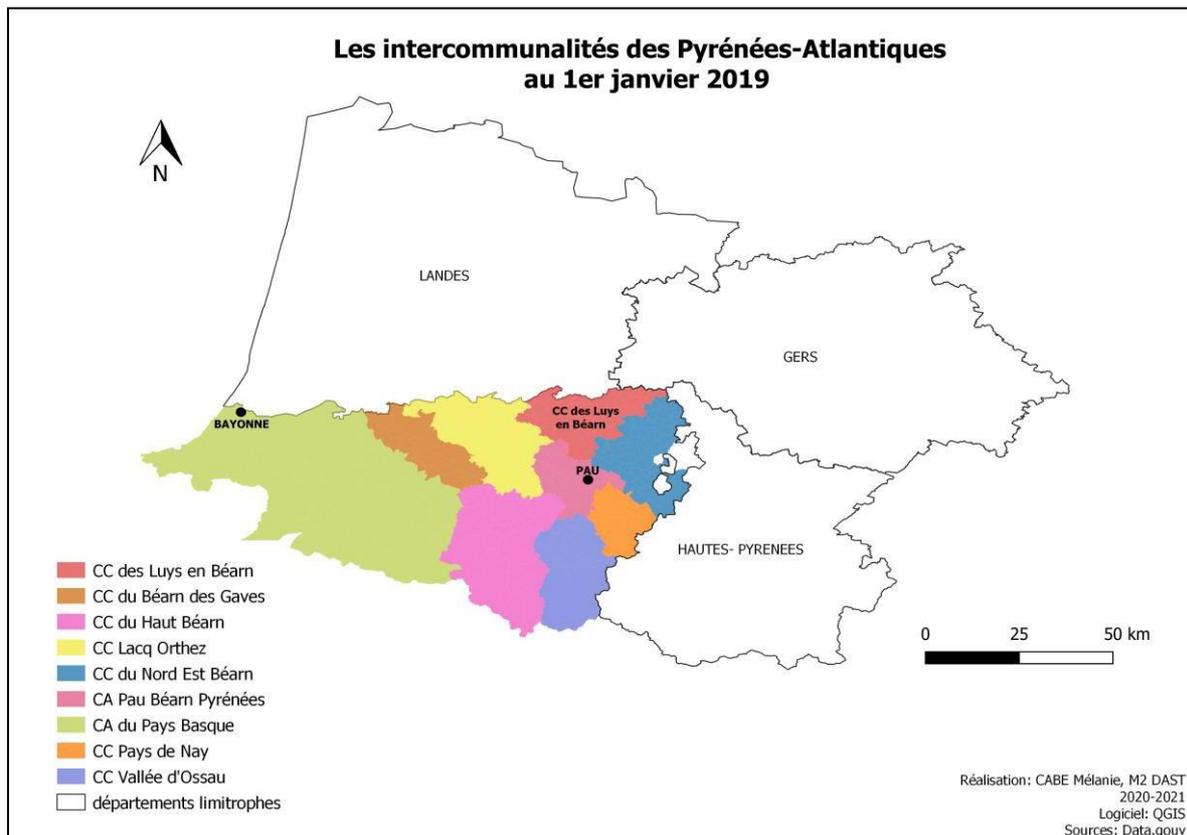
*l'attractivité des territoires éco-responsables... » (ADEME, 2009) ainsi qu'un défi « social » puisque ce dernier est conçu afin de « [...] lutter contre la précarité énergétique, pour la qualité de vie, la continuité du service public et favorise le soutien des habitants et activités en cas d'aléas climatiques » (ADEME, 2009). Toute la réussite des plans climat repose sur deux éléments clés que représentent la « transversalité » et « acceptabilité ».*

Souvent perçue comme une contrainte pour certains territoires, l'élaboration de ce plan climat doit pourtant, à l'échelle de l'EPCI, *« se comprendre, non pas comme l'ajout d'un nouveau secteur d'action publique, mais comme un moyen d'opérer davantage de transversalités au sein des collectivités gagnées par la sectorisation »* (Salles, 2006). Sectorisation qui régit nos politiques publiques depuis fort longtemps par un souci de praticité. Quant à l'acceptabilité, comme tout projet, la réussite des PCAET réside dans la mobilisation des acteurs concernés. Et là est toute la difficulté dans le cas du PCAET qui comme nous l'avons vu précédemment touche à de nombreux domaines (eau, consommation, mobilité, économie...). L'information et la sensibilisation auront autant d'importance puisque *« Les mesures qu'impliquent l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques peuvent en effet être mal comprises, voire mal perçues, par les citoyens car si elles permettent de protéger la société ou l'environnement à long terme et à un niveau planétaire, elles peuvent affecter immédiatement le cadre de vie, l'économie ou l'environnement local. »* (GOZE, 2017) et dans la mesure où il est souvent prouvé que, *« Plus une décision est locale plus elle permet une participation et une concertation effectives avec les citoyens »* (PRIEUR, 1999), le PCAET en tant que projet territorial a tout intérêt à développer sa stratégie autour de la concertation et de la mobilisation des acteurs locaux, principaux intéressés et surtout potentiels acteurs de la transition. L'exemple qui suit va nous montrer toute la difficulté de la mise en place mais surtout l'adhésion face à ce nouveau projet local.

## *2. La Communauté de commune des Luys en Béarn, un territoire rural à l'épreuve de l'élaboration de son premier plan climat*

Jeune EPCI situé en plein cœur du département des Pyrénées-Atlantiques (64), la Communauté de communes des Luys en Béarn est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des Communautés de communes du canton d'Arzacq et du canton de Garlin et de l'ancienne Communauté de communes des Luys en Béarn. Située dans la partie nord de l'aire urbaine de Pau, ce territoire jouit de sa position de carrefour entre la Communauté d'Agglomération Pau- Béarn- Pyrénées au sud, la Communauté de Communes Nord-Est Béarn à l'est, celle de Lacq-Orthez à l'ouest et enfin des départements des Landes, du Gers et d'une moindre mesure des Hautes-Pyrénées au nord (cf. Carte 1).

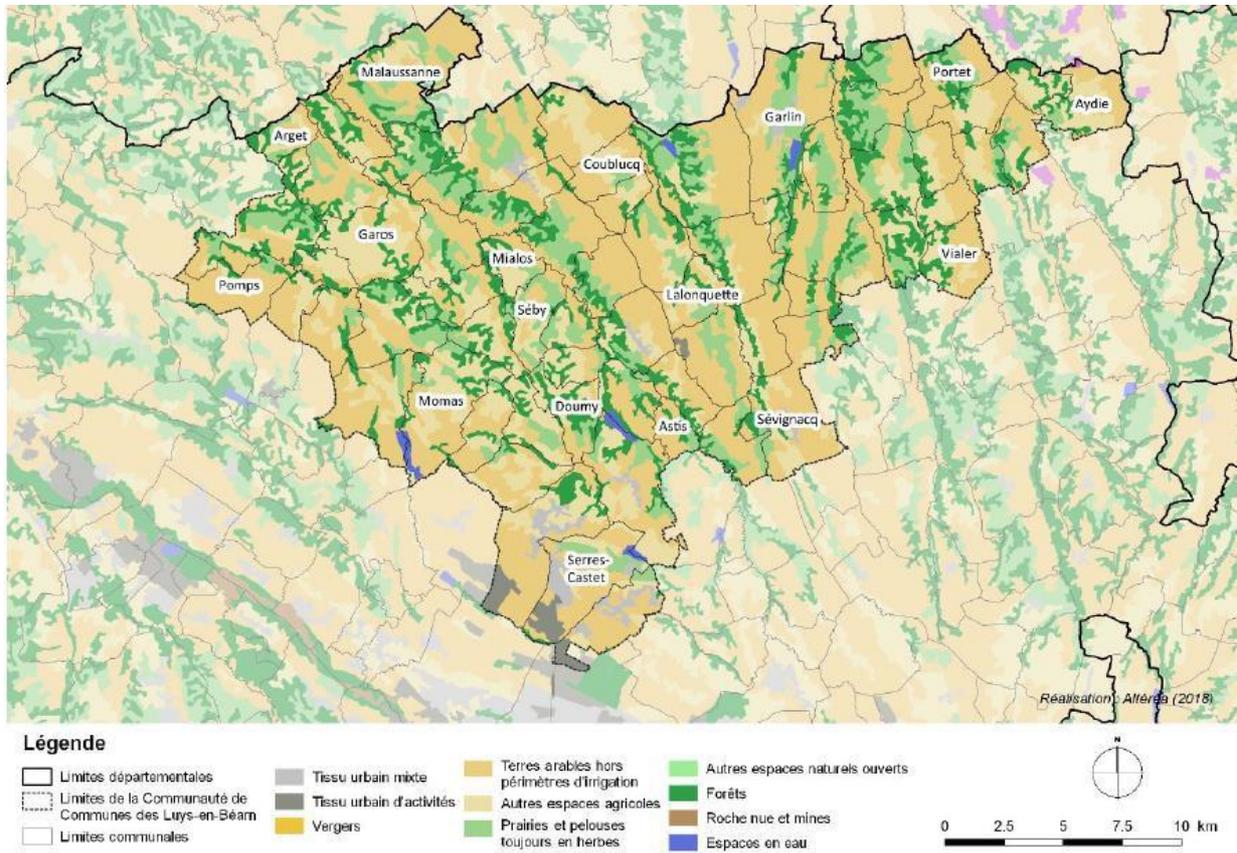
Actuellement composée de 66 communes pour une superficie d'environ 514km<sup>2</sup>, elle est le fruit d'une union entre les terres de Soubestre à l'ouest, d'une partie du Madiranais à l'est ainsi que des terres du Luy en Béarn au sud.



Carte 1 : Les intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (source personnelle, 2021)

Au-delà de sa situation géographique naturellement stratégique, aux pieds des Pyrénées et à mi-chemin entre Bordeaux et Toulouse, la Communauté de communes des Luys en Béarn offre à ses 28 431 habitants (population municipale au 1er janvier 2020), un cadre de vie particulier marqué par sa ruralité au nord (environ 82 % de la surface du territoire est à usage agricole) et sa morphologie plus urbanisée et industrialisée dans sa partie sud (au niveau des communes de Serres-Castet, Montardon, Sauvagnon) liée de par sa proximité directe avec la capitale béarnaise : Pau. Ce premier aspect représente un enjeu clé pour le territoire qui, profitant de sa proximité avec Pau ainsi que de son attractivité, a dû maîtriser l'arrivée de nouvelles populations et entreprises ces dernières années. Le territoire est ainsi confronté, depuis plusieurs années, à un véritable enjeu de préservation des équilibres entre, d'un côté, un développement urbain rapide dans sa partie sud et de l'autre, par la

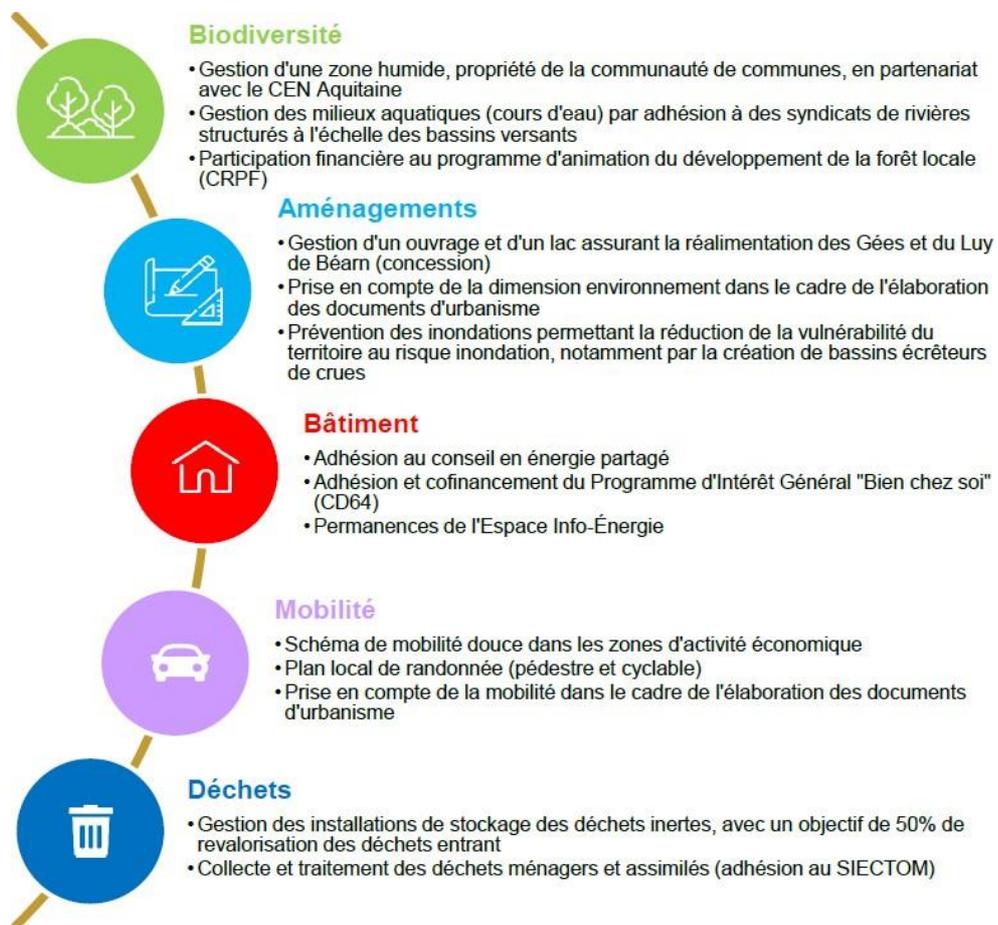
présence particulière des grandes entités paysagères que représentent l'agriculture en plaine, les boisements sur les coteaux ou encore les prairies sur les vallons sur le reste du territoire (cf. Carte 2).



Carte 2 : Carte d'occupation des sols du territoire de la CCLB (ALTEREA, 2018)

Forte de conserver sa qualité paysagère, la Communauté de communes n'a pas hésité à s'engager dans la transition énergétique notamment en multipliant ces dernières années la mise en place d'actions en faveur de l'environnement. Le schéma ci-dessous reprend les principales actions, par thématique :

Figure 5 : Actions en faveur du développement durable sur le territoire des Luys en Béarn (CCLB, 2019)



Malgré le fait qu'il ait été imposé à la CCLB, de par sa fusion en 2017 et notamment son passage au seuil réglementaire de plus de 20 000 habitants (rendant obligatoire réglementairement la réalisation de ce document), le PCAET a été envisagé par l'EPCI, non pas comme un document contraignant mais bien comme une double opportunité pour le territoire : « *Celle d'établir une stratégie de développement territorial intégrant de manière transversale les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie. Celle de mettre en œuvre, grâce à cet outil opérationnel, des actions coordonnées en faveur de la transition énergétique* » (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN, 2020- c). Actions qui permettront au territoire d'être moins vulnérable au changement climatique et donc de rester attractif.

Lancée depuis décembre 2017 et malgré quelques contraintes au départ (crise sanitaire, autres projets et documents prioritaires...), la démarche de réalisation du PCAET de la CCLB suit aujourd'hui son cours. Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude ALTEREA a permis de mettre en évidence, par le biais d'un portrait détaillé du territoire en termes de consommation, émissions et de productions énergétiques, les conséquences observées ou attendues du changement climatique sur l'organisation et le fonctionnement du territoire.

Même si le territoire de la CCLB fait état de chiffres peu alarmants en matière de consommation énergétique (685,76 GWh/ an en 2014), de polluants atmosphériques, d'émissions de GES (271 571, 7 tonnes de Co<sup>2</sup> en 2014) ou de facture énergétique, ce dernier se mobilise tout de même à travers cette démarche. Il est même noté, depuis quelques années, d'une augmentation des émissions de GES fortement liée à l'évolution croissante de sa population et de ses comportements au quotidien (déplacement, consommation...).

Si le territoire bénéficie d'un emplacement stratégique en termes d'accessibilité et de proximité des zones d'emplois de Serres-Castet, Lescar, Lacq et Pau, le transport individuel n'en demeure pas moins le principal mode de déplacement dans ce territoire largement dominé par la ruralité et où le transport représente le premier secteur consommateur d'énergie du territoire (avec ses 241 GWh/ an en 2014). En tant que territoire majoritairement rural, l'agriculture a elle aussi été mise en évidence dans le cadre du diagnostic. Si certaines méthodes culturales intensives employées par certains agriculteurs du territoire peuvent conduire à un appauvrissement de la biodiversité et placent l'activité en tant que première source d'émission de GES à l'échelle du territoire, cette dernière n'en demeure pas moins une activité centrale à fort potentiel de retenue des émissions (fonction de « puits de carbone ») ainsi qu'une véritable source de production d'énergie.

Une des parties du diagnostic portant sur l'analyse de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique a permis de mettre en avant quatre potentiels risques (inondations, canicules, rupture de barrages...) et notamment celui lié à la ressource en eau du territoire. Ressource faisant l'objet d'une attention particulière aujourd'hui puisqu'il s'agit d'un élément vital de plus en plus convoité. Exploitée majoritairement par l'agriculture et l'usage domestique, son accès et sa gestion deviennent complexes dans un contexte d'augmentation de la demande et d'évolution climatique. Ils font d'elle une ressource à surveiller qui demande une gestion rigoureuse.

La démarche d'élaboration du PCAET devra permettre au territoire d'aller au-delà des actions déjà mises en place par la Communauté de communes des Luys en Béarn et notamment de prévoir un plan d'actions précis visant à terme à obtenir des résultats à la mesure des objectifs fixés (réduction des consommations, émissions et augmentation de la production locale d'énergies). Mais la réussite de ce projet, comme tout projet, résidera dans l'adhésion et la capacité de chacun des acteurs à agir.

### 3. *Approche méthodologique de la concertation menée par la CCLB dans le cadre de l'élaboration de son plan climat*

Intégrée dans différentes références juridiques et textes législatifs (Convention de Rio, décrets, loi Barnier, code de l'environnement...), la concertation revêt à ce jour, dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux et plus particulièrement dans l'élaboration des plans climat, un caractère « obligatoire » notamment dans l'intérêt de la réussite de ces derniers. Suivant cette logique, la Communauté de communes des Luys en Béarn a souhaité placer la concertation au cœur de sa démarche. Avant ma venue en tant que stagiaire, la CCLB en avait déjà défini les contours. La réalisation d'entretiens exploratoires menés auprès des agents de la communauté de communes m'ont rapidement permis de mieux cerner les attentes de cette dernière en matière de concertation.

Ainsi, pour être la plus optimale possible, la concertation devait prendre forme « *aussi bien en interne auprès des élus qu'en externe auprès du grand public* » (technicien de la CCLB).

Ainsi, tout l'enjeu de la concertation fixée par la CCLB était finalement de faire en sorte que le PCAET ne soit pas uniquement « [...] un PCAET qui soit fait par les élus et pour les élus » mais bien un « *projet territorial à l'image du territoire et des différents acteurs présents* » (technicien de la CCLB).

Intégrée au sein de la Communauté de communes des Luys en Béarn pour une durée de 4 mois de stage, ma mission centrée autour de l'organisation de la concertation dans le cadre de l'élaboration de ce premier plan climat était double :

- Le premier objectif de cette mission était concentré autour de la mobilisation des élus.

En effet, avant mon arrivée au sein de la collectivité, cette dernière avait d'ores et déjà commencé son travail de concertation « interne » auprès des élus et des partenaires. Par le biais des premières réunions de présentation du projet, des ateliers et table ronde. L'objectif de ces premiers temps de travaux internes était de « *permettre aux élus et aux partenaires de se rencontrer, de tester leurs connaissances. On voulait prendre un peu la température face à ce tout nouveau projet* » (technicien de la CCLB). La temporalité de ces premiers temps d'échanges et la diversité des projets conduits par la CCLB n'avaient pas permis la mobilisation souhaitée.

Ma première mission était donc de faire en sorte « [...] *d'acculturer les élus. On a des nouveaux élus, on en a aussi des anciens, il faut être pédagogues pour convaincre et acculturer tout le monde sur le sujet.* » (DGS de la CCLB).

- Le second objectif de ma mission était de proposer un cadre et d'accompagner la concertation « externe » auprès du grand public.

Dans un contexte où « *on vient de connaître des bouleversements avec la crise sanitaire, on dirait qu'il y'a une certaine prise de conscience. Les gens sont peut-être plus sensibles au climat depuis la crise sanitaire. On dirait que depuis le confinement, tout le monde mesure la chance d'avoir un territoire encore vert. Et il faut que l'on puisse répondre à cette demande, c'est notre rôle en tant que technicien* » (technicien de la CCLB).

Dans le cadre du PCAET, ma mission était donc d'essayer « [...] *d'aller chercher la société civile pour essayer de la faire participer à la démarche et pour essayer d'apporter des éléments pour enrichir le PCAET. Pour que le PCAET ne soit pas qu'une démarche d'élus. Il faut obtenir l'adhésion des administrés à la politique qui est menée* » (DGS de la CCLB).

Si quelques éléments de base m'étaient imposés dans le cadre de cette double mission, à savoir :

- L'objectif « [...] *d'acculturer, de créer un socle commun de connaissances sur le sujet aussi bien pour les élus que pour les habitants* » (DGS de la CCLB). Soit de développer un degré de concertation à l'échelle « interne » et « externe » de l'ordre de « l'information ». Pour ce faire, la réalisation d'un document synthétique et surtout pédagogique m'était demandée pour favoriser « *la connaissance du sujet : l'obligation, le rôle d'un PCAET, sur qu'est-ce qu'on peut attendre d'un PCAET.* » (DGS de la CCLB)
- Le second élément central qui m'était demandé était la réalisation d'un questionnaire à destination du grand public dans l'optique de « *voir l'ambiance, de voir les sujets qui peuvent susciter l'intérêt. Cela sert à voir ce que connaissent les gens du sujet, s'ils y sont sensibilisés ou pas* » et de faire en sorte « *que quand tu les sollicites ou que tu leurs pose des questions pour voir ce qui les intéresserait, etc. Tout de suite, tu es beaucoup plus proche de la société civile.* » (DGS de la CCLB). Soit de développer auprès du grand public une concertation « externe » de l'ordre de la consultation.

Malgré ces quelques « contraintes » techniques imposées par l'intercommunalité, le reste de la méthodologie ainsi que le choix des outils mis en place pour mener à bien cette concertation m'étaient libre de choix. Voici donc la méthodologie qui a été élaborée par mes soins et qui constitue le fruit de mon travail.

## 1ère étape : INFORMER

Avant de me lancer dans la phase de « concertation » pure et dure, tout l'enjeu de mon premier mois de stage était concentré autour de l'appropriation du sujet de mon stage que représente le Plan Climat Air Energie Territorial. Document sur lequel je n'avais au départ que peu de connaissances et de maîtrise et qui supposait un temps d'acculturation.

Les premières semaines de stage, ont donc été pour moi essentielles puisque ces dernières m'ont permis par la lecture de documents de base de type institutionnels ou scientifiques ainsi que la lecture de documents-cadres du PCAET de la CCLB de type diagnostic ou évaluation environnementale, de me faire une culture générale du sujet et de maîtriser petit à petit le contenu ainsi que la portée de ce document. Cette première étape m'a permis d'assimiler à la fois le rôle du PCAET à l'échelle de l'intercommunalité mais surtout de comprendre le rôle et la place qui devait être accordés à chaque acteur du territoire : de l'habitant à l' élu en passant par le rôle du technicien dans le cadre de cette démarche.

Par le biais de cette phase, j'ai pu intégrer le rôle central qu'occupaient « l'information et la sensibilisation » en tant que base de la fondation du PCAET. Comment un technicien ou même des élus ayant finalement un document à la fois stratégique et opérationnel, inconnu et imposé à eux, parlant d'un sujet complexe que représente le changement climatique peuvent-ils parler, convaincre voire faire adhérer les autres acteurs du territoire si ces derniers ne le maîtrisent pas ? Tout l'enjeu de cette première phase, m'a fait prendre conscience du rôle central de ma première mission visant à préparer la mobilisation des élus, ou ce que THAREAU appellerait l'acte de « *problématiser* » (THAREAU, 2015). Première étape centrale dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET ou de manière générale dans tout projet, qui consisterait finalement à « *définir le problème à traiter, les entités concernées, ce qui les lie et ce qu'il s'agit de faire ensemble.* » (THAREAU, 2015). Phase qui s'est avérée être relativement complexe dans la mesure où, de manière générale, le problème climat est souvent victime du syndrome de Cassandre faisant que ce dernier est « [...] *rejeté dès son énonciation : nous n'agissons pas, car tous nous refusons de croire au message – nous n'y adhérons pas fondamentalement – ou bien nous refusons de le faire nôtre – nous ne nous l'approprions pas vraiment.* » (BREDIF *et al.*, 2015). Et d'autant plus complexe à l'échelle du territoire à l'étude puisque comme le définit un technicien de la CCLB, ce qui semble freiner la plupart des projets notamment « environnementaux » menés à l'échelle du territoire vient du fait que « *Les gens ne sont pas du tout informés alors même qu'ils ont beaucoup de choses à dire sur cette thématique-là* » (technicien de la CCLB).

Pour améliorer les connaissances « internes » de la part des élus de la CCLB vis-à-vis de la démarche, la CCLB m'a confié la charge de produire un document ayant pour objectif à la fois d'informer les acteurs du territoire sur la démarche du PCAET entreprise mais également, de produire un document capable de mettre en avant l'ensemble des éléments produits depuis le début de la démarche : du lancement du projet en décembre 2017, en passant par la constitution de la gouvernance, aux éléments clés émanant du premier document officiel que représente le diagnostic.

Pour ce faire, mon choix s'est porté sur la réalisation d'un document de « synthèse » à la fois pédagogique et simplifié permettant en quelques pages, aux élus de prendre connaissance des éléments clés émanant du diagnostic mais également, d'avoir un état des lieux rapide et un portrait du territoire vis-à-vis de ses émissions de GES, de sa consommation et production d'énergies mais surtout de sa vulnérabilité face au phénomène du changement climatique (cf. Annexe 1). Pensé à l'origine uniquement pour les élus du territoire, ce document a ensuite été adapté et complété pour que les habitants puissent eux aussi y avoir accès et qu'ils puissent s'informer et être sensibilisés à la démarche de PCAET menée par la CCLB en vue de précéder la phase de concertation auprès de ces derniers.

En travaillant sur le volet « communication » du PCAET, tout l'enjeu était à la fois de problématiser ou de « *faire exister* » (BERTRAND et RICHARD, 2014) le phénomène du changement climatique en le contextualisant à l'échelle du bassin de vie (local). Mais aussi, plus largement, de mener les acteurs du territoire (habitants, associations...) vers une véritable volonté d'agir face à ce problème. C'est ce que THAREAU, dénomme « *l'intéressement* » qui vise à « *faire venir les acteurs au sein du dispositif* ». (THAREAU, 2015).

## 2<sup>nde</sup> étape : L'INTERESSEMENT

L'« *intéressement* » représente le seconde objectif fixé par la CCLB pour faire adhérer les acteurs au projet de PCAET et qui finalement représente le cœur même du plan climat puisque comme le dit GODINOT, pour qu'un projet réussisse, « *La démarche collective est indispensable pour que les acteurs prennent conscience qu'ils doivent s'impliquer grâce à une saine émulation. Je fais, si tu fais, si nous faisons tous : c'est en tant qu'élément de l'action collective que prend sens l'action individuelle* » (RADANNE, 2006).

Bien avant ma venue dans le cadre de ce stage, la CCLB avait déjà commencé cet « intéressement » en interne, auprès des élus et des partenaires associés, par le biais d'une concertation de l'ordre de la « co-construction » prenant forme lors des réunions d'information ainsi que lors des différents temps

d'animation (1 table ronde et 3 ateliers). Le pivot de ce projet territorial reposant bel et bien sur la capacité de la collectivité à convaincre les acteurs locaux à intégrer la démarche, ma mission de stage visant à organiser la concertation, en tant qu'outil au service de la mobilisation des acteurs, était essentielle.

Pour ce qui est de l'« intéressement » externe, auprès du grand public, trois techniques de concertation de l'ordre de la « consultation » (degré de concertation préalablement fixé par la collectivité) ont été proposées et validées par les élus. Il s'agit d'un questionnaire en ligne (imposé lui aussi par la collectivité), la réalisation d'entretiens de type « semi-directif » et enfin la mise en place d'un atelier de type « table-ronde ». Table ronde qui initialement aurait dû cibler les acteurs économiques lors d'un temps d'échange prévu courant mois de juillet mais qui, au vu du manque de disponibilité de la majorité des entreprises conviées lors de cet évènement, a finalement contraint la CCLB à reporter l'organisation de cette table ronde ultérieurement (dans le cadre du plan d'actions à venir). Ainsi, au vu de ce report imprévu en dehors de ma période de stage au sein de la collectivité, la table ronde initialement intégrée dans cette étude ne fera pas l'objet de traitement dans le cadre de ce mémoire.

Mon choix méthodologique d'utiliser ces trois techniques variées de concertation a émané d'une réflexion générale notamment établie autour des attentes de la part de la CCLB en matière de « consultation ». Cette dernière souhaitait par le biais de la consultation comme degré de concertation, permettre au plus grand nombre d'acteurs et de secteurs d'activités (suivant la logique de transversalité du document) de s'exprimer sur le projet mais aussi de « [...] voir l'ambiance, de voir les sujets qui peuvent susciter l'intérêt. Cela sert à voir ce que connaissent les gens du sujet, s'ils y sont sensibilisés ou pas » (DGS de la CCLB). Tout l'enjeu d'utiliser la consultation était donc amplement réfléchi par la collectivité en amont de la démarche. Consultation utilisée pour « mobiliser de l'information à propos des besoins et attentes des acteurs vis-à-vis du plan climat et qui pourront être réinvestis par les élus et notamment leur servir de base de discussion autour des actions légitimes à mettre en place dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions » (technicien de la CCLB).

Nous allons maintenant entrer dans le détail de deux des techniques utilisées dans le cadre de cette concertation du PCAET et analyser les résultats obtenus.

## **UN GRAND PUBLIC AMBITIEUX ET FORCE DE PROPOSITIONS POUR LE PLAN CLIMAT**

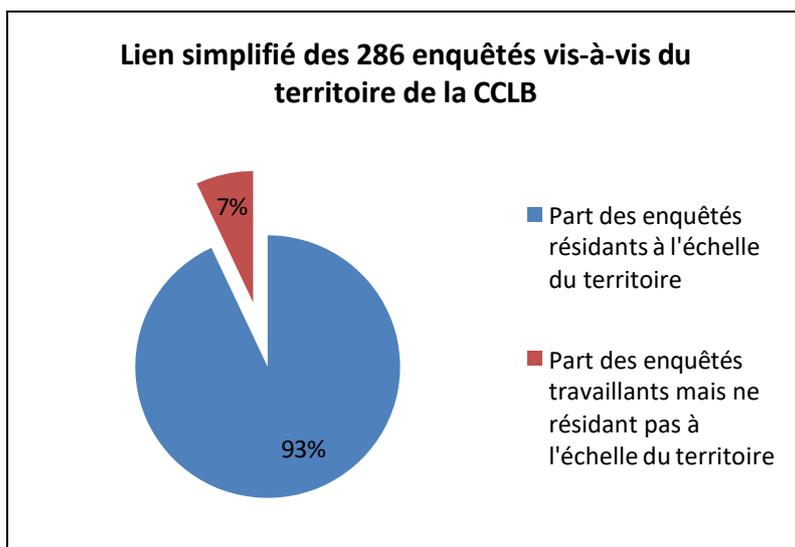
Le choix de la CCLB s'est porté, à la suite nombreuses réflexions, sur la réalisation d'un questionnaire à destination du « grand public ». Nous entendons par grand public, l'ensemble des personnes ayant une relation avec le territoire. Tout l'intérêt de cette technique réside dans le fait, qu'elle permet la collecte de données auprès d'un grand nombre d'individus, à un coût relativement peu élevé et surtout qu'elle permet de faciliter le traitement et l'analyse des données (via son uniformité : un questionnaire commun à tous).

Si l'outil m'était imposé par la collectivité, en revanche, le contenu ainsi que la forme m'était libre de choix. Mon choix s'est alors porté sur la réalisation d'un questionnaire « en ligne » réalisé à partir du logiciel « Google Form ». Mis en ligne pour une durée de quatre semaines (tout le mois de juin 2021), l'enjeu de ce questionnaire était de permettre au grand public de s'exprimer sur trois éléments centraux : à propos des actions que ces derniers mettent déjà en place (suivant la logique d'adaptation au changement climatique), de voir quelles sont leurs priorités (s'ils accepteraient de modifier leurs comportements) et enfin, de leur permettre de s'exprimer et donner leurs avis sur les éventuels services, ou autres actions susceptibles d'être intégrées dans le plan d'actions. Plan d'actions ayant pour ambition de développer des stratégies et des actions afin, dans les six prochaines années, de répondre (ou de se rapprocher le plus) aux objectifs fixés en matière de réduction des émissions, consommation ainsi qu'en terme de production d'énergies. Le questionnaire a été conçu au départ pour le « grand public », interprété au sens restreint d'habitants du territoire. Une réflexion a ensuite été menée afin d'inclure dans la terminologie de « grand public », non uniquement les habitants mais de permettre à d'autres acteurs du territoire de s'exprimer. Pour ce faire, trois sections spécifiques ont été intégrées dans le questionnaire, à savoir : une dédiée aux travailleurs (résidant ou non sur le territoire), une autre aux entrepreneurs et enfin une dernière conçue pour les agriculteurs. La justification de ciblage de ces trois publics a émané du fait qu'à l'échelle de la CCLB, les secteurs de l'agriculture et de l'économie représentent des secteurs clés avec un poids économique particulier. Il se justifie également du fait que ces secteurs prédominants sur le territoire, représentent des secteurs d'activités à la fois émetteurs de GES mais représentant surtout des activités à haut potentiel de retenue des émissions ainsi que des sources de production d'énergies renouvelables.

Le questionnaire en ligne comportait 51 questions organisées en 17 sous-parties. Des questions fermées à choix multiple et des questions plus ouvertes ont permis au grand public de s'exprimer sur le sujet et d'être source de propositions vis-à-vis du plan d'actions à venir. Mis en ligne pour une durée d'un mois (courant mois de juin), le questionnaire a permis à un total de 286 enquêtés de s'exprimer dans le cadre de la démarche de PCAET.

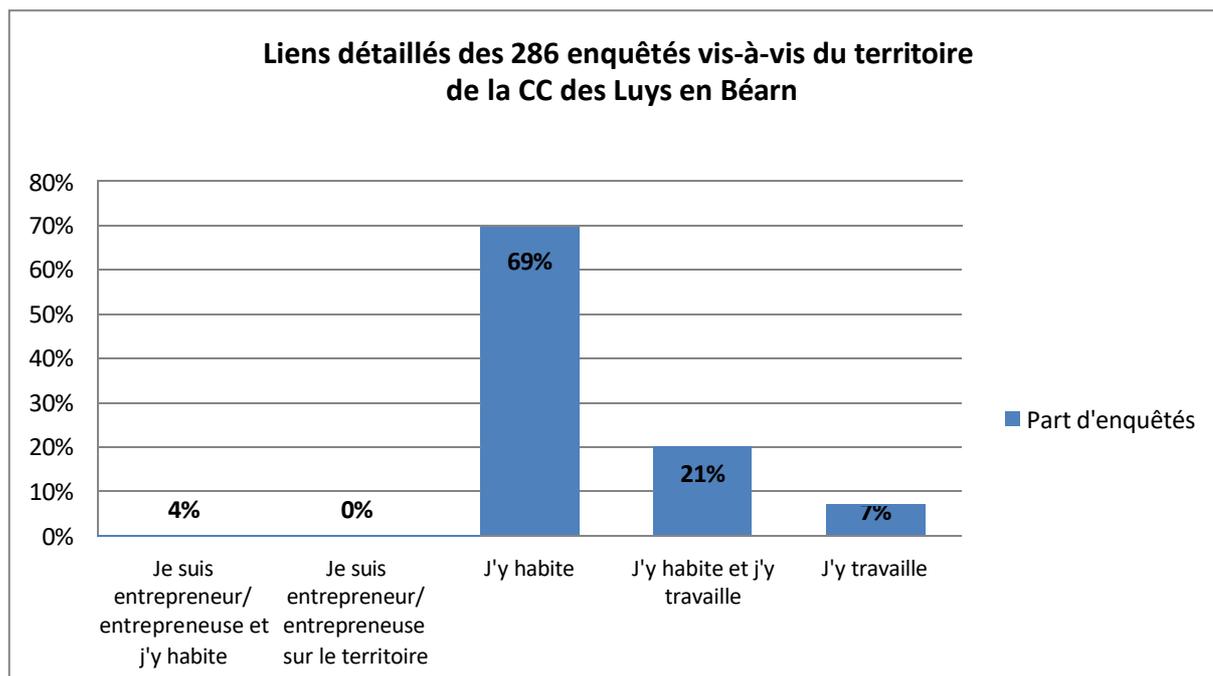
- Le profil des enquêtés :

Parmi ces enquêtés, le panel est largement dominé par les personnes qui résident sur le territoire puisque parmi les 286 enquêtés, 93% d'entre eux y résident contre seulement 7% d'entre eux qui sont acteurs du territoire en y travaillant uniquement (cf. Graphique 1).



Graphique 1 : Lien simplifié des 286 enquêtés vis-à-vis du territoire de la CCLB (concertation PCAET CCLB, 2021)

Au sein des 93% résidants, des sous catégories ont été identifiées à travers le questionnaire et notamment par le biais d'une question visant à identifier le lien qu'ont les enquêtés avec le territoire. Cette dernière a permis d'identifier que parmi les 93% enquêtés résidants sur le territoire, 21% d'entre eux travaillent également sur le territoire et 4% sont à la fois habitant et entrepreneurs/ entrepreneuses (cf. Graphique 2).

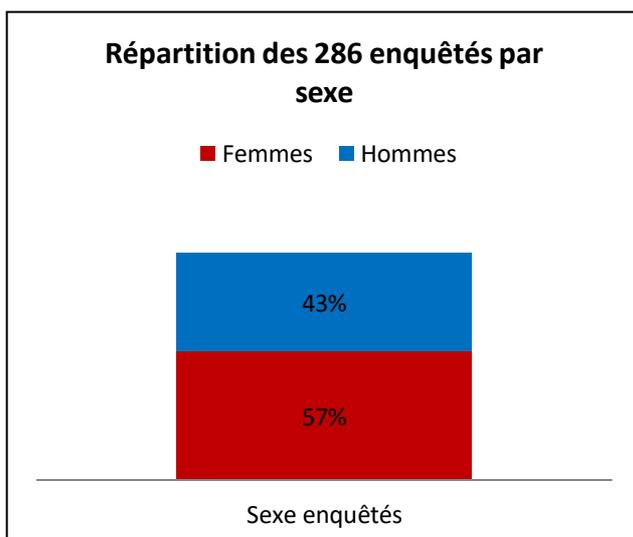


Graphique 2 : Liens détaillés des 286 enquêtés vis-à-vis du territoire de la CCLB (concertation PCAET CCLB, 2021).

Bien que le territoire de la CCLB comporte un total de 28 431 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et pas moins de 10 309 emplois sur le territoire (INSEE, 2018) qui auraient pu potentiellement répondre à cette enquête, ce n'est que 0.80% de cette population totale qui a répondu à cette enquête. La faiblesse des réponses additionnée à la disparité des profils des enquêtés fait que l'enquête menée n'est pas représentative de l'ensemble de la population que nous avons ciblée à l'origine.

Malgré la faiblesse des résultats obtenus qui pourraient s'expliquer de par de nombreuses raisons (mauvaise/ manque de communication, technique du questionnaire pas forcément la plus adaptée, sujet climatique qui représente peu d'intérêt pour la population, etc.), les 286 enquêtés ayant répondu vont tout de même permettre à la CCLB « [...] de dégager une certaine tendance, de voir parmi les réponses, les grandes lignes qui peuvent nous servir à mieux connaître et comprendre les besoins des acteurs dans le cadre du plan climat. On ne cherche pas à entrer dans le détail, voir qui dit quoi, entrer dans le détail des profils mais c'est plutôt avoir une vision d'ensemble, voir les résultats dans la globalité. On attend de voir les grandes tendances en vue de préparer le plan d'actions par la suite » (technicien CCLB).

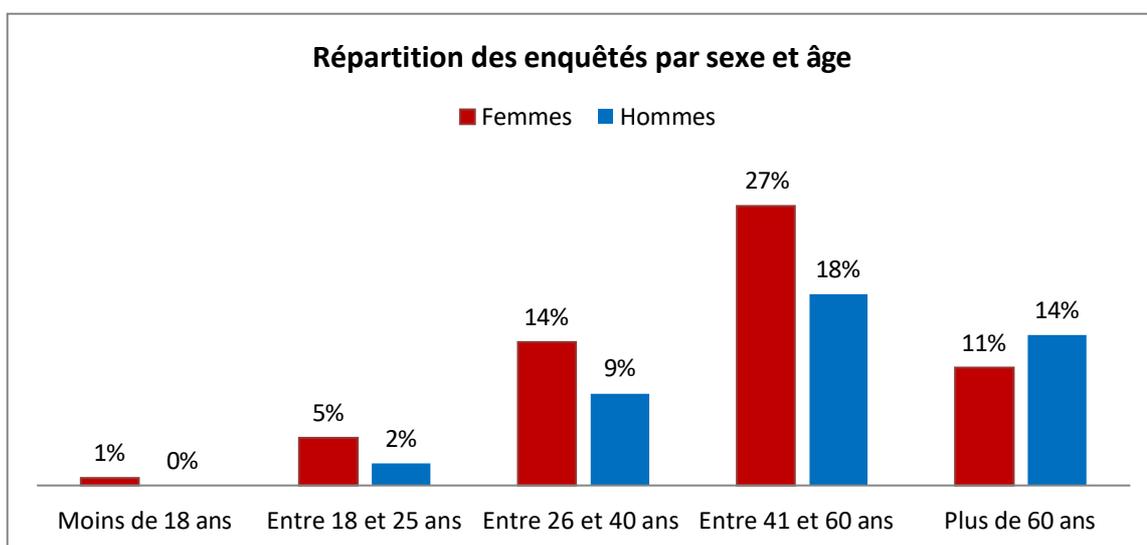
Avant de revenir sur l'analyse tendancielle des résultats, voici de manière générale le profil des enquêtés ayant accepté de répondre à l'enquête :



Parmi les 286 enquêtés, 57% sont des femmes alors que les hommes représentent quant à eux 43% des répondants (cf. Graphique 3). Si l'on observe une inégalité des répondants par sexe avec une dominance du sexe féminin, la disparité est également notable au niveau des âges et du statut des enquêtés.

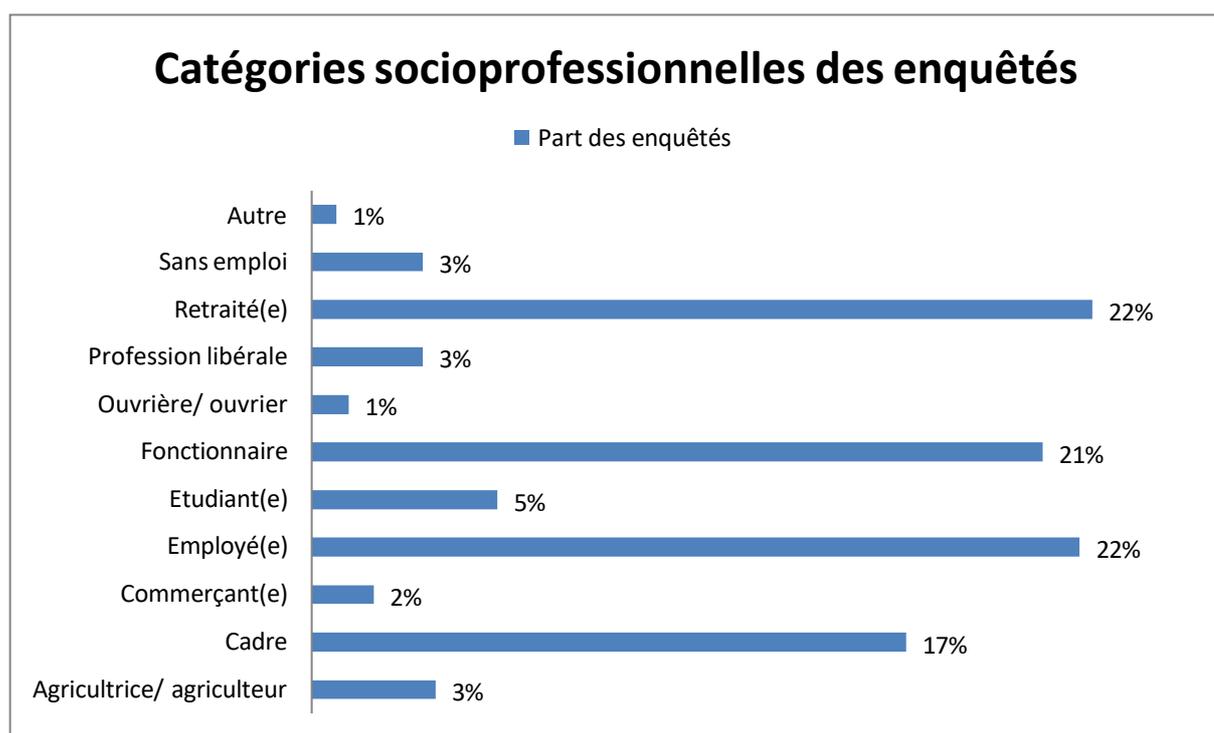
Graphique 3 : Répartition des 286 enquêtés par sexe (concertation PCAET/CCLB, 2021)

Les enquêtés ayant répondu sont majoritairement des personnes de plus de 40 ans (70% des enquêtés) alors que les jeunes sont moins nombreux. On compte 30% des moins de 40 ans dont 8% ont moins de 25 ans (cf. Graphique 4).



Graphique 4 : Répartition des enquêtés par sexe et âge (concertation PCAET/CCLB, 2021)

Cette disparité est renforcée au niveau des statuts socioprofessionnels où quatre catégories sont principalement dominantes et potentiellement à l'image de l'âge moyen des enquêtés (cf. Graphique 5). Il s'agit notamment des retraités et des employés (représentant 22% des enquêtés chacun), des fonctionnaires (comptabilisant 21% des enquêtés) et enfin les cadres (avec 17% des enquêtés).



Graphique 5 : Catégories socioprofessionnelles des enquêtés (concertation PCAETCCLB, 2021)

Afin de simplifier l'analyse et le traitement des données recueillies par le biais du questionnaire en ligne, nous considérerons dans cette étude deux typologies d'enquêtés, à savoir :

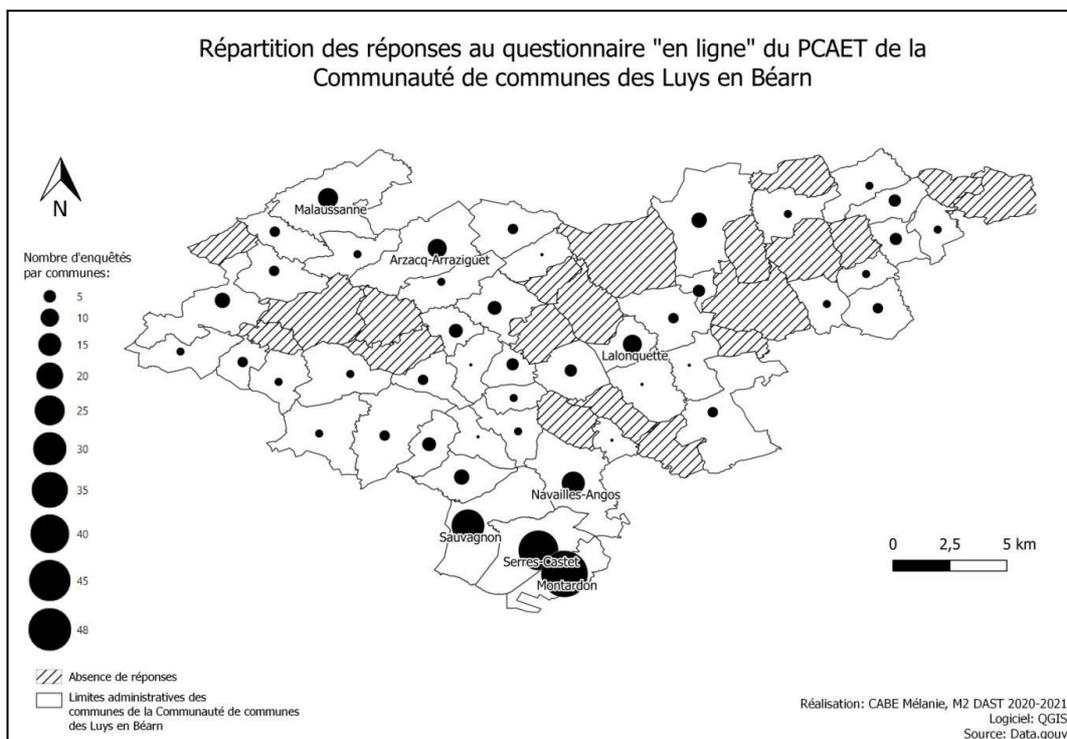
- Les « habitants » comprenant à la fois les personnes qui « *habitent* » (uniquement) sur le territoire ainsi que celles qui « *habitent et y travaillent* » et enfin, celles qui « *sont entrepreneurs/ entrepreneuses et y habitent* » (soit un total de 93% des enquêtés).
- Les « travailleurs » quant à eux, englobent les enquêtés « *travaillant* » (uniquement) sur le territoire ainsi que ceux qui y « *habitent et y travaillent* » (soit un total de 27% des enquêtés).

*A noter.:*

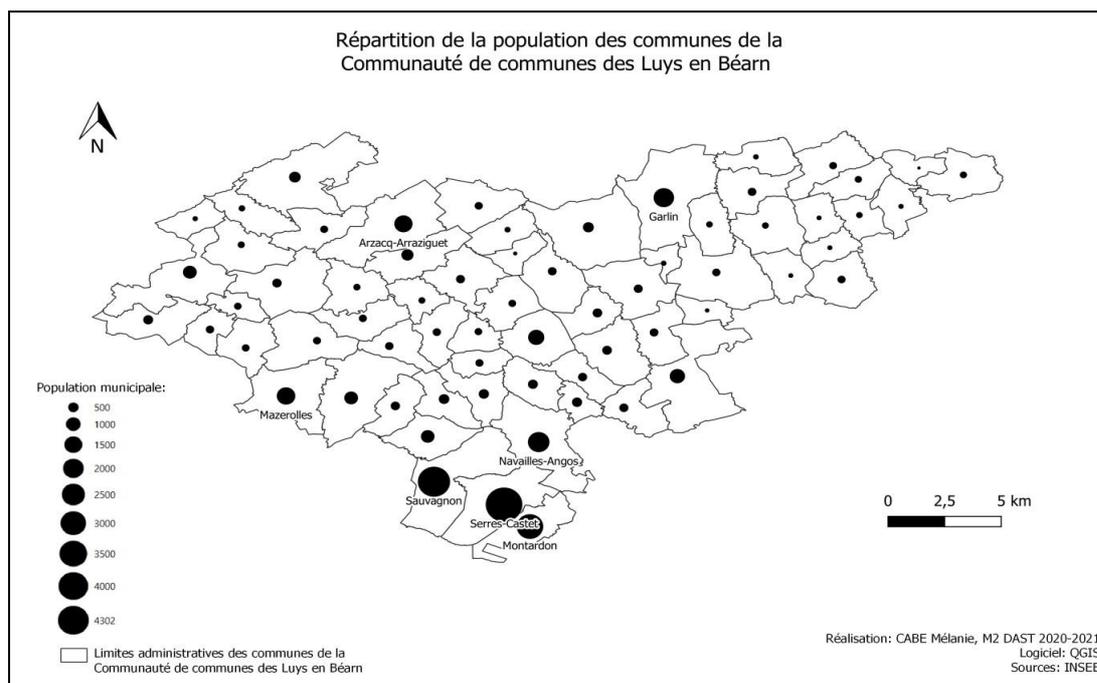
Les « *entrepreneurs/entrepreneuses* » résidant sur le territoire sont exclus de cette catégorie car la majorité des enquêtés ayant répondu dans cette dernière sont des agriculteurs chefs d'exploitation et non des chefs d'entreprises d'autres secteurs économiques comme attendu à l'origine. Cette erreur de terminologie fait que les agriculteurs n'ont pas été intégrés dans la partie des « travailleurs » mais plutôt dans celle des « habitants ».

○ Profil des « habitants » enquêtés :

Les « habitants » représentent 93% des enquêtés ayant complété le questionnaire en ligne. La carte de la répartition des réponses au questionnaire nous permet de localiser le nombre de réponses par communes (cf. Carte 3).



Carte 3 : Répartition des réponses au questionnaire « en ligne » du PCAET de la CCLB (source personnelle, 2021)

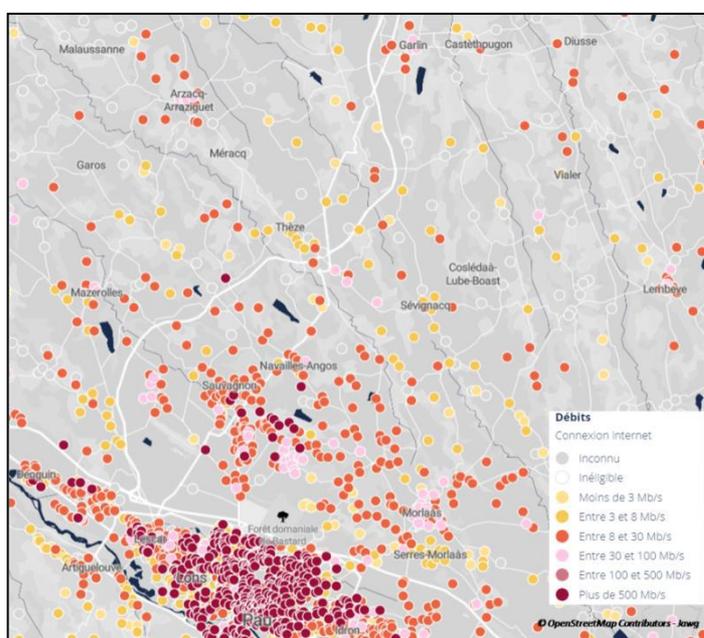


Carte 4 : Répartition de la population des communes de la CCLB (source personnelle, 2021)

Nous pouvons constater qu'une majorité des enquêtés ayant participé à l'enquête (plus de 40% du total) résident dans les 3 communes les plus urbaines et les plus densément peuplées (cf. Carte 4) que représentent Montardon (18% des enquêtés), Serres-Castet (14%) et enfin Sauvagnon (9%). Le reste des enquêtés (les 60% restants) sont quant à eux répartis un peu partout sur le reste du territoire (avec une moyenne de 2 enquêtés par commune), à l'exception d'une vingtaine de communes sur les 66 totales constituant la Communauté de communes des Luys en Béarn où aucun participant n'a été recensé.

Si l'on observe de plus près les communes où aucun enquêté n'a été répertorié, ces dernières sont d'une part des communes dominées par la ruralité. Premier élément qui peut expliquer en parti le manque de diffusion de l'information qui peut être induit par l'isolement des personnes d'une

part mais également, expliqué par la faiblesse du débit internet disponible à l'échelle de certaines communes (cf. Carte 5).



Carte 5 : Répartition des débits internet à l'échelle du territoire de la CCLB (OpenStreetMap, 2020)

A la suite de quelques recherches, j'ai également mis le doigt sur un second élément peut être explicatif de cet absentéisme de réponses. En effet, j'ai pu relever que la plupart d'entre elles ne possèdent aucun moyen de communication digital propre (site internet notamment). La diffusion de l'information s'effectuant finalement que par les mairies et leur affichage, on peut donc en partie expliquer l'absence de réponse à l'échelle de ces communes.

Situation complètement différente à l'échelle des 3 communes où le nombre de répondant est le plus élevé, qui sont des communes particulièrement développées au niveau de leurs politiques de communication digitale. Ces communes sont notamment actives sur les réseaux sociaux tels que Facebook qui facilitent la diffusion d'informations ainsi que les échanges avec les habitants.

Outils techniques qui ont très certainement participés, dans notre cas présent, à la communication ainsi qu'à la diffusion du questionnaire en ligne.

Il est également important de noter que la majorité des communes comptabilisant plus de 5 participants à l'enquête sont majoritairement celles où, en plus d'une communication officielle par le biais des mairies, une campagne de communication a été conduite par le biais d'un affichage dans les lieux publics et autres lieux de rassemblement (bars, restaurants, commerces, coiffeurs...). L'affiche comportait des informations relatives à l'accès au questionnaire en ligne et notamment un QR code permettant d'obtenir un accès direct au questionnaire en le flashant avec son smartphone (cf. Figure 6).

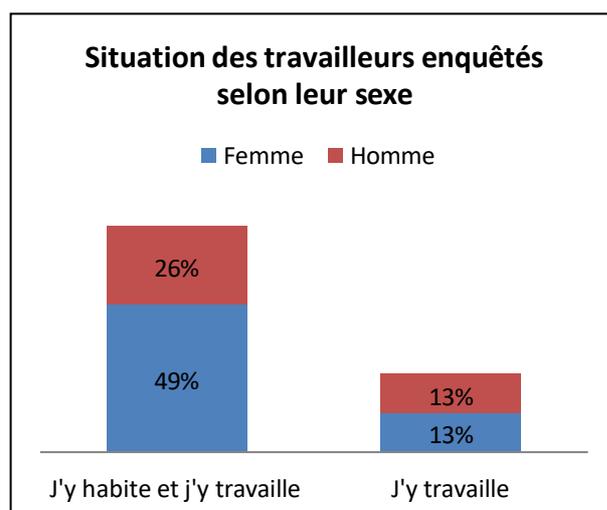


Figure 6 : Affiche d'annonce de la démarche de la concertation dans le cadre du PCAET de la CCLB (concertation PCAET CCLB, 2021)

Parmi les 266 enquêtés résidant au sein de la Communauté de communes des Luys en Béarn, 97% occupent des maisons individuelles et 87% sont propriétaires de leur logement. La part des enquêtés résidant dans des logements collectifs est quant à elle minimale (correspond à 3% des enquêtés résidant en appartement ou habitat partagé) mais n'est pas surprenante dans la mesure où la CCLB est un territoire dominé par la ruralité où les profils d'occupation sont largement dominés par des propriétaires de maisons individuelles à l'échelle nationale.

○ Profil des « travailleurs » enquêtés :

Chez les « travailleurs » enquêtés, nous avons deux types de profils distincts, à savoir, les enquêtés travaillant uniquement sur le territoire qui représentent 26% dans cette enquête. Alors que les autres travailleurs représentants 74% des enquêtés sont des personnes qui travaillent et vivent sur le territoire de la CCLB (cf. Graphique 6).



Graphique 6 : Situation des travailleurs enquêtés selon leur sexe (concertation PCAET CCLB, 2021)

Si au niveau des « travailleurs » nous pouvons observer une égalité des sexes chez nos enquêtés (13% de femmes contre 13% d'hommes enquêtés). En revanche, au niveau des enquêtés « qui habitent et travaillent » sur le territoire, ce sont principalement des femmes qui ont répondu au questionnaire (49% des femmes enquêtés), alors que les hommes représentent 26% des enquêtés. Quant aux emplois qu'ils occupent à l'échelle du territoire de la CCLB, on observe une majorité des enquêtés occupant un statut de fonctionnaire à hauteur de 35% et d'employé(e)s avec 23% des enquêtés recensés dans cette catégorie socioprofessionnelle.

Maintenant que nous avons identifié globalement le profil des enquêtés ayant participé au questionnaire en ligne mis en place dans le cadre de la concertation du PCAET, nous allons entrer dans les détails. Dans un premier temps, nous allons mettre en avant les actions que ces deux types de profils mettent en place à l'échelle du territoire. Actions qui, sans qu'ils n'en aient forcément conscience, participent de l'adaptation au changement climatique (via le tri des déchets, la mobilité, le choix de consommation...). Dans un second temps, nous observerons ce qui potentiellement représente, selon nos enquêtés, des freins ou limites les empêchant de s'investir davantage ou potentiellement de changer de comportement. Et enfin, nous analyserons à partir des réponses obtenues les principaux leviers ainsi que les propositions d'actions soutenues par les enquêtés permettant à ces derniers de changer de comportement ou de manière générale de s'investir davantage dans la mise en place de pratiques plus « vertueuses » ou « respectueuses » de l'environnement.

## 1. Des enquêtés pratiquant d'ores et déjà des écogestes en faveur du climat

Partant du principe reconnu que le changement climatique est principalement causé par l'activité humaine, obtenir des connaissances fines mais surtout territorialisées à propos des pratiques et habitudes des hommes est un élément primordial. Si nous usons facilement des innovations ou des lois pour compenser nos impacts, ces derniers n'en demeurent pas pour autant les solutions les plus adéquates. La seule et unique solution reposerait finalement sur notre changement de comportement.

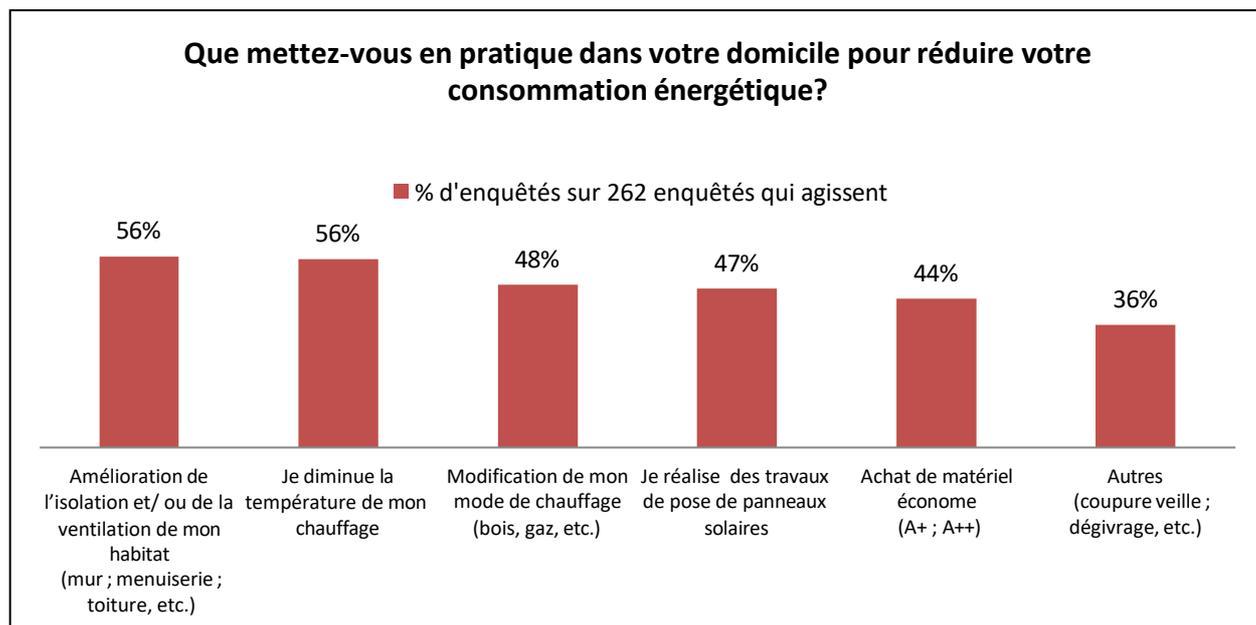
A travers ce questionnaire, l'objectif était d'en apprendre davantage à propos des deux profils clés de notre enquêtés, à savoir :

- Les habitants : il s'agissait d'obtenir des connaissances quant à leurs habitudes et pratiques. Pour ce faire, nous avons choisi de cibler trois thématiques que représentent la consommation énergétique, les modes de consommation (alimentaire) et enfin la mobilité. Trois éléments majeurs puisqu'ils sont aujourd'hui considérés en partie comme responsables du changement climatique que nous vivons mais surtout, des leviers potentiels sur lesquels travailler afin de limiter nos impacts.
- Les travailleurs : il s'agissait de voir quelles actions ces derniers mettent en place en matière de mobilité (trajet domicile-travail) et de tri qui sont aujourd'hui les deux principales sources de pollution liée à l'activité professionnelle. Il s'agissait également, de questionner les enquêtés sur les actions supplémentaires potentiellement instaurées par leurs entreprises pour s'adapter au changement climatique. Information qui servira de base de connaissance « interne » auprès des élus et techniciens et qui pourront par la suite l'exploiter dans le cadre du plan d'action.

- *Consommations énergétiques :*

La multiplication des écrans et des appareils électriques, la lumière ou encore l'utilisation du chauffage en hiver sont autant d'éléments qui participent à l'augmentation de la consommation énergétique dans le secteur résidentiel. Secteur qui représente, à l'échelle de la CCLB, le second secteur le plus consommateur et par conséquent, l'une des sources majeures d'émission de gaz à effet de serre.

Par le biais du questionnaire, nous avons pu observer que les enquêtés sont, dans quasiment la majorité des cas, tous sensibles à leur consommation énergétique puisque 98% d'entre eux disent agir pour réduire leurs consommations énergétiques. Nous entendons par consommation énergétique, la quantité d'énergie utilisée par un ménage. Pour cela, certains enquêtés n'hésitent pas à multiplier les actions en faveur de la réduction. Parmi ces actions, on retrouve globalement deux grands types de comportement en faveur de la réduction de la consommation à l'échelle des foyers. Il s'agit de la réalisation de travaux de « rénovation énergétique » (cf. Graphique 7) qui consistent en l'amélioration de l'isolation et/ou de la ventilation de leur logement (c'est notamment le cas de 56% des enquêtés). Mais, on retrouve également la pose de panneaux solaires (que réalisent 47% de nos enquêtés) ou encore la modification du mode de chauffage (que 48% des enquêtés mettent en place). Ce type de comportement consisterait donc en l'amélioration du logement pour optimiser les consommations énergétiques.



Graphique 7 : Que mettez-vous en pratique dans votre domicile pour réduire votre consommation énergétique?? (concertation PCAET CCLB, 2021)

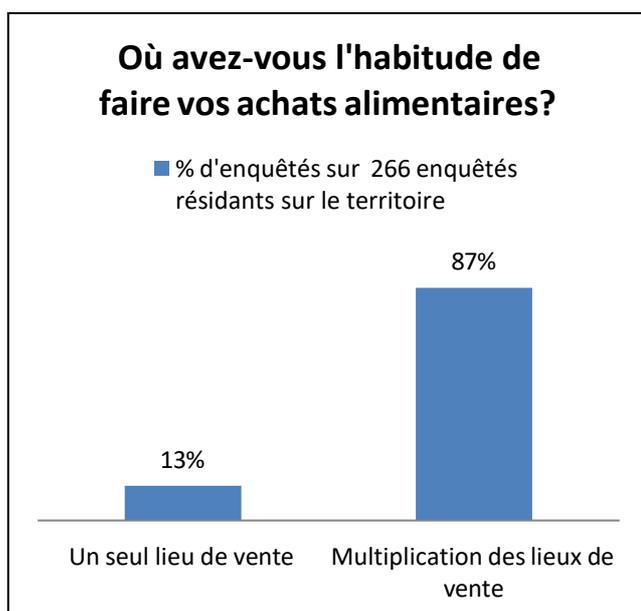
Le second type de comportement serait quant à lui lié à l'action directe de la part des enquêtés et passerait par la mise en place de ce que l'on peut appeler les « éco-gestes ». Petits gestes que chacun d'entre nous peut réaliser dans le cadre de la vie quotidienne et qui favorisent à la fois la réduction des pollutions ainsi que l'amélioration de l'environnement. Chez nos enquêtés, la mise en pratique de ces éco-gestes se traduit par la diminution de la température du chauffage (mis en place par 56% des enquêtés), l'achat de matériel économe (action citée par 47% des enquêtés) ou enfin par l'application de petites actions de type coupure veille, dégivrages (que 36% des enquêtés mettent en place).

○ *Mode consommation alimentaire :*

Pour les habitants, nous avons également fait le choix de les interroger sur leurs habitudes en termes de mode de consommation. Avec le développement de la mondialisation, ce phénomène a provoqué un véritable dopage des échanges mondiaux et par conséquent une montée en puissance des pollutions liés aux transports des marchandises. Si dans le questionnaire une seule et unique question leur était posée, en revanche, les enquêtés pouvaient cocher plusieurs réponses à cette question. De cette manière, cette question nous permettait d'obtenir deux informations : premièrement, les lieux où se rendent les enquêtés pour faire leurs achats

alimentaires. Mais le fait de laisser l'enquêté cocher autant de lieux de vente qu'il souhaite, nous a également permis de voir si les enquêtés centralisaient leurs achats sur un seul et même lieu de vente ou bien au contraire, si ces derniers multipliaient les espaces de vente sur le territoire.

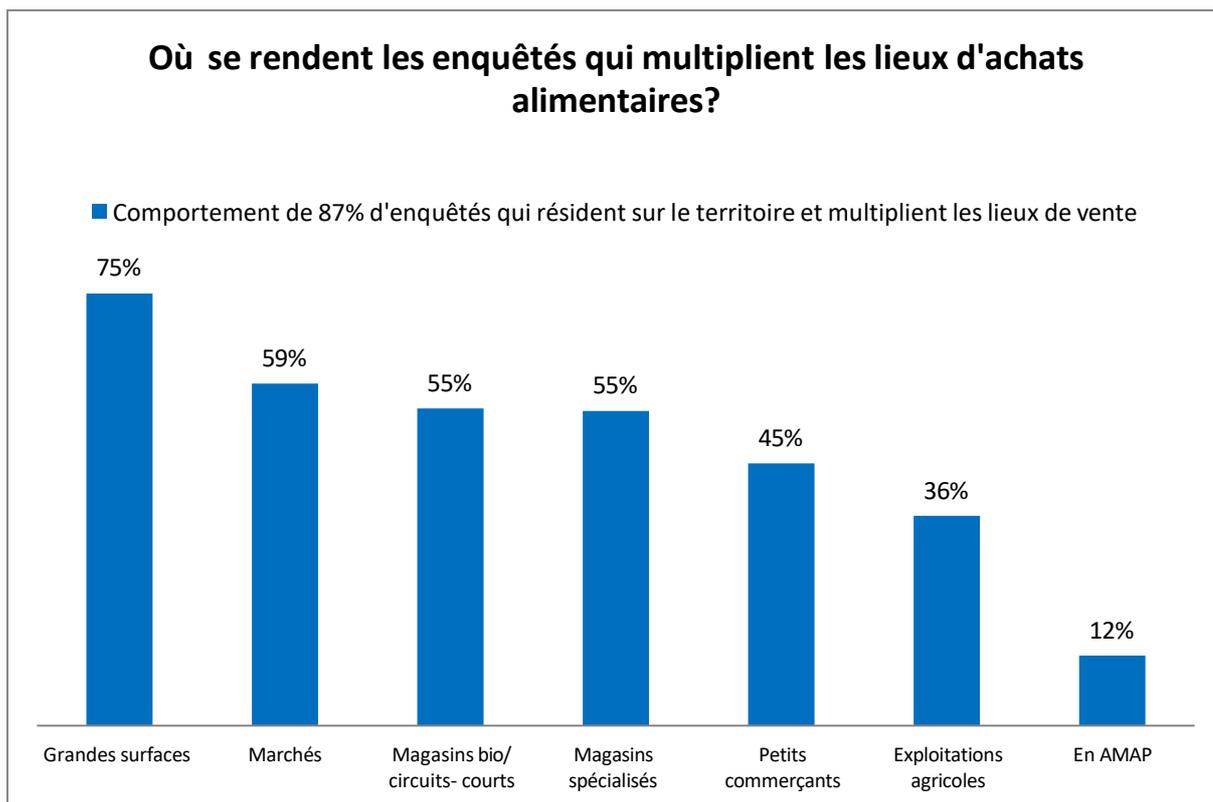
L'enquête nous a ainsi révélé que seul 13% des enquêtés centralisent leurs achats alimentaires sur un seul et même espace de vente (cf. Graphique 8). Et parmi ces enquêtés, ce ne sont pas moins de 12% qui se rendent uniquement dans des grandes surfaces. On constate donc que le reste des enquêtés (soit les 87% restants) multiplient quant à eux les lieux de vente.



Graphique 8 : Où avez-vous l'habitude de faire vos achats alimentaires ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

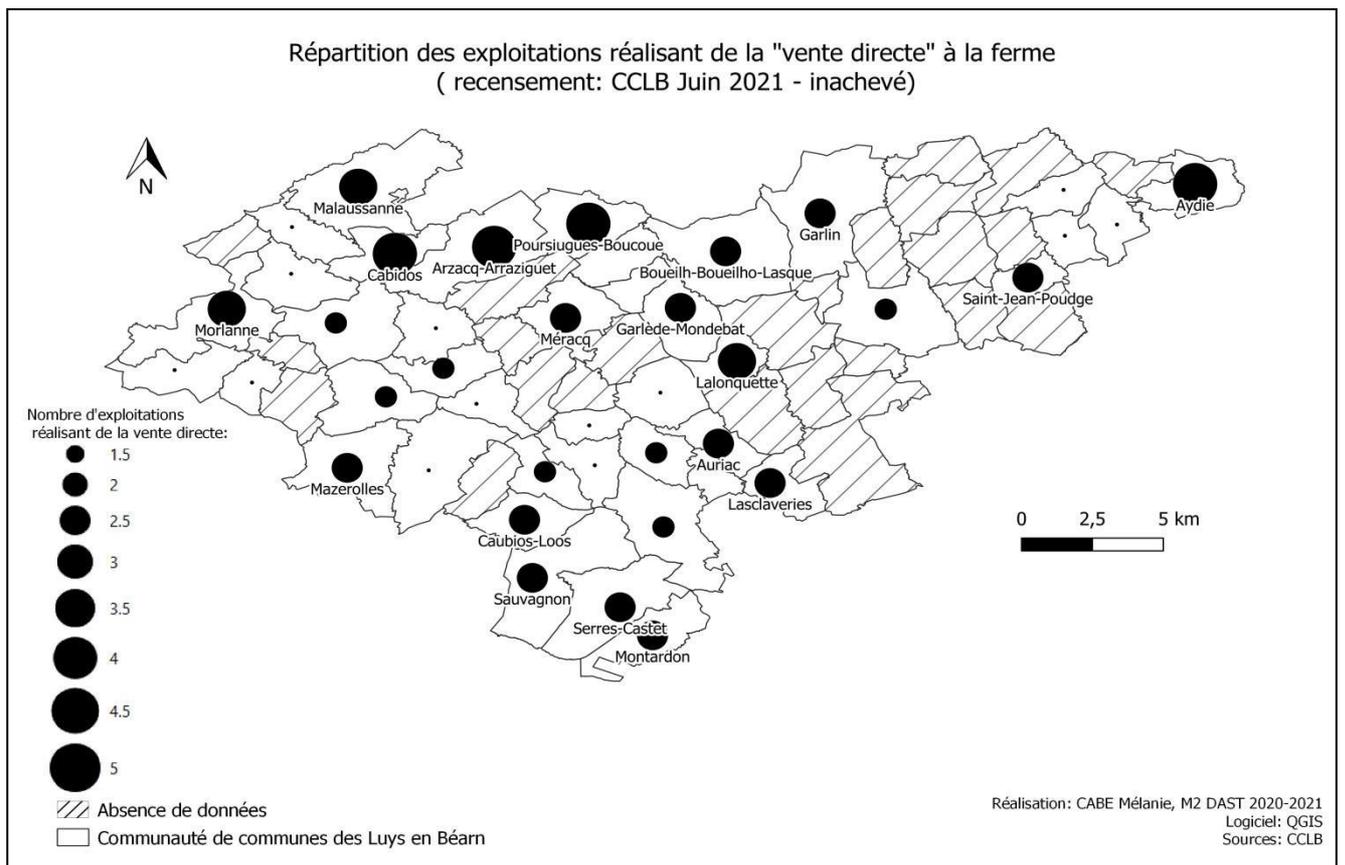
Une question se pose donc ici : finalement, dans quels lieux de ventes se rendent ces enquêtés qui multiplient leurs lieux d'achats alimentaires à l'échelle de la CCLB ?

Si l'on observe d'un peu plus leurs comportements on se rend compte d'un élément majeur. Si plus les 2/3 d'entre eux effectuent, dans un premier temps, leurs achats dans des grandes surfaces, une part importante de ces derniers complètent ce premier lieu d'achat par des lieux de vente que l'on pourrait qualifier de « vente directe » (cf. Graphique 9).



Graphique 9 : Où se rendent les enquêtés qui multiplient les lieux d'achats alimentaires? (concertation PCAET/CCLB, 2021)

On entend par ces « points de vente directe », des lieux de vente où l'échange de produit se réalise sans intermédiaire entre une personne à l'origine du produit ou de la transformation d'un produit et l'acheteur final. C'est le cas des marchés où se rendent 59% des enquêtés, les exploitations agricoles (lieu d'achat de 36% des enquêtés) ou enfin les AMAP où 12% des enquêtés réalisent leurs achats. La traduction de ces chiffres peut en partie s'expliquer de par la présence d'une offre conséquente à l'échelle de la CCLB en matière de lieux de vente directe dont il est ici question. En effet, à l'échelle intercommunale, les habitants ont accès à un total de 6 marchés organisés au niveau des communes de Serres-Castet, Montardon, Sauvagnon, Arzacq-Arraziguet, Morlanne ou encore Garlin (communes où le nombre de répondants est majoritaire dans cette enquête). Ces derniers peuvent également réaliser leurs achats auprès des 3 AMAP mises en place sur le territoire (dans les communes de Serres-Castet, Garlin et d'Auga) mais également directement chez les agriculteurs du territoire. La Communauté de communes est actuellement en cours de recensement des exploitations réalisant une activité de production et vente directe à la ferme. A ce jour, ce n'est pas moins d'une centaine d'exploitations qui ont été recensées (sur un total de 1 078 exploitations selon une étude de la PAC datant de 2017). Même si tous les exploitants n'ont pas encore été comptabilisés, à ce jour, l'offre semble tout de même bien répartie sur l'ensemble du territoire intercommunal (cf. Carte 5).



Carte 5 : Répartition des exploitations réalisant de la « vente directe » à la ferme (source personnelle, 2021)

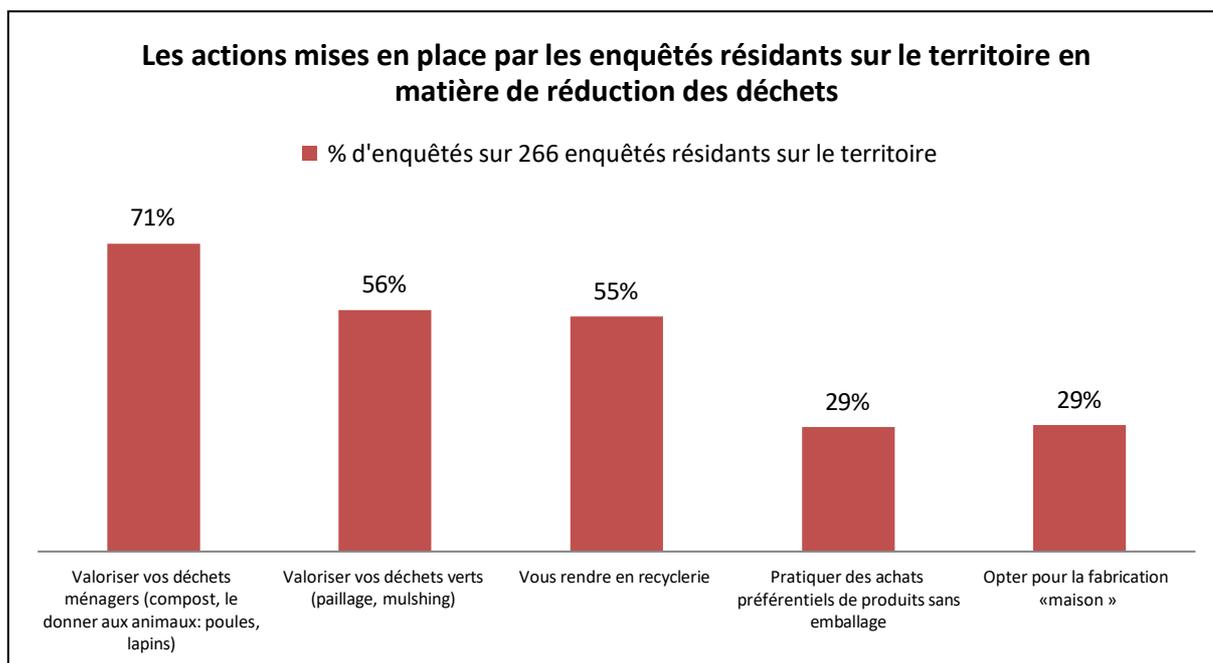
○ *Déchets :*

Avec 0,90% des consommations énergétiques et moins de 0,50% des émissions de GES<sup>8</sup>, le secteur des déchets, même s'il représente le tout dernier secteur au niveau des consommations et émission de l'intercommunalité, ce dernier représente tout de même un levier d'action clé en matière de lutte contre le phénomène du changement climatique. Des actions telles que l'extension progressive des consignes de tri ou la sensibilisation à la réduction des déchets à la source peuvent toutefois contribuer à l'effort général de réduction des émissions de GES. On le comprend donc, peu importe le profil des acteurs, qu'ils soient finalement travailleurs ou encore habitants, chacun d'entre eux détient sa part de responsabilité vis-à-vis de la réduction des déchets. Nous allons donc ici voir la manière dont ces deux types d'enquêtés (les travailleurs mais aussi les habitants) se comportent vis-à-vis des déchets, depuis leurs lieux de travail ou même leurs foyers.

<sup>8</sup> Données issues du « Rapport de diagnostic du PCAET » de la Communauté de communes des Luys en Béarn

De manière générale, nous pouvons constater qu'à l'échelle de la CCLB, la grande majorité des enquêtés (qu'ils soient travailleurs et/ou habitants) sont particulièrement actifs vis-à-vis des déchets et plus particulièrement du tri de ces derniers. Au niveau des habitants, le tri des déchets est ainsi pratiqué par 100% de nos enquêtés. Si l'on rentre un peu plus dans le détail de leur pratique du tri, nous pouvons constater deux éléments centraux : premièrement, la plupart des enquêtés mettent en place au moins deux actions en matière de réduction des déchets. Par le biais des réponses obtenus auprès des habitants enquêtés, ce sont finalement deux types de comportements qui ont pu être identifiés :

L'un des deux comportements identifié renvoi à la mise en place d'actions de l'ordre de la valorisation des déchets (cf. Graphique 10). Soit des actions ciblées autour du réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Chez les habitants enquêtés, ce type de comportement prend forme par la valorisation des déchets ménagers (que 71% d'entre eux mettent en place), la valorisation des déchets verts issus de l'entretien des jardins des habitants (pratiquer par 56% des enquêtés) ou encore via le déplacement de ces personnes vers des centres de recyclerie (c'est le cas de 55% d'entre eux).

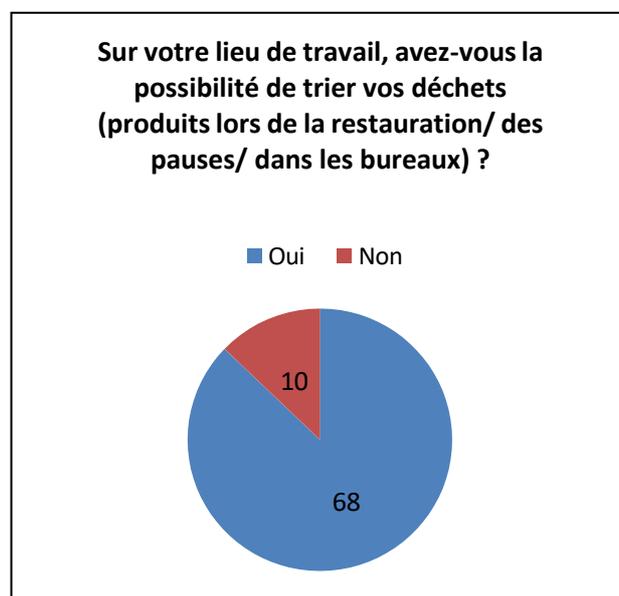


Graphique 10 : Les actions mises en place par les enquêtés résidents sur le territoire en matière de tri des déchets (concertation PCAET CCLB, 2021)

Un second comportement identifié en matière de réduction de déchets est étroitement lié aux modes de consommation (cf. Graphique 10). Cette logique ne repose pas sur la réduction de la consommation mais plutôt sur une consommation différente et vers la production de moins de déchets polluants. Cela se traduit en matière d'actions par ce que mettent en pratique 29% des enquêtés qui réalisent soit des achats préférentiels sans emballage ou qui optent pour la fabrication « maison » de produit.

Chez les travailleurs, même si la quasi-totalité de 78 travailleurs enquêtés affirment qu'ils ont la possibilité de trier sur leurs lieux de travail, les 10 travailleurs qui n'en ont pas la possibilité nous intéressent particulièrement (cf. Graphique 11).

A travers le questionnaire, nous avons tenté de voir pourquoi ces derniers n'ont pas la possibilité de trier leurs déchets au travail. Parmi les réponses obtenues, deux explications ressortent : un des enquêtés nous évoque le fait que l'absence de possibilité de tri tient d'un « choix patronal ». Quant aux 9 travailleurs restant, tous évoquent une seule et même raison qui tient du fait qu'aucun équipement n'est mis à leur disposition sur le lieu de travail : « pas de poubelle », « pas de bacs récupération papier "imprimante", « pas de récupération de

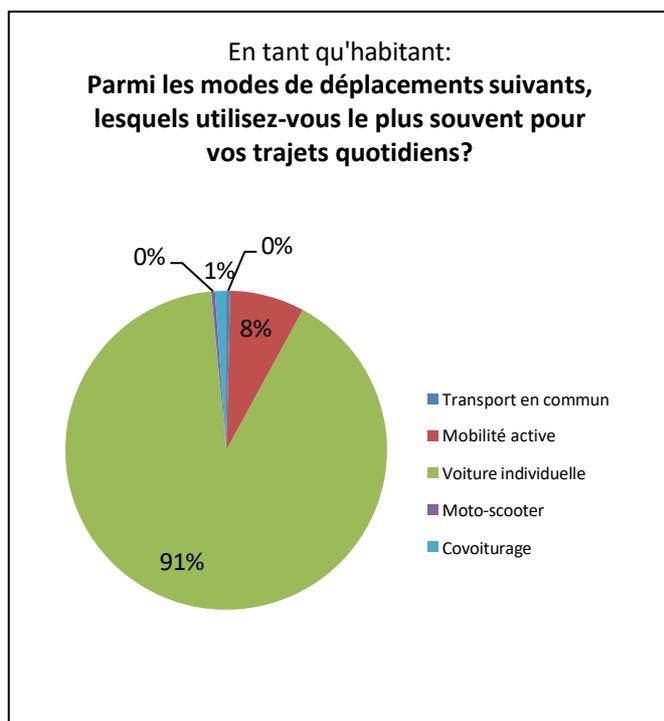


Graphique 11: Sur votre lieu de travail, avez-vous la possibilité de trier vos déchets ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

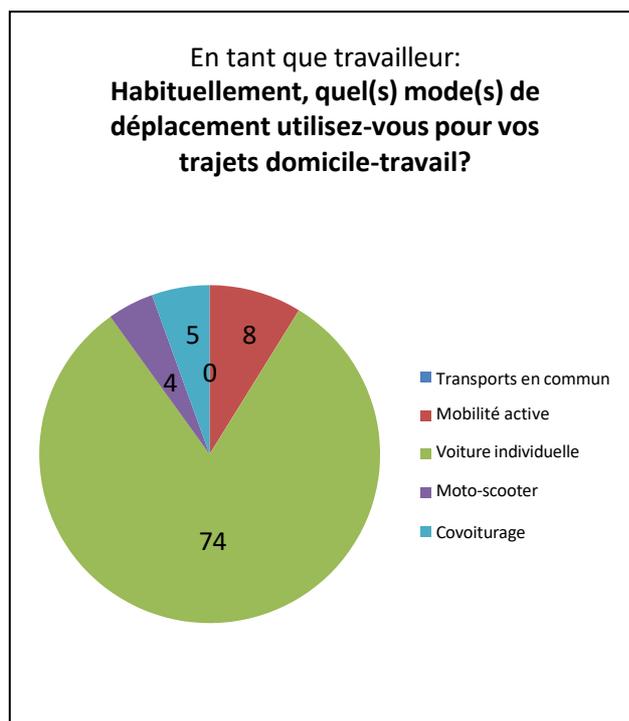
gobelet en plastique », « pas de poubelle jaune pour le tri sélectif », « pas de récupération de verre... ». Ces informations sont particulièrement intéressantes dans la mesure où l'intercommunalité possède aujourd'hui des compétences en matière de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ainsi qu'en termes de « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». Ces informations pourront ainsi alimenter des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du futur plan d'actions du PCAET de la CCLB ayant pour ambition de palier certaines déficiences actuellement présentes sur le territoire.

○ *Mobilité:*

En France, mais également à l'échelle de la CCLB, le transport représente l'une des toutes premières sources d'émission de gaz à effet de serre mais également l'activité la plus consommatrice d'énergie. Qu'elle soit liée au transport de personnes ou de biens, cette mobilité est devenue quasi-obligatoire pour chacun d'entre nous : pour se nourrir, se rendre sur les lieux de travail ou de loisir, avoir accès à certains produits... Pour autant, nombreux sont aujourd'hui les moyens mis en place ainsi que les technologies disponibles auprès de chacun d'entre nous, nous permettant de pouvoir prétendre à limiter notre empreinte carbone. A travers le questionnaire, nous avons essayé de voir quels sont les modes de déplacement utilisés à la fois par les habitants mais également par les travailleurs du territoire. Nous verrons également par la suite, quels sont, selon les enquêtés, les manques ou les freins qui les empêchent actuellement de changer de comportements ou encore, de rationaliser leurs déplacements.



Graphique 13 : Parmi les modes de déplacements suivants, lesquels utilisez-vous le plus souvent pour vos trajets quotidiens ? (concertation PCAET CCLB, 2021)



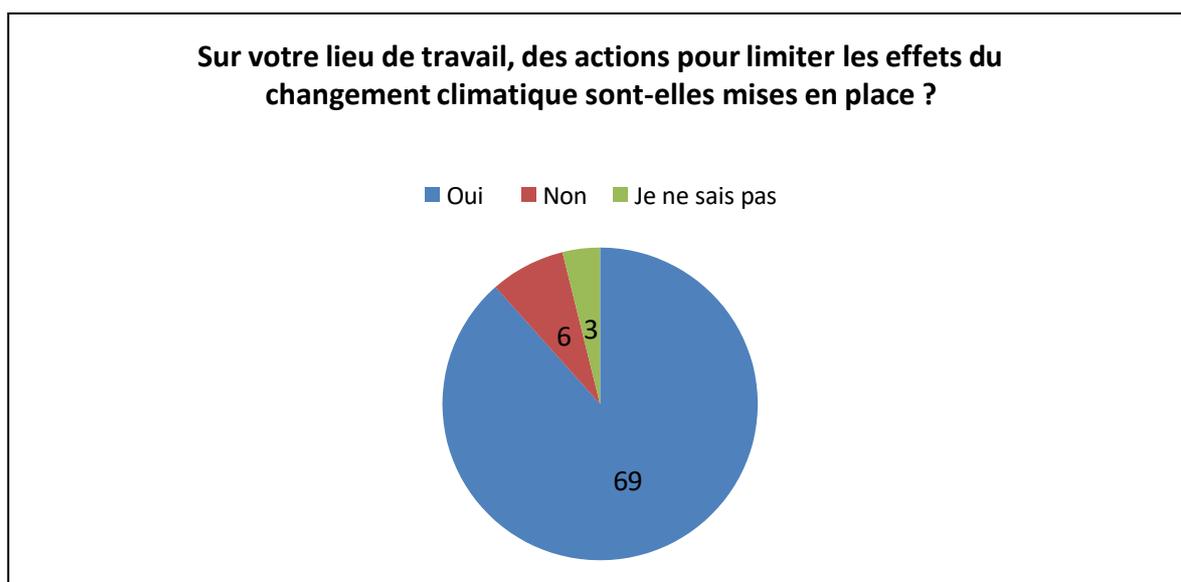
Graphique 12 : Habituellement, quel(s) mode(s) de déplacement utilisez-vous pour vos trajets domicile-travail ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Que ce soit chez les habitants ou chez les travailleurs enquêtés, la voiture individuelle reste le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements à l'échelle du territoire (cf. Graphique 12 et 13). Cela n'est pas étonnant puisque le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn est un territoire largement dominé par la ruralité auprès duquel le règne de la voiture a de

tout temps été prédominant. En effet, si les modes de transport collectifs (bus notamment) et doux (vélo, marche à pied) essayent petit à petit d'être intégré dans ce monde rural, l'impossibilité de développer des solutions alternatives à l'automobile en milieu rural reste pourtant courante (seul 8% des enquêtés se déplacent en mobilité active). Les raisons sont simples : l'habitat dispersé, présent dans ces territoires, ne favorise pas la mise en place de lignes de transport en commun régulières et, c'est sans compter sur la faible densité de population qui rend elle aussi difficile le développement d'alternatives telles que le covoiturage. Du côté des enquêtés ayant un profil de travailleur uniquement sur le territoire, la diversité de lieux de provenance complexifie, là aussi, la mise en place de substitue à la voiture individuelle.

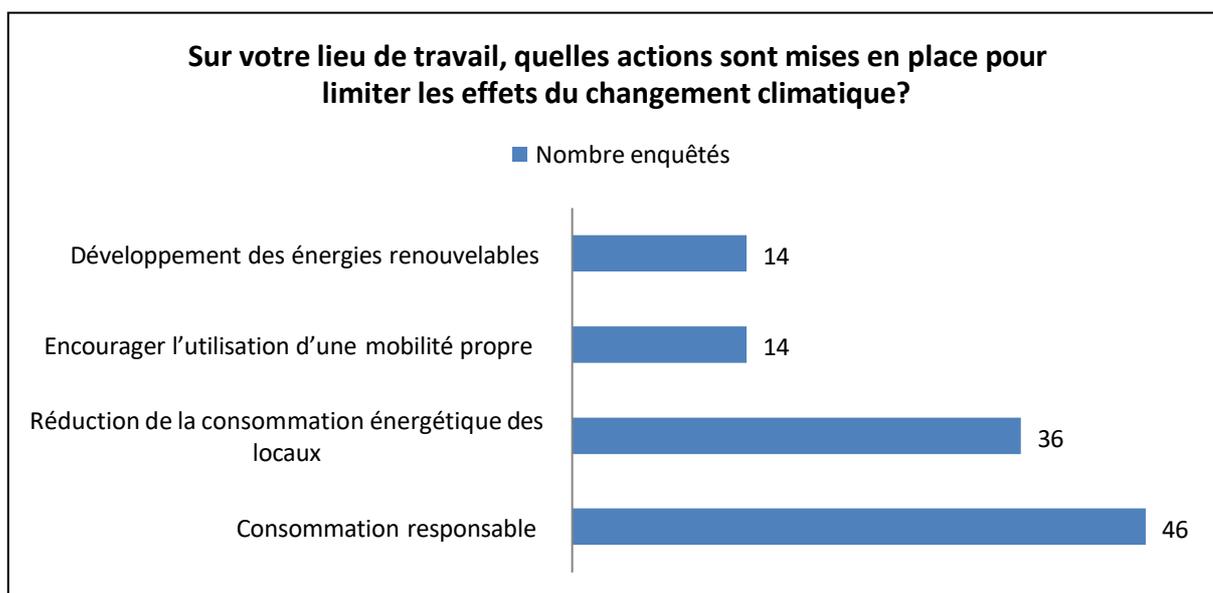
○ *Les autres actions qui peuvent être développées par les entreprises :*

Comme nous venons de le voir, si la modification des comportements représente certainement la solution clé en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, nous nous sommes demandé si certains acteurs économiques du territoire n'avaient pas eux aussi déjà pensé à des solutions pour s'adapter au changement climatique. Deux questions ont été intégrées dans le questionnaire pour que nous puissions obtenir cette information par le biais des travailleurs. La première question consistait à interroger les travailleurs sur leurs connaissances vis-à-vis des potentielles actions mises en place sur leurs lieux de travail. Voici les réponses que nous avons obtenues :



Graphique 14 : Sur votre lieu de travail, des actions pour limiter les effets du changement climatique sont-elles mises en place ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Parmi les 78 travailleurs ayant participé à cette enquête, 69 d'entre eux indiquent que des actions sont mises en place sur leurs lieux de travail. Les autres enquêtés ont quant à eux, soit aucune connaissance sur le sujet (c'est le cas de 3 travailleurs), soit leurs entreprises ne mettent actuellement rien en place en matière d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique (6 travailleurs sont dans ce cas). Nous nous sommes ensuite dotés d'une seconde question pour obtenir plus de détails quant aux types d'actions mises en place auprès des 69 travailleurs nous ayant indiqué que sur leur lieu de travail des actions étaient développées pour limiter les effets du changement climatique. Voici les résultats obtenus :



Graphique 15 : Sur votre lieu de travail, quelles actions sont mises en place pour limiter les effets du changement climatique?? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Premièrement, nous pouvons constater que, dans la majorité des cas, les entreprises du territoire mettent en pratique plus d'une action en faveur de l'adaptation et atténuation du changement climatique. L'action qui revient le plus fréquemment chez nos enquêtés est liée à la « consommation responsable » qui renvoie principalement à la pratique du tri sur le lieu de travail. Cette réponse fait d'ailleurs écho au nombre important de travailleurs qui ont la possibilité de trier au travail (cf. Graphique 11). 36 travailleurs ont également évoqué le fait que sur leur travail des actions en faveur de la réduction de la consommation énergétique des locaux étaient développées. Cela peut en effet passer par la réduction de certains postes tels que le chauffage, le système d'éclairage, la ventilation ou encore la climatisation. Mais certaines entreprises ont peut-être également effectué des travaux au niveau de leurs bâtiments. On pense par exemple, aux travaux d'isolation ou encore au changement de certains équipements moins énergivores. Il semblerait même, au vu des réponses de certains travailleurs, que certaines entreprises réalisent également

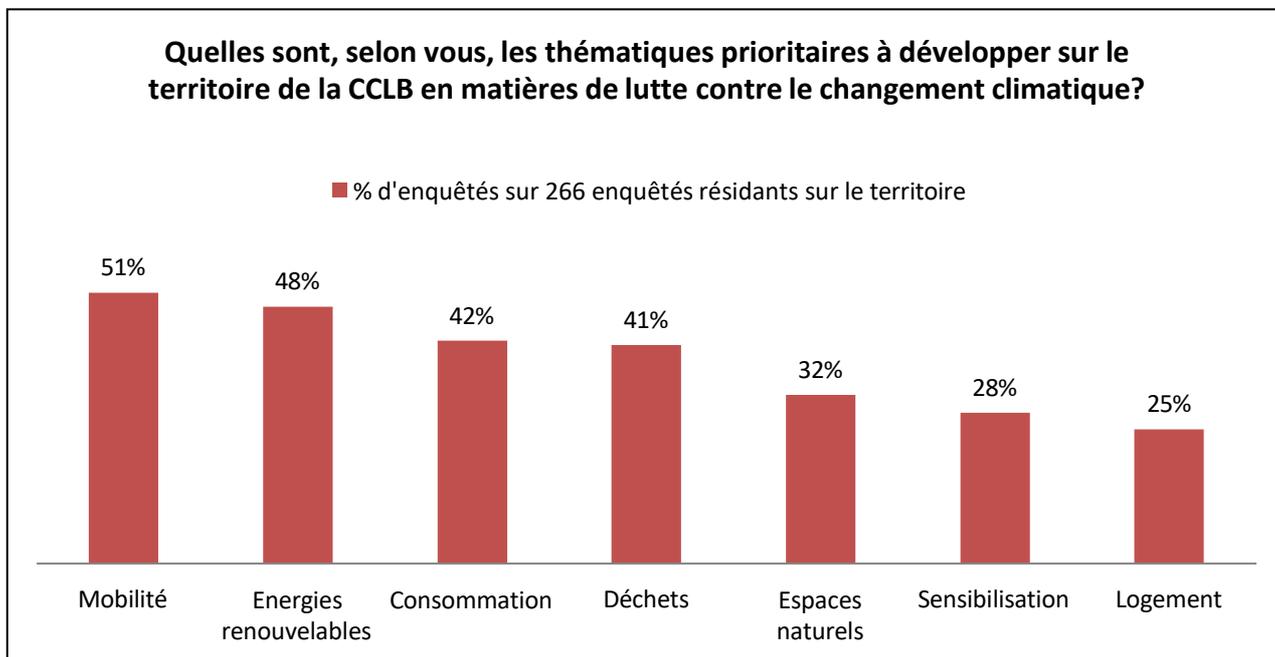
des travaux visant à développer les énergies renouvelables. On pense notamment à la pose de panneaux solaires sur le toit des entreprises qui est la plus courante à l'échelle du territoire. Enfin, certaines entreprises font le choix de se tourner directement vers leurs collaborateurs situés au cœur de l'action. 14 travailleurs indiquent que pour cela, leurs entreprises n'hésitent pas à les encourager à utiliser des mobilités « propres » tels que les mobilités douces ou encore les transports en commun. Cette action va dans le sens de la politique nationale française puisque depuis la LTECV de 2015, nombreux sont les plans ainsi que les subventions débloquées en faveur de l'optimisation de la mobilité en entreprise. On pense notamment au Plan de Mobilité Employeur, aux forfaits mobilité durable ou encore au plan de mobilité interentreprises. La mobilité des salariés est un sujet essentiel qui a tout intérêt à être pris en compte à l'échelle des territoires puisque ce dernier possède conjointement des intérêts pour les salariés (conditions de travail, santé des travailleurs, intérêt économique...), pour l'environnement (réduction des pollutions atmosphériques, limiter les atteintes aux milieux physiques) ainsi que pour le territoire (attractivité, développement économique, préservation du cadre de vie...).

## 2. Des priorités et attentes majeures de la part du grand public pour le Plan Climat

Comme nous venons de le voir, la partie précédente nous a permis d'obtenir des connaissances de base sur les comportements qu'adoptent nos enquêtés en matière de consommation énergétique, modes de consommations (alimentaires), sur les déchets ou encore la mobilité. Si dans certains domaines, les enquêtés adoptent déjà des écogestes dans leurs pratiques, le développement d'autres actions, à travers le plan d'actions du PCAET de la CCLB, pourra continuer à inciter les administrés à agir pour limiter leur empreinte carbone. Mais avant de mettre en place toutes actions en faveur de l'adaptation et atténuation face changement climatique, obtenir l'avis des habitants et travailleurs sur ce qu'ils seraient prêts à mettre en place ou sur ce qui pourrait les inciter à changer de comportement revêt d'une information centrale pour la collectivité. C'est ce que nous avons tenté de découvrir par le biais de certaines questions du questionnaire et sur lesquelles nous allons revenir ici.

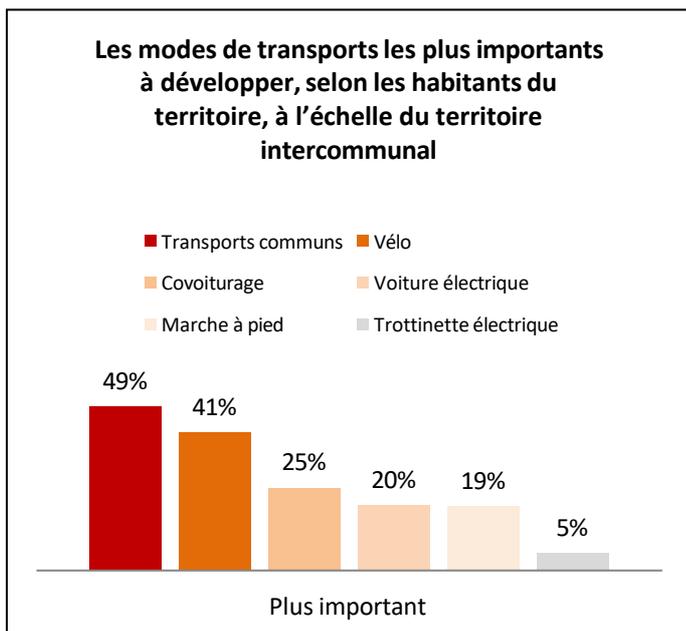
Premièrement, nous avons remarqué à travers les réponses obtenues que la quasi-totalité des habitants enquêtés (à l'exception de 3%) se disent prêts à continuer leurs efforts vis-à-vis de la transition énergétique. Selon eux, certaines thématiques devraient même être prioritairement développées à l'échelle de la CCLB. C'est notamment le cas de la mobilité, des énergies

renouvelables ou encore de la consommation qui sont, selon les 266 habitants enquêtés, les trois thématiques prioritaires à l'échelle intercommunale (cf. Graphique 16).

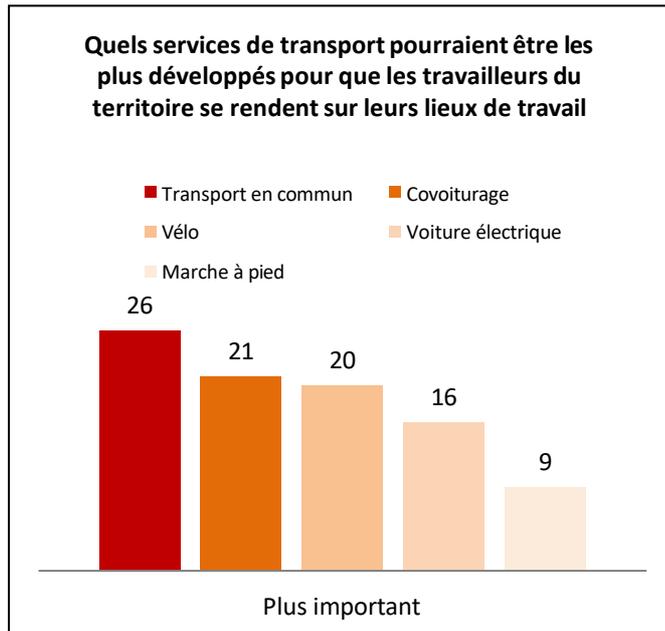


Graphique 16 : Quelles sont, selon vous, les thématiques prioritaires à développer sur le territoire de la CCLB en matières de lutte contre le changement climatique ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

La toute première thématique qui émerge est celle de la mobilité. Comme nous l'avons vu précédemment, que ce soit les habitants ou les travailleurs, ces deux types d'enquêtés utilisent principalement la voiture individuelle comme mode de déplacement quotidien ou pour le trajet domicile-travail. Si ces derniers devaient changer de mode de déplacement, les deux s'accordent sur le fait qu'ils se dirigeraient dans un premier temps vers les transports en communs comme alternative à la voiture (cf. Graphique 17 et 18).



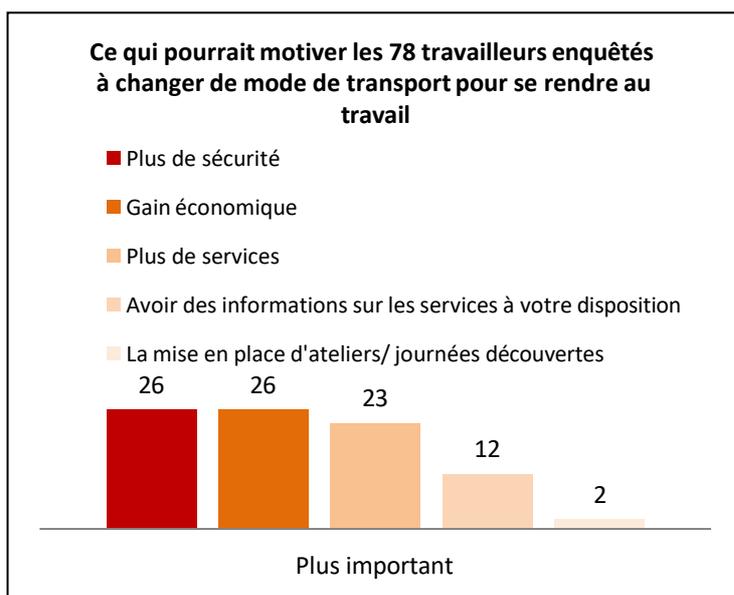
Graphique 18 : Les modes de transports les plus importants à développer, selon les habitants du territoire, à l'échelle du territoire intercommunal (concertation PCAET CCLB, 2021)



Graphique 17 : Quels services de transport pourraient être les plus développés pour que les travailleurs du territoire se rendent sur leurs lieux de travail (concertation PCAET CCLB, 2021)

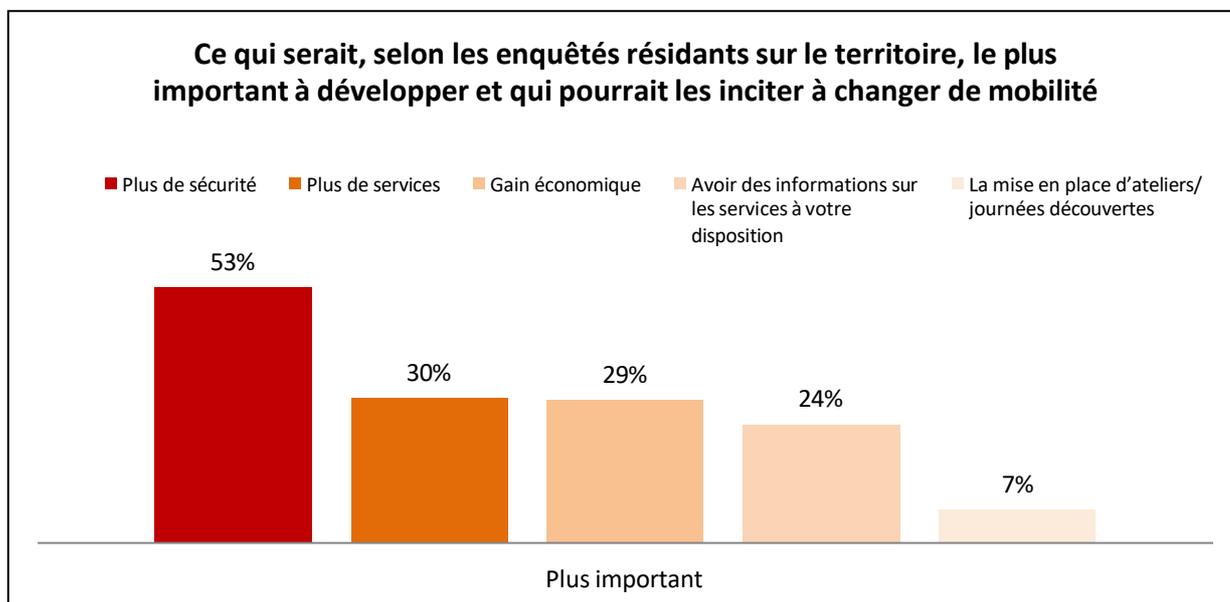
Les habitants et travailleurs enquêtés s'accordent également sur les éléments qui pourraient les inciter à aller vers ces alternatives à la voiture individuelle (cf. Graphique 17 et 18). L'un des premiers éléments serait lié à la sécurité. S'il y avait « plus de sécurité » au sens de voies réservées à certains utilisateurs (pistes cyclables, trottoirs, bus en site propre), les enquêtés seraient éventuellement prêt à changer leurs comportements et à adopter des alternatives à la voiture que ce soit aussi bien pour leurs déplacements quotidiens que pour les mobilités domicile/ travail.

Chez les travailleurs (cf. Graphique 19), cette motivation se situe au même niveau d'importance que celle du « gain économique » (26 travailleurs sur 78 chez chacune des deux motivations).



Graphique 19 : Ce qui pourrait motiver les 78 travailleurs enquêtés à changer de mode de transport pour se rendre au travail (concertation PCAET CCLB, 2021)

En revanche, chez les habitants, nous pouvons constater que, de manière générale, l'ajout de services et équipements de sécurité, les motiveraient à trouver des alternatives de déplacement hors voiture (cf. Graphique 20).



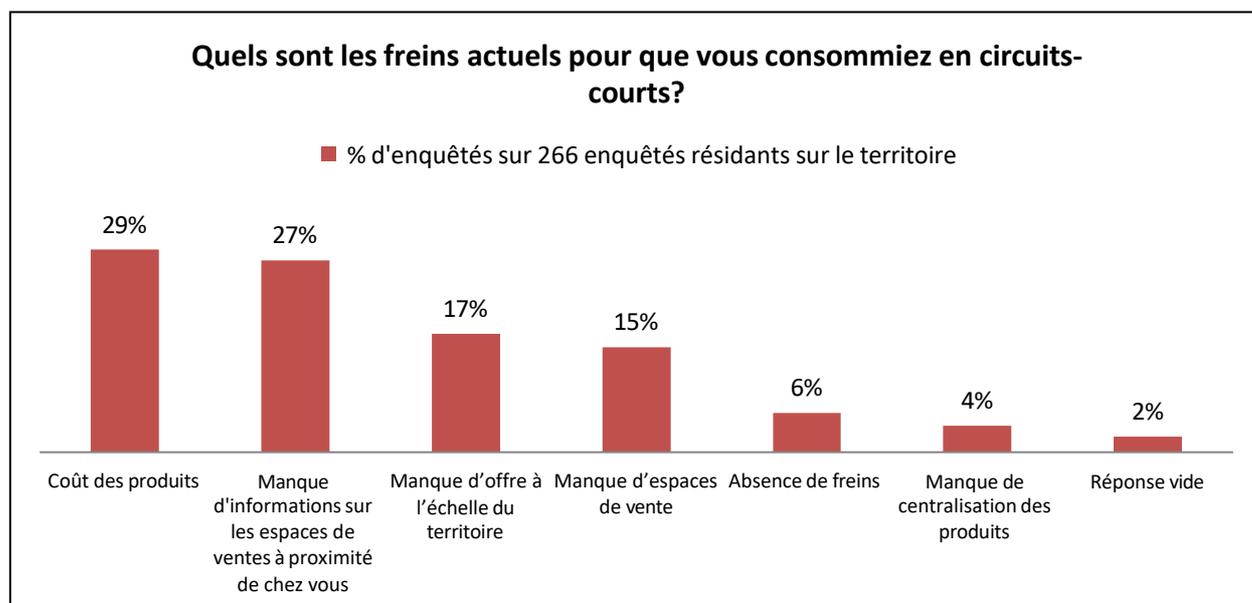
Graphique 20 : Ce qui serait, selon les enquêtés résidants sur le territoire, le plus important à développer et qui pourrait les inciter à changer de mobilité (concertation PCAET CCLB, 2021)

Chez les habitants, le croisement de leurs réponses à ces questions avec le lieu de résidence de ces derniers nous a permis de faire émerger un élément intéressant : les enquêtés qui considèrent que le transport en commun est le mode de déplacement à développer sur le territoire, et qui estiment que la sécurité et l'augmentation de services les inciteraient à changer de mobilité sont essentiellement des habitants résidants dans les 3 communes sud (Serres-Castet, Montardon et Sauvagnon). Communes qui sont actuellement membres du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités et qui bénéficient d'ores et déjà de services de transport en commun : 3 lignes de bus et la présence du service de transport à la demande assuré par la société de transport paloise IDELIS. Ceci pose donc un certain nombre de questions : manque-t-il véritablement de services dans ces communes où le problème vient-il des horaires, des itinéraires, de la fréquence ou tout simplement du fait que les habitants ne sont pas prêts à changer de mode de déplacement. En revanche, l'analyse fine permet également de mettre en avant le fait que les habitants de certaines communes particulières telles que Garlin ou encore Arzacq-Arraziguet (communes un peu plus denses) seraient prêts à adopter les transports en commun alors qu'aucun service ne sont actuellement mis à leur disposition.

Or, si l'on regarde d'un peu plus près le projet politique intercommunal élaboré dans le cadre de ce nouveau mandat, projet politique qui constitue le cadre général dans lequel s'inscrivent l'ensemble des projets-actions et qui fixe les grands objectifs généraux que l'équipe intercommunale a fixés, on constate ainsi que les attentes du public en matière de mobilité sont similaires aux actions prioritaires préalablement identifiées par les élus et agents dans le cadre du projet politique :

- Action 6 inscrite dans l'axe « Environnemental et climatique » : *Participer au financement de la réalisation des aménagements transports en site propre de notre territoire*
- Action 9 inscrite dans l'axe « Environnemental et climatique » : *Participer au financement de la réalisation des aménagements à vocation cyclable.*

La 3<sup>ème</sup> action considérée comme prioritaire selon les enquêtés, à savoir, celle en lien avec les « modes de consommation », a fait l'objet, elle aussi, de quelques questions supplémentaires visant à révéler les freins et limites des enquêtés. Freins et limites les empêchant d'aller vers une consommation plus locale et par conséquent moins énergivore et polluante. Parmi les résultats obtenus, nous avons constaté que le coût des produits est actuellement le premier frein évoqué par 29% des enquêtés (cf. Graphique 21).



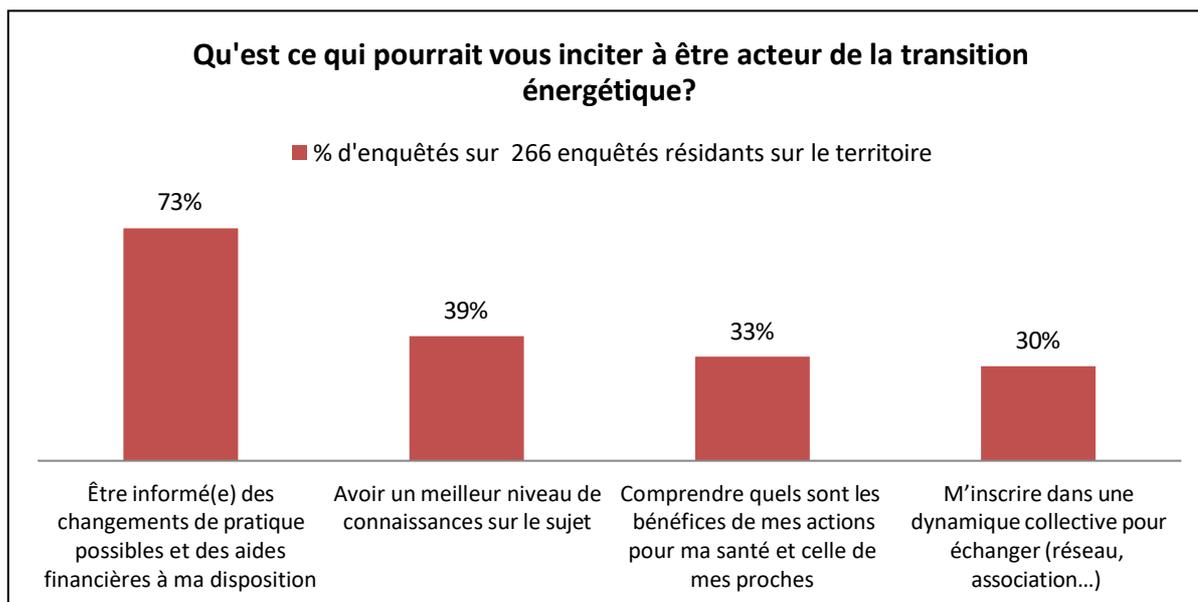
Graphique 21 : Quels sont les freins actuels pour que vous consommiez en circuits-courts? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Idéologie prépondérante chez de nombreux administrés mais, qui peut être contrebalancée si l'on prend en compte la qualité du produit, son origine ou encore l'empreinte carbone pour faire venir le produit jusqu'à l'assiette du consommateur. Des petites actions telles que la sensibilisation ou encore l'information générale sur les bienfaits et intérêts, pour le consommateur et le territoire, d'une production et consommation locale pourront participer du changement de perception et potentiellement altérer le comportement de certains administrés.

D'autres freins cités par les enquêtés ont également suscité notre intérêt et renvoient au fait qu'il manquerait, selon eux, d'informations sur les espaces de ventes à proximité du domicile (frein cité par 27% des enquêtés) et d'offre à l'échelle territoriale (selon 17% enquêtés). Deux éléments qui viennent compléter les résultats obtenus à une question intégrée dans le questionnaire « grand public » ayant pour objectif de tester la connaissance des habitants à propos du « Guide des producteurs ». Petit livret produit par la CCLB qui présente chaque point de vente « à la ferme » ainsi que la spécialité de ces producteurs présents sur le territoire intercommunal et enfin, les marchés quotidien (lieux de vente suivant la logique de « circuit court »). Les résultats de ces deux questions complémentaires viennent traduire un manque de diffusion de ce document que seul 38% des enquêtés connaissent. Un travail de communication et de diffusion de ce document pourrait pallier ce manque d'information quant aux lieux de ventes de circuit-courts présents à l'échelle intercommunale et inciteraient peut-être certains enquêtés à s'y rendre pour faire leurs achats. A ce propos, le projet politique accorde un point d'intérêt particulier à la communication auprès des administrés quant aux diverses actions initiées par l'échelon intercommunal.

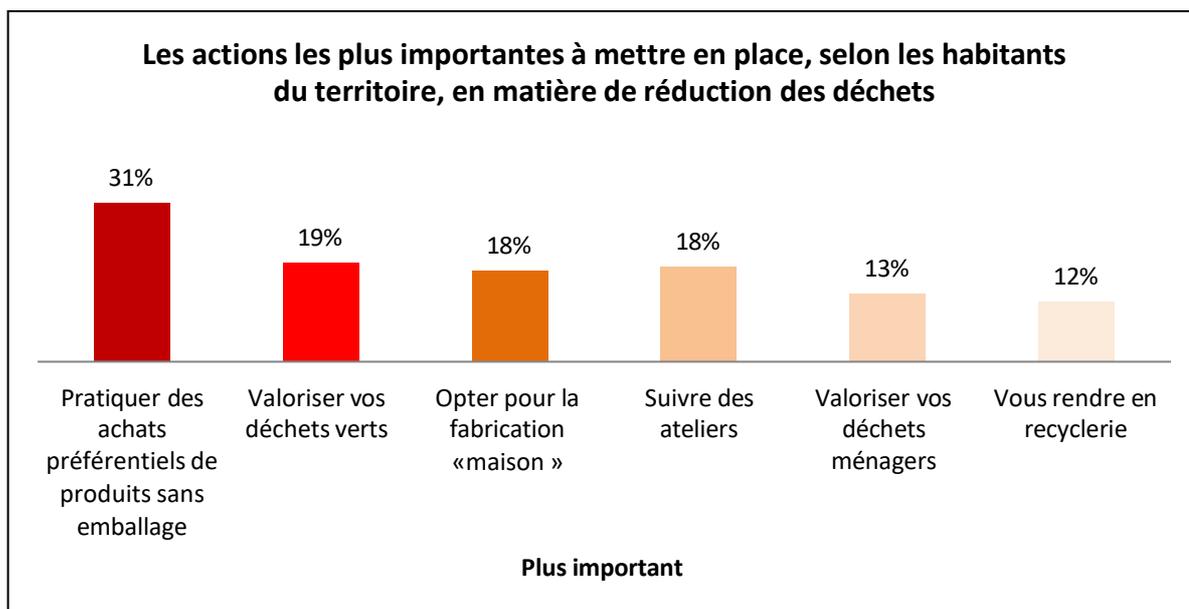
Sensibilisation qui fait, elle aussi, l'objet d'une demande particulière de la part de 28% des enquêtés en tant que thématique à développer par la CCLB et qui, de fait, pourrait les inciter à agir en faveur de la transition énergétique. A ce propos, une question intégrée dans le questionnaire nous a permis de voir quels niveaux de connaissances ces derniers estimaient avoir besoin. Une autre question nous a d'ailleurs permis d'identifier des sujets sur lesquels les enquêtés souhaiteraient être sensibilisés. A ce propos, les habitants sembleraient être demandeurs d'informations à propos des changements de pratique possibles et des aides financières à leurs disposition (cf. Graphique 22). Dans cette logique, l'intercommunalité a déjà mené une réflexion dans le cadre de son projet politique visant à poursuivre le développement du dispositif PIG « bien chez soi ». Ce programme d'intérêt général permet aux ménages du parc privé, sous certaines conditions, d'être accompagnés dans leurs projets de réhabilitation ou même d'amélioration de leur logement (via des conseils personnalisés et des aides financières). En se dotant de moyens humains et financiers, la CCLB pourra également se saisir de ces éléments pour travailler sur le volet « communication » qui revêt également d'une attente de la part des enquêtés. Pour les inciter

à agir en faveur de la transition énergétique, 39% d'entre eux évoquent la nécessité d'avoir un meilleur niveau de connaissances à propos de la transition énergétique mais aussi, de comprendre les bénéfices que pourraient leurs apporter toutes les actions qu'ils pourraient mettre en pratique (santé personnelle et celle des autres, gain économique...). Enfin, 30% des enquêtés mentionnent le fait que la mise en place de temps d'échange collectif (réseau, association) pourrait là aussi les inciter à agir en faveur de la transition énergétique.



Graphique 22 : Qu'est ce qui pourrait vous inciter à être acteur de la transition énergétique? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Enfin, un dernier zoom nous a permis de connaître les attentes des habitants enquêtés en matière de réduction des déchets. Déchets qui arrivent en quatrième position en matière de thématique à prioriser selon les enquêtés. Si au niveau des travailleurs nous avons constaté que l'un des freins en matière de tri au travail est étroitement lié au manque d'équipement en faveur du tri et recyclage (poubelle notamment), du côté des habitants nous avons essayé de voir les actions qui selon eux, seraient à prioriser. En observant les résultats, nous pouvons constater que deux types d'attentes émergent de la part de ce public. D'une part, on retrouve des actions qui peuvent être portées par l'intercommunalité dans le cadre de ses compétences (directes ou affectées à un syndicat par exemple) mais les enquêtés nous renseignent également des actions hors champs de compétences de l'intercommunalité. C'est notamment le cas des répondants ayant mentionnés la pratique d'achats préférentiels de produits sans emballage (mentionné par 31% des enquêtés), la fabrication « maison » ou encore la mise en place d'atelier (cf. Graphique 23).



Graphique 23 : Les actions les plus importantes à mettre en place, selon les habitants du territoire, en matière de réduction des déchets (concertation PCAET CCLB, 2021)

Ensemble d'actions qui ne sont finalement pas du ressort direct de l'intercommunalité et de ses compétences mais de celui de d'autres acteurs : de démarches propres et volontaires de la part des administrés (c'est le cas de la fabrication maison par exemple), des initiatives d'associations (pour les ateliers) ou d'acteurs économiques. Ces acteurs économiques sont pour exemple, les mieux placés, pour initier la pratique de l'achat en « vrac » auprès des consommateurs et ceux, depuis le passage de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de 2020. Dans ces cas précis, l'intercommunalité peut surtout endosser le rôle d'« initiateur » ou de « sensibilisateur » de projet si cette dernière est détentrice de la compétence en matière de collecte et traitement des déchets. Dans ce cas précis, la collectivité peut, soit exercer directement ses compétences, soit les déléguer en tout ou partie à un syndicat mixte. La CCLB, dans son cas, a fait le choix de transférer cette compétence à un syndicat mixte : le SIECTOM Coteaux Béarn Adour. Ainsi, pour ce qu'il en est de la valorisation des déchets verts ou ménagers, qui revêt d'actions prioritaires pour 19 et 13% des enquêtés, ou de la mise en place d'une recyclerie, ces éléments font références à des actions sur lesquels la CCLB (ou par délégation au SIECTOM) a la capacité d'agir (par le biais de ses compétences notamment). A ce propos, l'intercommunalité porte déjà un intérêt particulier sur la compétence « déchets » dans le cadre de son projet politique : l'action 7 inscrite dans l'axe « Environnemental et climatique » engage la CCLB à « Réduire le volume des déchets, améliorer leur revalorisation et leur réutilisation locale ».

Comme nous avons pu l'observer tout au long de cette partie consacrée aux habitants et travailleurs, il semble que ces derniers soient quasiment tous, à leur niveau, acteurs de la transition énergétique. Qu'ils en soient conscients ou non, qu'ils agissent au nom du climat ou non, importe peu finalement dans ce cas. L'intérêt de ces informations résulte finalement du fait que les enquêtés soient d'ores et déjà actifs mais surtout, qu'ils semblent majoritairement décider à poursuivre leurs actions dans les années à venir. Si l'ensemble des acteurs présents sur le territoire ont un intérêt particulier à agir pour limiter leur vulnérabilité future, un public spécifique à l'échelle de la CCLB a lui aussi tout intérêt à mener dès aujourd'hui des réflexions autour de ces approches climatiques. Il s'agit, bien évidemment, de l'activité agricole. En tant qu'activité phare sur le territoire intercommunal, le maintien de cette dernière revêt d'intérêts multiples pour le territoire (économique, paysager, identitaire...). Consciente de l'ensemble des enjeux auxquels fait face cette activité mais également de ses potentialités pour le territoire, la CCLB a fait le choix de cibler cette activité dans le cadre de la concertation de son plan climat. Comprendre les pratiques mais surtout la manière dont cette dernière est affectée par le changement climatique permettra d'élargir les possibilités d'actions mais surtout de les adapter au mieux au contexte territorial en question.

## **LE MONDE AGRICOLE : UN SECTEUR CLE DU TERRITOIRE A LA FOIS VICTIME ET ACTEUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Avec ses 8.3% d'emplois et 82% de surfaces dédiées à la pratique de cette activité, il m'a paru pertinent et justifié que le monde agricole soit ciblé dans le cadre de cette concertation en raison de sa dominance à l'échelle du territoire et de son potentiel rôle central dans la lutte contre le changement climatique. Bien que cette activité ait été révélée, par le biais du diagnostic, comme la toute première source d'émission de GES à l'échelle du territoire (ce qui s'explique par le contexte rural de ce dernier), la CCLB a souhaité mettre en valeur les opportunités que cette activité présente. Activité qui peut être considérée comme un véritable puits de carbone (activité à haut potentiel de retenue des émissions) ainsi que comme une source de production d'énergies renouvelables (par l'installation de panneaux solaires sur le toit des hangars ou encore, par la valorisation des déchets verts et des déjections animales). L'agriculture, en tant qu'activité majeure pour le territoire et particulièrement affectée par le dérèglement climatique, devait, à mon sens, faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ce projet territorial. En complément du questionnaire en ligne destiné au grand public, ma réflexion méthodologique m'a permis de proposer aux élus de mettre en place une tout autre technique de concertation auprès de ce public particulier mais d'intérêt majeur pour la démarche. Il s'agissait d'utiliser avec ce public la technique de l'entretien « face à face » ou de type « semi-directif ». Technique qui a été soumise à proposition auprès des élus du territoire et qui a été approuvée lors de diverses réunions ayant pour objectifs de présenter et faire valider la méthode de concertation au comité technique et au comité de pilotage (organes de gouvernance du PCAET).

Le choix de cette technique s'est justifié dans la mesure où le questionnaire en ligne avait certaines limites. Premièrement, user de la seule technique du questionnaire en ligne ne permettait pas forcément à la CCLB de toucher les agriculteurs. Le sujet étant complexe, la CCLB avait tout intérêt à se placer au plus près des enquêtés afin que ces derniers lui apportent, par le biais de leurs discours, une certaine richesse et finesse dans leurs réponses. Contrairement au questionnaire en ligne, cette technique de l'entretien semi-directif avait également pour ambition de permettre à la CCLB de créer une proximité directe avec les agriculteurs. Proximité favorisant la liberté d'expression des enquêtés et permettant ainsi d'approfondir et d'explicitier certains points précis et essentiels pour la connaissance des élus vis-à-vis de ce sujet complexe que représente le changement climatique.

Afin que les entretiens soient statistiquement analysables et surtout comparables, je me suis chargée d'élaborer une grille d'entretien abordant les 7 grands thèmes suivants :

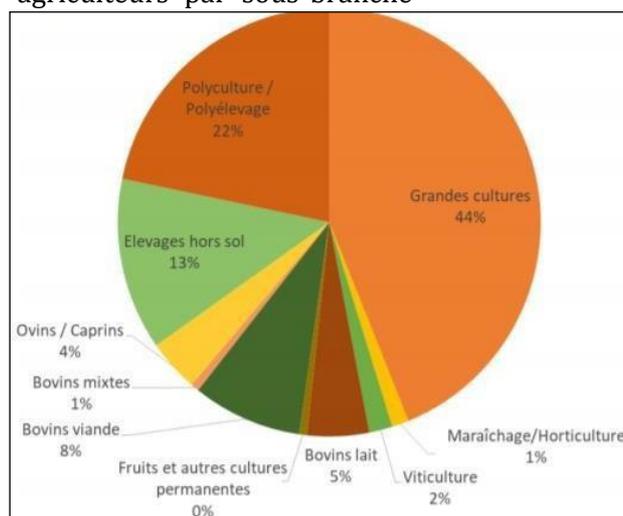
- La vision personnelle du changement climatique
- La manière dont ce phénomène les affecte au quotidien
- Les impacts que ce dernier aura sur leur activité dans les années à venir
- Les actions qu'ils mènent déjà en faveur de l'adaptation au changement climatique
- Les actions qu'ils seraient prêts à mettre en place pour s'adapter au phénomène
- Les freins et limites qui les empêchent d'agir actuellement ou dans les années à venir
- Le rôle des pouvoirs publics et de la CCLB

Comme il était impossible, en un mois de concertation, de rencontrer l'ensemble des agriculteurs du territoire, une présélection des agriculteurs à interroger a été établie en amont de la démarche en partenariat avec le Vice-président en charge de la thématique et le directeur de pôle de la CCLB. A partir de cet échange, un échantillonnage raisonné comprenant un total de 19 agriculteurs a été conçu. La sélection de ces 19 agriculteurs reposait sur les critères suivants :

Premièrement, nous avons fait le choix d'interroger des agriculteurs réalisant la majorité de leurs activités à l'échelle du territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Nous avons également ciblé des agriculteurs en fonction de leur mode de production (cf. Graphique 24). Nous étions partis, à l'origine, sur la sélection d'un agriculteur par sous-branche de l'agriculture (élevage, culture, viticulture...). Mais, finalement cela n'était pas assez et surtout peu représentatif. Notre choix s'est donc arrêté sur la sélection de 2 à 3 agriculteurs par sous-branche (facilitant la comparaison des discours).

Contraint par le calendrier établi préalablement, le Vice-président nous a dirigé lors de notre échange vers des agriculteurs correspondant majoritairement aux critères de sélection fixés ainsi que vers des personnes cibles, qui selon lui, étaient susceptibles d'accepter la démarche dans le temps imparti.



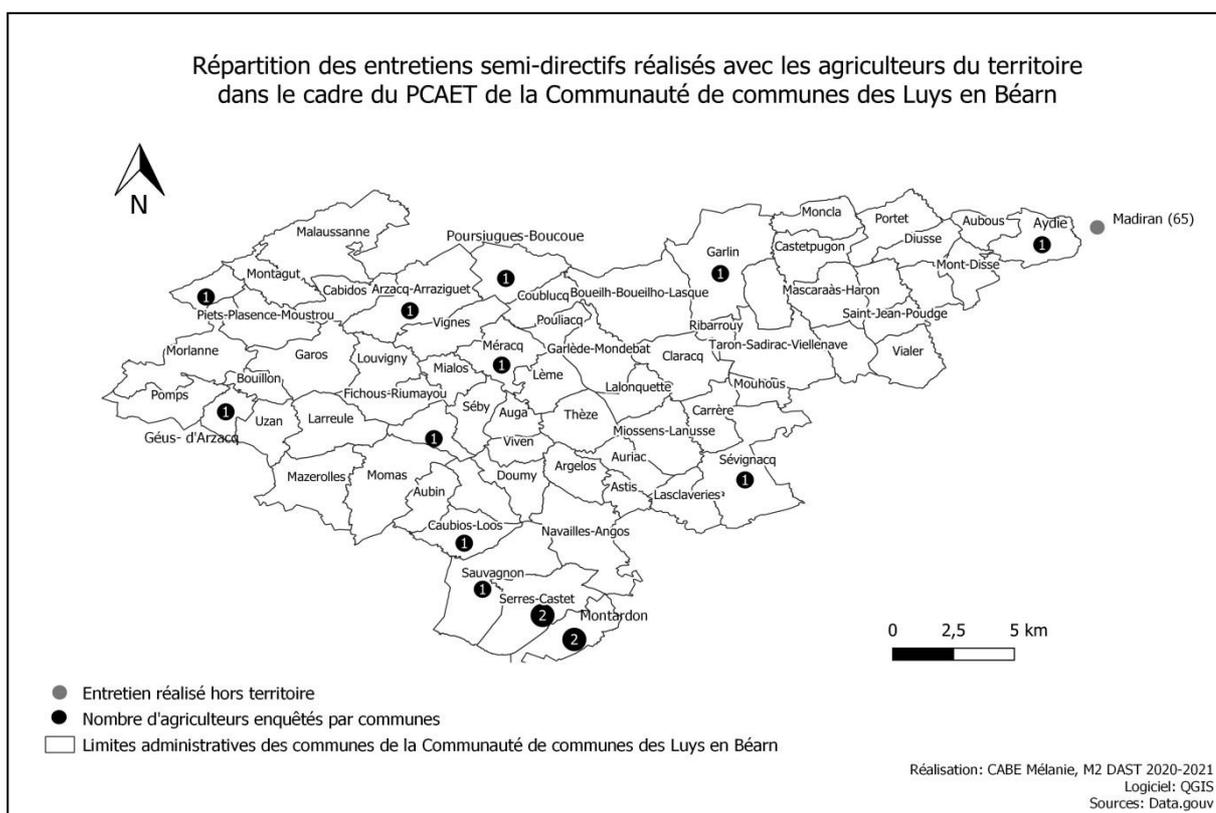
Graphique 24 : Diversité des productions agricoles présentes sur le territoire de la CCLB (Chambre de l'agriculture 64, 2018)

L'usage de cette technique de concertation a pour avantage, de permettre à la CCLB, de venir compléter les données recueillies par le biais du questionnaire en ligne mais également, de potentiellement sensibiliser les agriculteurs et leur donner envie de participer à la suite de la démarche. C'est ce que THAREAU considère comme le troisième niveau d'intégration des acteurs dans la démarche de concertation : *l'enrôlement*. Ce dernier constitue « [...] *le troisième moment des processus d'apprentissage* » (THAREAU, 2015) et qui « [...] *aboutit, après des négociations entre les acteurs engagés dans le processus, à la définition et à l'acceptation de leurs rôles au sein du processus climatique* » (THAREAU, 2015). Enrôlement qui implique soit « *l'introduction d'une nouvelle norme professionnelle de rapport au climat ; [...] soit un détachement de l'agriculteur de son groupe d'appartenance et le renforcement de ses alliances au sein du dispositif* ». L'agriculteur pourra ainsi, par la suite, faire le choix entre ces deux situations : soit participer en devenant partenaire et acteur du PCAET ou, dans le cas où il refuserait de s'investir davantage, les données recueillies lors de l'entretien serviront de base de discussion pour les élus à charge la réalisation du plan d'actions du PCAET.

- *Le profil des agriculteurs enquêtés :*

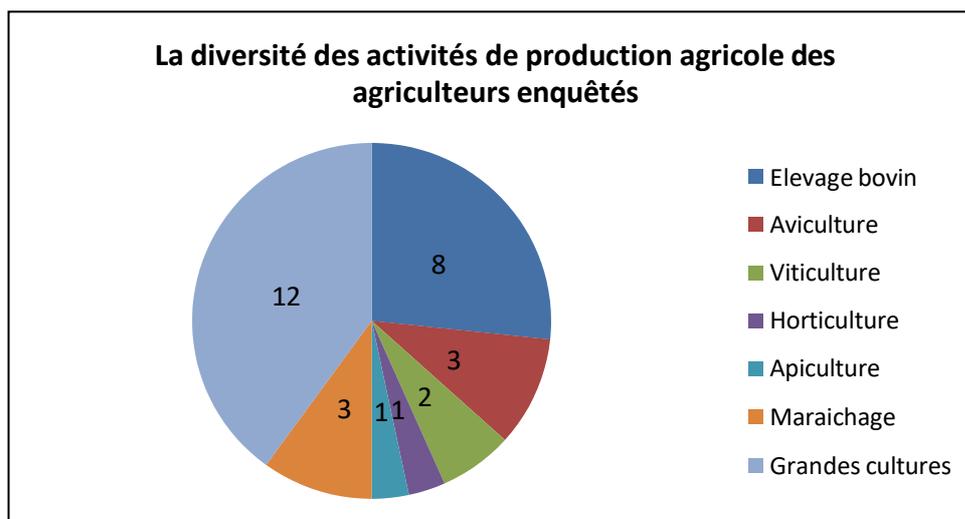
À la suite de d'absences de retours de la part de deux agriculteurs présélectionnés dans le cadre de cette enquête, ce sont finalement 17 entretiens semi-directifs qui ont été menés (contre 19 initialement prévus). Ces entretiens ont fait l'objet d'une analyse statistique obtenue à partir de la retranscription et de la comparaison des discours recueillis auprès des enquêtés et de diverses phases de codage (cf. Annexe 2). Parmi ces 17 agriculteurs enquêtés, l'échantillon est principalement composé d'hommes puisque ces derniers représentent 14 enquêtés alors que les femmes représentent, quant à elles, les 3 enquêtés restants. En termes de répartition spatiale des enquêtés, nous avons fait, dès l'élaboration de l'échantillon, le choix de sélectionner des agriculteurs répartis un peu partout sur le territoire, mais surtout qui soient représentatifs de la diversité des productions présentes à l'échelle du territoire intercommunal. La carte ci-dessous reprend la répartition des entretiens réalisés auprès des agriculteurs à l'échelle du territoire de la CCLB.

Si les entretiens ont été réalisés auprès d'agriculteurs exerçant leur activité à l'échelle du territoire de la CCLB (cf. Carte 6), l'un d'entre eux, a fait exception à cette règle de localisation. Cet enquêté issu de la commune de Madiran, intégrée au département des Hautes-Pyrénées (65), a été suggéré par le Vice-président en charge de l'agriculture du fait de son profil particulier : en tant que « représentant » de l'activité viticole présente sur le territoire mais surtout, en tant que « représentant » de l'appellation « AOC Madiran », vins produit à cheval des départements du Gers, des Pyrénées-Atlantiques (dont le territoire de la CCLB) et des Hautes Pyrénées.



Carte 6 : Répartition des entretiens semi-directifs réalisés avec les agriculteurs du territoire dans le cadre du PCAET de la CCLB (source personnelle, 2021)

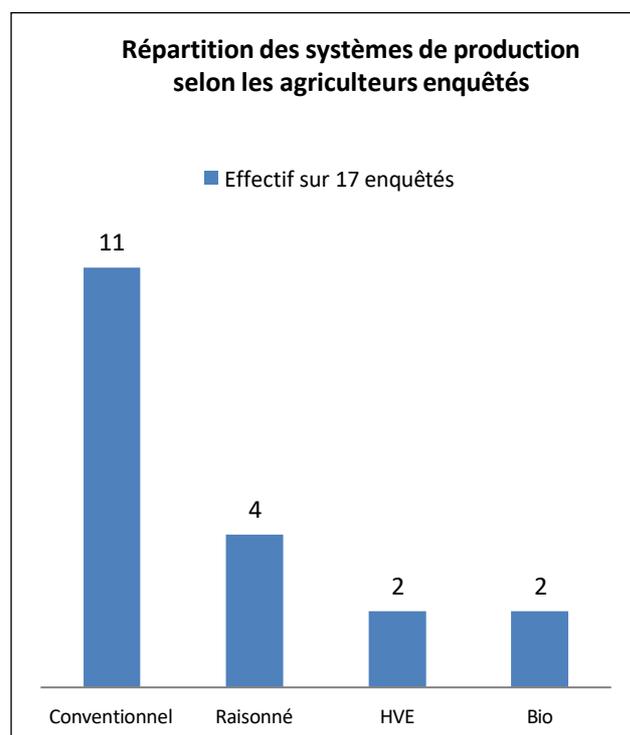
Quant au type de production des agriculteurs enquêtés, si l'ensemble des productions présentes à l'échelle intercommunale sont représentées, on remarque tout de même une dominance de deux types de production. Premièrement, nous retrouvons l'activité de « grande culture » exercée par 12 agriculteurs enquêtés. On entend par « grande culture », la production de céréales, oléagineux, protéagineux et autres cultures mécanisées. Production prédominante depuis de nombreux siècles à l'échelle des terres béarnaises et par conséquent à l'échelle du territoire des Luys en Béarn. La seconde activité prédominante est l'élevage qui représente l'activité principale de 11 enquêtés dont 8 sont spécialisés sur la production de bovins et 3 sur l'activité avicole (cf. Graphique 25).



Graphique 25 : La diversité des activités de production agricole des agriculteurs enquêtés. (concertation PCAET CCLB, 2021.)

Parmi cette diversité de production, on retrouve également une variété de systèmes de production se caractérisant par la combinaison de ces activités productives (vu précédemment) et de moyens de production. Au niveau de cet échantillon, le conventionnel (ou aussi bien connu sous la terminologie « d'agriculture intensive ») est entendu au sens de « *système de production agricole caractérisé par l'usage important d'intrants, et cherchant à maximiser la production par rapport aux facteurs de production, qu'il s'agisse de la main d'œuvre, du sol ou des autres moyens de production (matériel, intrants divers)* »<sup>9</sup>.

Ce dernier est ici le système de production dominant (cf. Graphique 26) puisqu'il comprend 11 agriculteurs sur 17 au total. Mais on retrouve également d'autres systèmes de production tels que le « raisonné » dont l'objectif premier est notamment « *d'optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants, et*



Graphique 26 : Répartition des systèmes de production selon les agriculteurs enquêtés. (concertation PCAET CCLB, 2021)

<sup>9</sup>Définition de l'agriculture conventionnelle issue de la presse professionnelle « Actu Environnement » spécialisée sur le domaine de l'environnement : <https://www.actu-environnement.com/>

*notamment les substances chimiques utilisées (pesticides, engrais) dans le but de limiter leur impact sur l'environnement<sup>10</sup>».*

Ce système de production est mis en place par 4 agriculteurs enquêtés. Quant aux 4 restants, ces agriculteurs développent des systèmes de production que l'on peut considérer de « plus soucieux » de l'environnement puisque 2 d'entre eux pratiquent le biologique et les 2 autres pratiquent du « HVE » (haute valeur environnementale) qui renvoie, à l'échelle des exploitations agricoles, au niveau le plus élevé du dispositif de certification environnementale. Bien que parmi notre échantillon, 8 agriculteurs soient déjà pleinement inscrits dans des logiques de production plus « responsables », les 11 restants ne sont pas forcément moins sensibilisés ou moins actifs pour autant. C'est ce que nous allons tenter de voir à travers les échanges menés auprès de chacun d'entre eux dans les parties qui vont suivre.

## 1. Des agriculteurs témoins et conscients de l'existence du changement climatique

Si la France est certainement l'un des pays les plus actifs en matière de lutte ou plutôt d'adaptation et d'atténuation face au phénomène du changement climatique, le secteur agricole a pourtant été l'un des secteurs les plus réticents en matière d'acceptation du phénomène. Pourtant, il semblerait depuis quelques années, qu'une certaine « transition » soit en cours menant, semblerait-il, vers une véritable prise de conscience des enjeux climatiques, environnementaux mais aussi sanitaires de la part des agriculteurs. En témoigne depuis quelques années, la multiplication des agriculteurs se convertissant vers des pratiques plus « vertueuses » comme le biologique, la permaculture... Pour exemple, en 2018, ce ne sont pas moins de 13% des exploitations françaises qui convertissaient leurs activités conventionnelles vers le biologique<sup>11</sup>.

À travers la réalisation des entretiens « semi-directifs » menés auprès des agriculteurs du territoire, tout l'enjeu était pour moi, dans un premier temps de tester ce public cible sur leurs connaissances du phénomène du changement climatique et d'ainsi pouvoir contextualiser à

---

<sup>10</sup>Définition de l'agriculture raisonnée issue de la presse professionnelle « Actu Environnement » spécialisée sur le domaine de l'environnement : <https://www.actu-environnement.com/>

<sup>11</sup>47 196 exploitations engagées en bio (+ 13 %, 2018), soit 10 % des exploitations françaises selon la Chambre d'Agriculture France

l'échelle du territoire intercommunal, où en sont actuellement les agriculteurs en matière de prise de conscience du phénomène de changement climatique.

L'enquête réalisée auprès de 17 agriculteurs du territoire de la CCLB a permis de mettre en évidence deux types de profils. D'une part, on retrouve l'agriculteur qui doute encore de l'existence du changement climatique :

*« Je ne suis ni géographe ni spécialisé dans le climat donc je ne répète que ce que j'entends, c'est qu'apparemment il y a une élévation de la température. On gagne des degrés, c'est vrai qu'il y a moins de neige en hiver mais encore que, je suis toujours très méfiant. Je ne sais pas si on a le recul nécessaire. Quand on discute avec les anciens, ils vous expliquent qu'il y a 100 ans, il y a eu des sécheresses épouvantables. Il est arrivé pendant l'hiver qu'ils traversaient le gave à pied. Pour moi, c'est assez...Peut-être qu'il existe mais, pour moi, je n'en sais rien. Je ne suis pas convaincu mais, peut-être. » (Enquête n°7)*

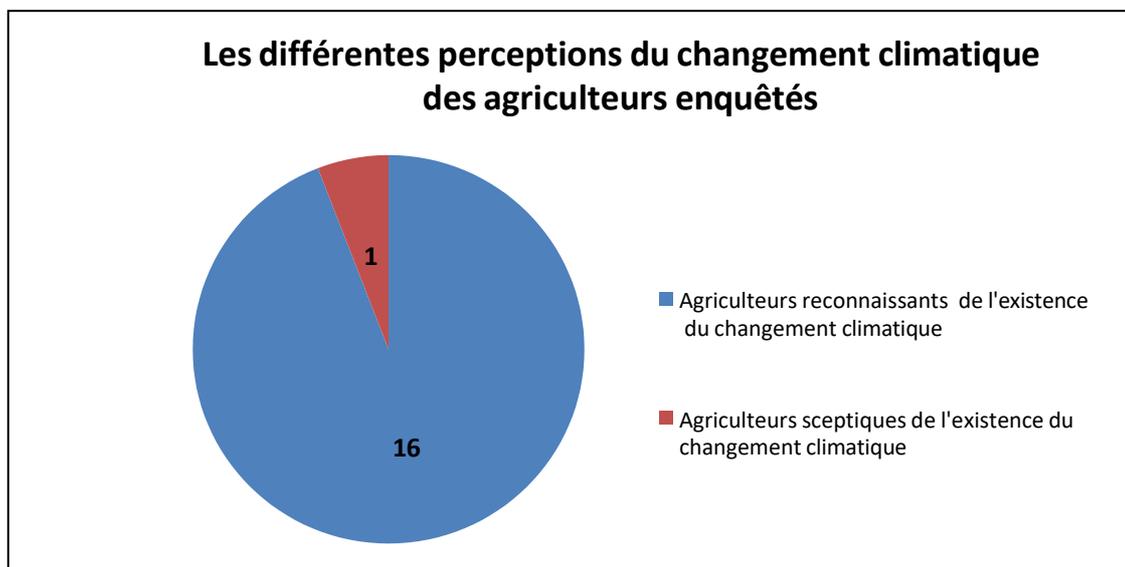
Parmi les 17 enquêtés, cette vision du changement climatique ne correspond qu'à celle d'un seul agriculteur. Agriculteur dont l'exploitation repose sur le modèle agricole de type « conventionnel » (cf. Graphique 27). Cet agriculteur spécialisé dans l'élevage justifie ces doutes vis-à-vis du changement climatique du fait que *« On est sur des perceptions. On est sur des ressentis. Mais, encore une fois, cela fait 30 ans que je fais ça et je ne sais pas. Peut-être que le soleil est effectivement plus dur quand il sort sur le mois de juin mais voilà. Moi, je me borne uniquement à une constatation sur le terrain et puis vu qu'à l'échelle de mon exploitation, je ne suis pas impacté. Alors peut-être que c'est purement empirique mais moi je dis ce que je ressens. » (Enquête n°7)*

Si ce dernier arrive à citer des événements inhabituels (multiplication des orages notamment), le fait que son activité ne soit pas directement impactée par ces éléments, peut alimenter ce doute envers le phénomène du changement climatique. D'ailleurs, la bio-climatologue et directrice de recherche au Laboratoire des Sciences du climat et de l'environnement (LSCE), Nathalie de Noblet, traduit et justifie parfaitement la réaction des agriculteurs réticents de la manière suivante : *« Les agriculteurs commencent à en prendre conscience eux aussi. Au fur et mesure que les gens vont subir des événements que l'on pourra plus ou moins attribuer au changement climatique, et qu'il sera évident pour eux que ces événements sont négatifs, alors les acteurs feront un effort et se mobiliseront autour de l'adaptation et de l'atténuation<sup>12</sup>. »*

---

<sup>12</sup> Témoignage de Nathalie de Noblet issue du débat « Regards croisés sur l'agriculture et le changement climatique organisé » en Juin 2014 (<https://agriculture.gouv.fr/debat-regards-croises-sur-lagriculture-et-le-changement-climatique>)

Dans le cadre du PCAET, tout l'enjeu de l' EPCI sera, par conséquent, de ne pas mettre de côté ce type de profil plutôt sceptique mais, bien au contraire, de réaliser un travail conséquent auprès d'eux afin qu'ils intègrent le rôle qu'ils peuvent jouer à l'échelle du territoire en matière d'adaptation et d'atténuation.



Graphique 27 : Les différentes perceptions du changement climatique des agriculteurs enquêtés (concertation PCAET CCLBP, 2021)

On constate auprès des agriculteurs enquêtés que, malgré la présence d'un agriculteur encore sceptique, le reste des agriculteurs enquêtés (soit les 16 restants) sont quant à eux bel et bien conscients de l'existence du phénomène. Si la majorité des agriculteurs enquêtés s'accordent sur l'existence du phénomène, ces derniers semblent pourtant avoir des visions très différentes de celui-ci. En témoignent dans un premier temps, les différentes terminologies employées par les enquêtés pour traduire ce même phénomène que représente le « changement climatique » :

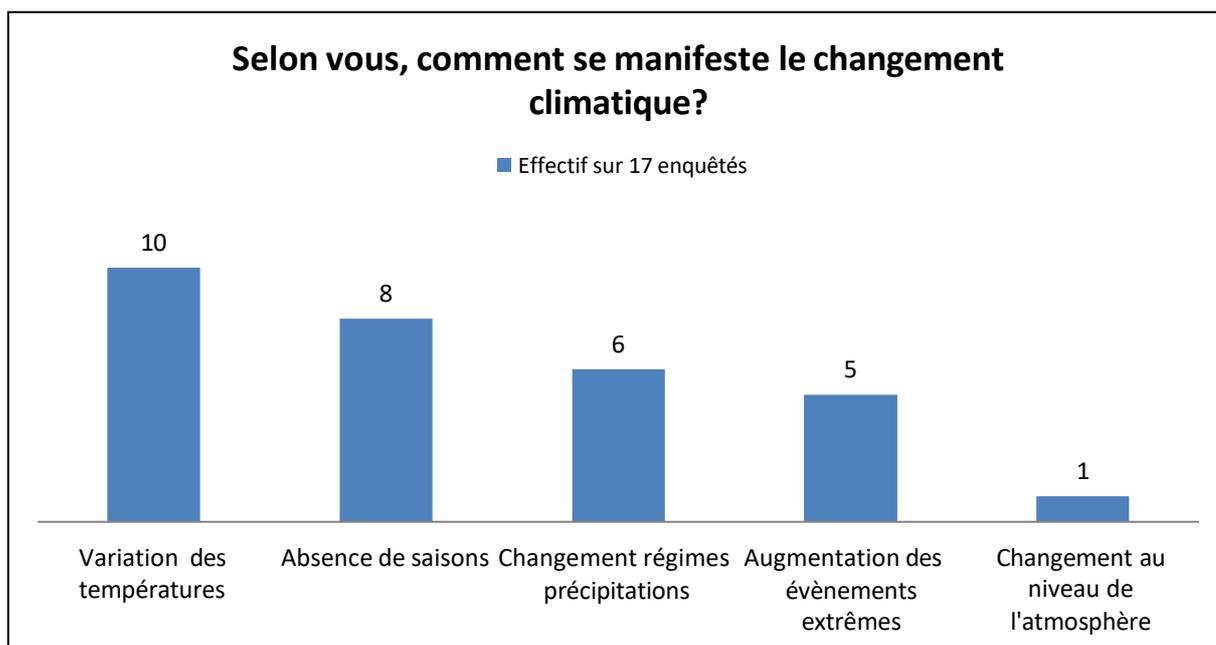
« Aujourd'hui, on a un changement de climat, c'est certain. » (Entretien n° 1)

« Le changement climatique, on parle souvent du réchauffement climatique. » (Entretien n° 2)

« Pour moi, ce serait plutôt un dérèglement qu'un changement. Si on veut. » (Enquêté n°7)

Cette diversité de nom attribuée à ce même phénomène que représente le « changement climatique » témoigne de visions et représentations du phénomène très différentes chez chaque enquêté. J'ai donc essayé de voir avec eux ce qui pouvait leur faire penser que le changement climatique est bien réel.

Le graphique ci-dessous reprend les éléments clé cités par les agriculteurs et notamment les signes perceptibles du changement climatique :



Graphique 28 : Selon vous, comment se manifeste le changement climatique? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Parmi les enquêtés, le premier signe faisant référence au changement climatique est notamment lié à la « variation des températures » pour 10 d'entre eux.

*« Le climat, moi, je pense qu'il a changé. Les températures, à notre petit niveau, je trouve qu'elles ont augmenté. Sur 20/30 ans, elles ont augmenté, on a de moins en moins d'hivers. Donc la nature ne comprend pas. [...] Avant, on était assez linéaire, on va dire, maintenant, on a des variations aléatoires et c'est là où l'on a du mal à gérer. »*

(Entretien n° 15)

Si on remplace parfois le changement climatique par le terme de « réchauffement climatique » à cause de la hausse globale des températures à l'échelle de l'ensemble des pays du monde et auxquels nous avons souvent à l'image la fonte de la banquise, les agriculteurs sont également conscients que le cas contraire existe. Si des périodes de canicules existent et se multiplient ces dernières années, les agriculteurs ont également remarqué et sont parfois impactés directement dans leur activité par la baisse des températures et la multiplication des gels intenses à certaines périodes de l'année, phénomène lui aussi représentatif du changement climatique :

*« Le changement climatique, on parle souvent du réchauffement climatique mais, ça peut être comme cette année, des températures plus froides à certains moments. »*

(Entretien n° 2)

Le second signe du changement climatique évoqué par 8 agriculteurs est également lié à « l'absence de saisonnalité ». Avec le principe de « polyculture » pratiquée par beaucoup d'agriculteurs de France, mais aussi par 12 de nos enquêtés, la saisonnalité est d'autant plus essentielle pour leur activité qu'ils alternent les cultures en même temps que les saisons évoluent. Ce bouleversement des saisons est donc, selon les agriculteurs un élément central qui, selon eux, correspondrait à l'un des signes du changement climatique :

*« Aujourd'hui, on a un changement de climat, c'est certain. [...] On le ressent, on n'a plus la périodicité des saisons comme on l'avait jusqu'à présent. On passe beaucoup plus vite de l'hiver à l'été. Nous n'avons plus les saisons marquées comme autrefois. »*

(Entretien n° 1)

Deux autres éléments centraux ressortent également chez les agriculteurs enquêtés. Il s'agit du « changement de régime des précipitations » (dont témoignent 6 enquêtés) mais également la « multiplication des événements extrêmes » (évoqué par 5 enquêtés) :

*« Aujourd'hui, ce dont on peut se rendre compte, c'est que par rapport à la pluviométrie, je ne crois pas qu'il pleuve moins qu'avant. Mais, par contre, on n'a certainement pas la même répartition de l'eau. »*

(Enquêté n°5)

*« La nouveauté là, ce sont peut-être ces épisodes cycloniques. »*

(Enquêté n°7)

Si les enquêtés ne semblaient pas si inquiets que ça en parlant du changement climatique et notamment des deux premiers signes, un changement de comportement s'est opéré chez certains d'entre eux à l'évocation de ces deux autres signes :

*« La nouveauté là, ce sont peut-être ces épisodes cycloniques. Ça, ce sont des choses que je n'ai pas l'impression d'avoir déjà vu avant. Des toits qui partent, encore que, une fois en plein mois d'août, j'ai vu ma fumière s'envoler carrément dans une mini- tornade. Mais ça encore, ce sont des petits phénomènes, des épiphénomènes. Mais là, ce que l'on a vu ce week-end sur Louvigny et Poursiugues, avec les tuiles qui se décrochent et tout. Ça, ce sont des trucs que l'on ne voit pas beaucoup. Ça, par contre, ces phénomènes là, ça fait peur. Et les inondations aussi, avec de l'eau qui monte, qui monte, qui inonde tout. »*

(Enquête n°7)

*« Les gros orages font peur aussi, ceux de printemps. Il y en avait autrefois mais, peut-être qu'aujourd'hui, ils sont de plus en plus rapprochés. Avant, c'était plus centennal, on disait qu'il y'avait une grosse pluie tous les 100 ans alors que là, c'est peut-être tous les 30 ans. »*

(Entretien n° 14)

La répartition de l'eau est effectivement un des problèmes majeurs pour les agriculteurs aujourd'hui et dans les années à venir car, que ce soit pour irriguer les cultures mais également, pour l'abreuvoir des animaux, c'est l'ensemble de la production agricole qui a besoin d'eau : « *Nous si on n'a plus d'eau c'est fini, l'agriculture est finie vous comprenez ?* » (Enquête n°6). Le second élément qui semble perturber certains de nos enquêtés fait référence à la multiplication récente des événements climatiques considérés comme « extrêmes ». Ces derniers entendent par extrêmes « *[...] des pics violents climatiques, des extrêmes avec des canicules, orages, pluies fortes. Des choses que l'on avait pas du tout avant, du moins, moins violemment et régulièrement.* » (Entretien n°15). Ces événements extrêmes ainsi que les différents changements que l'on attribue au changement climatique, ont et auront des conséquences dans les années à venir pour l'activité agricole comme nous allons le voir par la suite.

## 2. L'agriculture à l'échelle du territoire des Luys en Béarn, une activité consciente de sa vulnérabilité aujourd'hui et demain

Afin d'accompagner au mieux les agriculteurs du territoire face au changement climatique, phénomène dont les agriculteurs enquêtés semblent majoritairement convaincus de l'existence, il nous a paru essentiel de comprendre trois éléments centraux. Dans un premier temps, il s'agit de voir si actuellement, toutes les sous-branches de l'agriculture sont impactées par le changement climatique. Deuxièmement, dans le cas où certains ne seraient pas impactés, il s'agit d'essayer de comprendre ce qui les différencie des autres agriculteurs à priori impactés (via les pratiques, les systèmes de production). Enfin, il sera également intéressant de voir auprès des enquêtés la manière dont ils projettent leur activité dans les années à venir.

L'enquête nous a révélé que la grande majorité de ces agriculteurs sont d'ores et déjà impactés par le phénomène du changement climatique (cf. graphique). En effet, parmi les enquêtés seul 4 estiment que leur exploitation n'est actuellement pas impactée par le changement climatique :

*« Pour le moment, je ne vois pas trop de changement sur mes rendements sur mon exploitation par rapport au changement. »* (Entretien n°19)

*« Sur l'élevage non, non, il n'y a pas de conséquence. C'est plutôt sur la culture avec le foin et tout alors que sur l'élevage non, il n'y a pas de changements. »* (Entretien n°16)

Dans notre cas, il semblerait que deux éléments puissent expliquer le fait que ces agriculteurs ne s'estiment pas, à ce jour, directement impactés par le changement climatique :

- Le manque d'impact et de conséquences directes sur la production de l'agriculteur :

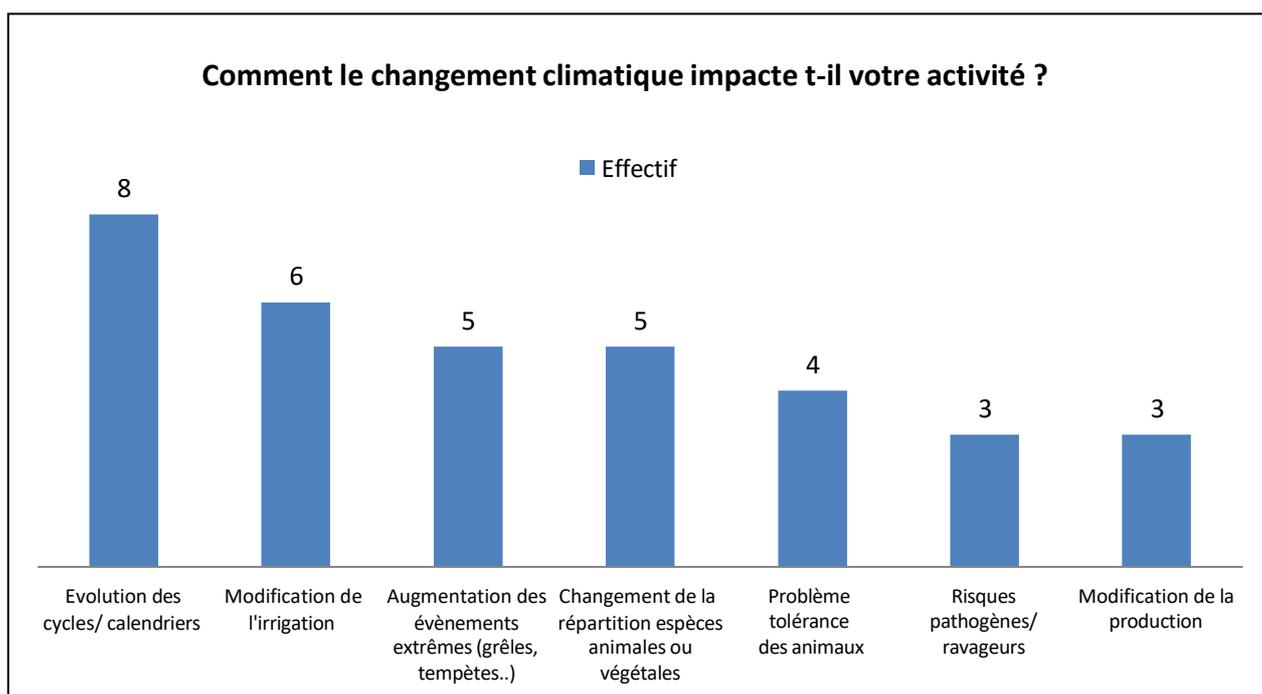
Pour 2 des 4 agriculteurs, il semblerait finalement que, seule la production finale (soit le résultat de son travail) soit essentielle à leurs yeux. Perception faisant que toutes les difficultés rencontrées tout au long du cycle de production (incluant les impacts du changement climatique) sont pratiquement toutes réduites à néant.

- Des activités agricoles moins impactées grâce à l'existence d'alternatives :

Même si l'élevage représente l'une des sources principales d'émissions de gaz à effet de serre parmi l'ensemble des activités agricoles (via le méthane), il semblerait, selon 3 des 4 agriculteurs, que leur activité ne soit actuellement pas impactée par le changement climatique. Cette vision

peut s'expliquer du fait que la modification génétique des animaux joue certainement un rôle particulier vis-à-vis des évolutions climatiques (lutter contre les parasites, ravageurs ou risques pathogènes). De plus, même si à ce jour la majorité des éleveurs réalisent en complément de leur activité de la production de cultures fourragères à destination de l'alimentation de leurs bétails, le changement climatique ne les laisse pas produire « sans danger ». Tous les ans, les éleveurs ne sont pas à l'abri d'une mauvaise récolte à cause de la sécheresse ou encore des inondations. Elément qui certes pourrait mettre en danger leurs animaux mais, grâce à la production mondiale de l'alimentation animale, les éleveurs semblent encore un peu à l'abri des problèmes. C'est ce que semblent nous indiquer 3 des 4 agriculteurs ne se sentant pas à ce jour impactés par le changement climatique.

Du côté des agriculteurs impactés par le changement climatique, il semblerait que la tendance générale soit assez claire et que la majorité des agriculteurs s'accordent même sur la manière dont l'agriculture est aujourd'hui impactée par ce phénomène (cf. Graphique 29).



Graphique 29 : Comment le changement climatique impacte-t-il votre activité? (concertation PCAET/CCLB, 2021)

Comme nous pouvons le voir, le changement climatique serait, selon la majorité des agriculteurs enquêtés, responsable des évolutions des cycles ou du calendrier cultural :

*« Aujourd'hui, on réalise les semis de céréales de printemps, tout ce qui est maïs, soja, tournesol, plus tôt que... Moi cela fait 30 ans que je suis agriculteur, on a gagné facilement 3 semaines sur l'avancée des semis. On sème facilement début avril aujourd'hui alors qu'autrefois on commençait à semer à partir du 25 avril. Aujourd'hui, début avril, on voit les semis qui se déclenchent. C'est beaucoup plus précoce quoi. »*

(Entretien n°1)

Calendrier cultural qui symbolise, pour les agriculteurs, un outil temporel central sur lequel ces derniers se reposent depuis des siècles pour faire les meilleurs choix en matière de périodes de semis tout en respectant scrupuleusement les caractéristiques agroécologiques. Si ce décalage affecte les agriculteurs, un autre élément les inquiète particulièrement. Il s'agit de la modification de l'irrigation, qui représente le second impact mentionné par 6 des 13 agriculteurs impactés :

*« Nous n'avons pas trop d'éléments pour nous dire que l'on va consommer plus d'eau. On pense oui mais, bon après c'est difficile de se dire que l'on va réduire l'irrigation parce qu'une année sèche comme l'année dernière, il y'aura besoin certainement d'utiliser la capacité maximale que chaque agriculteur a, son quota. Et il y'a d'autres années, il n'y aura pas besoin. Mais si on diminue parce que pendant 3 ans on ne l'a pas utilisé, l'année d'après si c'est sec tout le monde se retrouve avec du maïs qui tire la gueule. Ça a un impact d'abord individuel parce que l'exploitation ne va pas être en bonne santé globale mais si on réduit les quotas d'irrigation à l'échelle d'un territoire, cela va faire mal. Cela veut dire qu'il y aura moins de vente sur un secteur et si après on doit importer. En termes de bilan carbone, on ne sera peut-être pas très bon. »*

(Entretien n°17)

Depuis quelques années, les agriculteurs sont témoins de restrictions de leurs quotas d'eau alors que le changement climatique, notamment par le biais des sécheresses, provoque des stress hydriques majeurs au niveau de l'ensemble des cultures. L'irrigation des cultures revêt effectivement d'un enjeu économique important pour le secteur agricole puisqu'il permet d'accroître les rendements des cultures, de les régulariser et donc de stabiliser leur revenu de

base. Mais cette dernière assure également un stock de fourrage important, de qualité, et garanti par conséquent l'alimentation des troupeaux. En tant que source vitale de l'agriculture, la gestion de l'irrigation renvoie par conséquent à un enjeu central pour les territoires ruraux aujourd'hui mais également dans l'avenir.

Face au changement climatique et à ces conséquences sur l'agriculture, il semblerait que deux types de comportements émergent. On retrouve d'une part, les agriculteurs qui le perçoivent comme une nouvelle contrainte dans leur profession :

*« C'est en quelque sorte une contrainte parce qu'il faut prendre le temps de se réadapter aux conditions, faire évoluer les assolements. »*  
(Entretien n°18)

*« Il y'a que des mauvaises saisons, des saisons bizarres. C'est tellement difficile déjà de faire du miel que même si on a d'autres projets de production comme de la propolis par exemple et bien on ne peut pas. On n'arrive pas à mettre en place les bonnes intentions que l'on a. On a tellement investi là-dedans que l'on continue mais, c'est déprimant en fait. C'est de l'énergie et puis le fait de passer tout son temps, de négliger tous les à cotés quoi : les copains, la famille, les vacances. Après voilà, on s'en sort pas mal mais, déjà on se demande si cela ne serait pas mieux d'avoir un boulot plus cadré quoi. »*  
(Entretien n°11)

Alors que d'autres semblent plutôt voir ce phénomène comme une aubaine pour leurs exploitations :

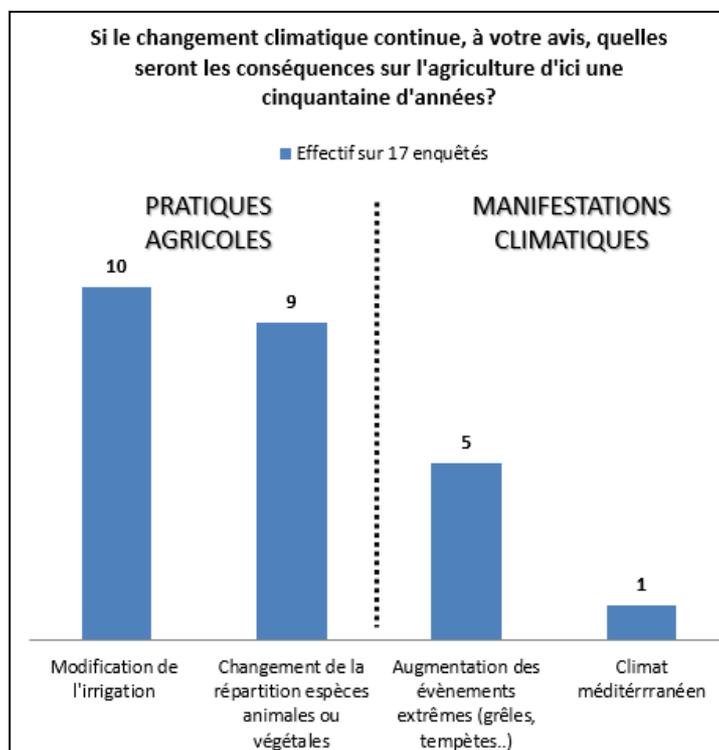
*« Vous allez sans doute être surprise mais quand on parle de changement climatique on l'emploie toujours de manière négative. Moi, le changement climatique par rapport à mon exploitation de maïs, j'ai pu faire des variétés un peu plus tardives. Des variétés que l'on peut retrouver dans notre pays voisin, en Espagne. Et du coup j'ai augmenté mes rendements. C'est complètement différent car en principe le changement climatique, c'est toujours, toujours négatif. »*  
(Entretien n°2)

*« Il y'a peut-être aujourd'hui des nouvelles opportunités pour l'agriculture, des nouvelles cultures. Il y'a des nouvelles techniques qui sont mises en place pour lutter contre le changement climatique et il faudra que l'on s'en empare dans l'avenir. »*  
(Entretien n°5)

Si l'impact actuel du changement climatique sur l'activité agricole n'est pas complètement assimilé par les agriculteurs enquêtés, nous remarquons cependant que tous s'accordent sur le fait que l'agriculture sera dans les années venir impactée par le changement climatique. Et cette prise de conscience est même présente chez les 4 agriculteurs estimant ne pas être impactés aujourd'hui.

Nous avons tenté de voir auprès des agriculteurs, quelles pourront être les conséquences dans les années à venir vis-à-vis de leur activité. Deux types de réponses ont été évoquées par nos enquêtés (cf. Graphique 30).

D'une part, nous pouvons remarquer que les enquêtés ont majoritairement tendance à penser que ce sont notamment les pratiques agricoles qui seront impactées d'ici une cinquantaine d'années. Parmi les conséquences projetées, 10 agriculteurs pensent qu'il y'aura des modifications vis-à-vis des usages de l'irrigation :



Graphique 30 : Si le changement climatique continue, à votre avis, quelles seront les conséquences sur l'agriculture d'ici une cinquantaine d'années ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

*« Le manque d'eau sera une des problématiques en agriculture. Je pense qu'aujourd'hui il y'a un gros problème par rapport à l'hydraulique notamment à faire des réservoirs, on a choisi des mauvais sites qui ont du mal à se remplir. On a beaucoup d'eau qui s'échappe naturellement alors que l'on devrait les retenir. Alors que l'eau c'est la vie, on peut développer de l'agriculture. Aujourd'hui, si l'on n'a pas d'irrigation, on va perdre des contrats et donc c'est toute une économie derrière qui sera impactée. »*

(Entretien n°5)

Si le manque d'eau est le premier élément sur lequel les enquêtés estiment qu'il y'aura des impacts directs dans les années à venir, ce manque d'eau aura selon eux des conséquences directes sur la production agricole :

*« Cela pourrait mettre des zones de production dans des situations différentes. Ici, on a l'habitude de faire du maïs mais, si un jour, on est régulé dans l'irrigation. Si jamais, il faudra peut-être faire autre chose, des cultures moins demandeuses d'eau. Cela aura sûrement des impacts, c'est sûr ! »*

(Entretien n°18)

Selon 9 agriculteurs, cet élément pourra notamment être même étroitement lié à une autre conséquence que représente le changement de répartition des espèces (animales et/ ou végétales) :

*« Ici, je pense que l'on aura des épisodes de sécheresse beaucoup plus longs et plus marqués. Cela risque de changer les modèles de productions. Est-ce que l'on pourra toujours faire la même production sur le secteur ? Ce n'est pas dit, il faudra certainement adapter le modèle classique de l'exploitation béarnaise dans quelques années. »*

(Entretien n°17)

*« Peut-être que dans 30 ans, on vendra, ici au Béarn, des plantes qui se vendent à Madrid. »*

(Entretien n°15)

Si comme nous l'avons vu certains agriculteurs arrivent à se projeter et à nous indiquer que selon eux, les pratiques agricoles évolueront si de telles conditions continuent, d'autres font allusion à des projections de conditions climatiques. Parmi les manifestations climatiques évoquées par les enquêtés, 5 pensent que nous assisterons à des augmentations des événements extrêmes :

*« On aura des extrêmes de plus en plus fréquents. »*

(Entretien n°9)

*« Pour nous, agriculteurs, cela veut dire plus de précautions, plus de protections par rapport aux aléas climatiques. »*

(Entretien n°10)

Un des agriculteurs évoque même le fait qu'un décalage des régions climatiques peut être imaginé dans les années à venir :

*« C'est difficile à dire mais je pense que l'on va aller vers  
un climat plus méditerranéen, qu'océanique. »*

(Entretien n°1)

Si, comme nous venons de le voir, depuis quelques années les agriculteurs sont les premiers acteurs impactés par le phénomène du changement climatique, dès demain, ces derniers auront tout intérêt à développer des stratégies afin de composer avec les sécheresses, inondations et autres événements extrêmes qui seront d'ici peu plus fréquents et aléatoires.

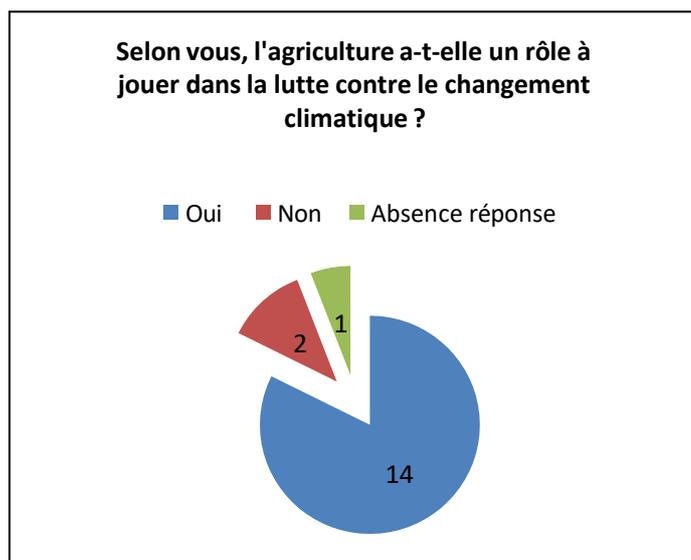
### 3. L'adaptation au cœur des pratiques agricoles à l'échelle de la CCLB

Comme nous venons de voir précédemment, même l'agriculture subit depuis quelques années de plein fouet l'évolution du climat via l'augmentation de la température, les inondations... Ces éléments ont des impacts directs sur les rendements et donc sur les revenus des agriculteurs. Pour certains interviewés, cette agriculture souvent perçue comme coupable et victime possède dès lors son destin entre ses mains. En tant que partie de la solution, chaque agriculteur aura donc un rôle central à jouer vis-à-vis de cette lutte contre le changement climatique.

*« C'est une activité fondamentale. Elle a été l'une des raisons pour  
lequel ce changement est arrivé. Une des raisons,  
pas la seule par contre, elle peut-être aussi l'une des solutions. »*

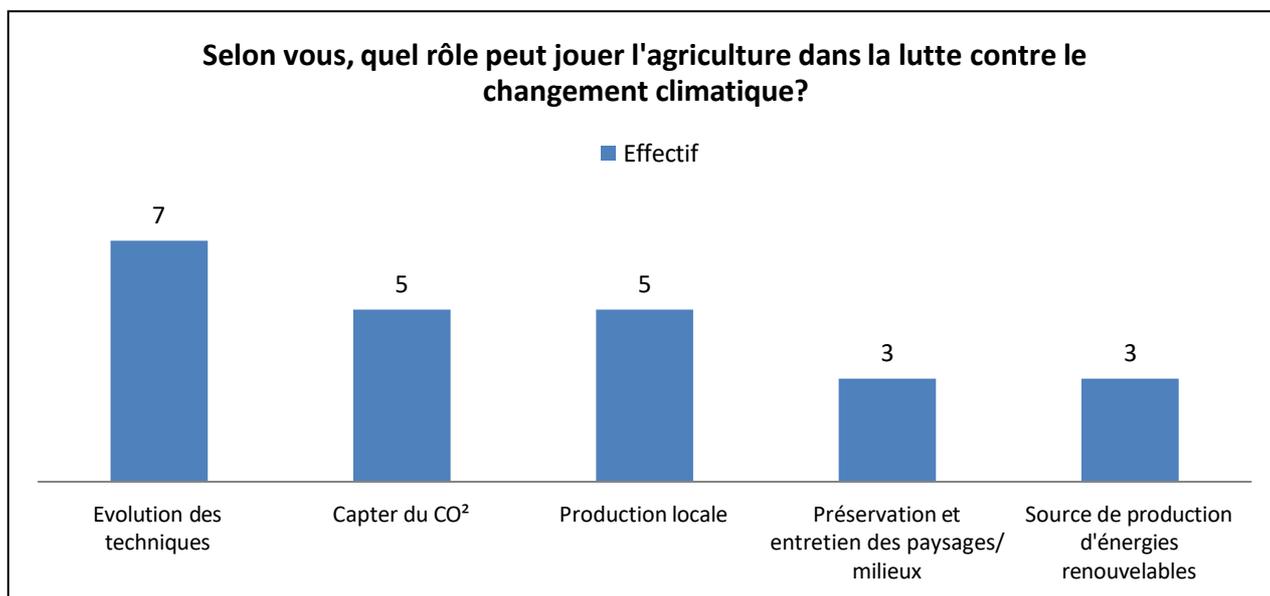
(Entretien n°9)

La majeure partie des agriculteurs enquêtés (soit 14 sur 17) sont actuellement conscients du rôle que doit, et devra jouer l'agriculture vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique (cf. Graphique 31). Tout l'enjeu est de voir quels peuvent être ses différents rôles ainsi que les leviers d'actions avec lesquels agir.



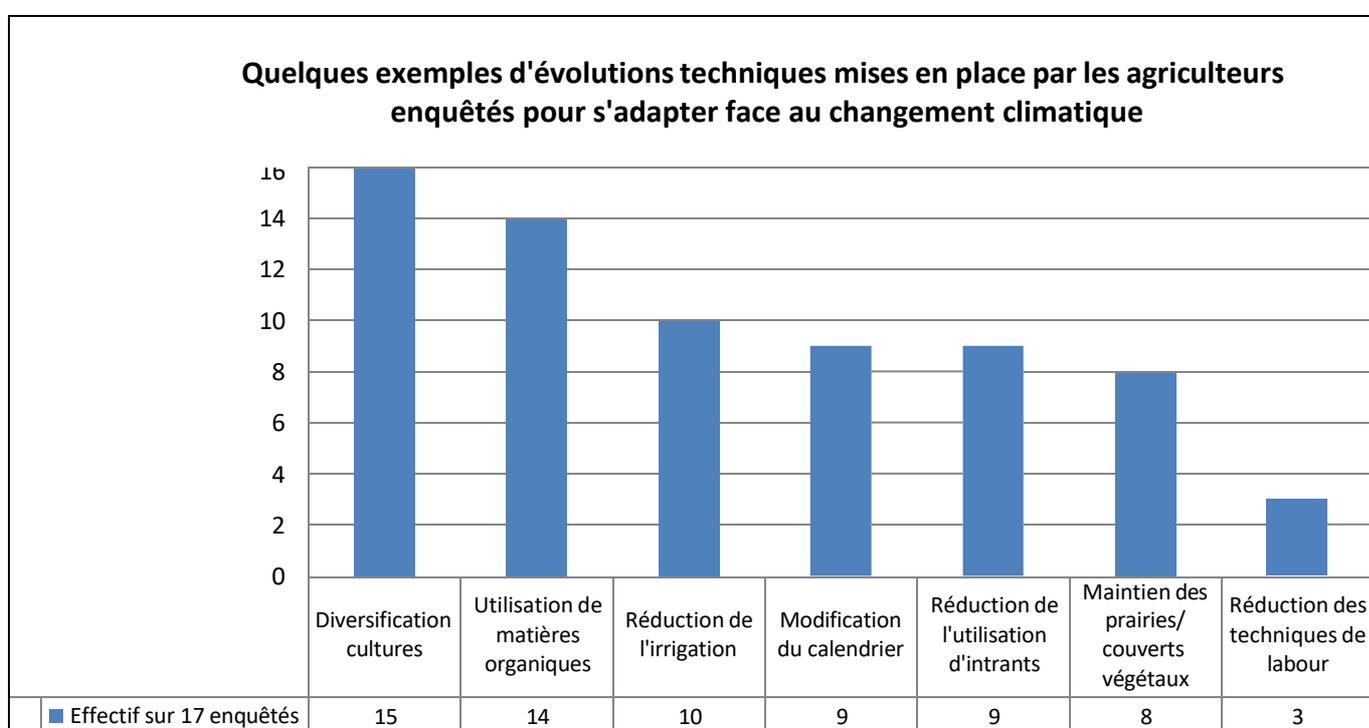
Graphique 31 : Selon vous, l'agriculture a-t-elle un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Si l'on revient sur les rôles qu'attribuent les enquêtés à l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique, ces derniers semblent s'accorder sur 5 aspects fondamentaux :



Graphique 32 : Selon vous, quel rôle peut jouer l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Si l'essor des techniques agricoles du début de siècle dernier a permis à la France mais aussi, à bien d'autres pays du monde de sortir d'une situation déficitaire chronique, la plupart d'entre elles sont aujourd'hui largement remises en cause. D'ailleurs, 7 enquêtés évoquent le fait « [...] qu'avec le changement climatique, il faudra aussi que l'on s'adapte par rapport à la technique de travail. Essayer de diminuer l'érosion de plus en plus via des techniques nouvelles : les TCS (terres en cultures simplifiées) sans labour... » (Entretien n°3). Aujourd'hui, de nombreuses actions et techniques peuvent être développées par les agriculteurs à l'échelle de leurs exploitations pour limiter des impacts tels que l'érosion des sols, l'usage d'intrants à l'origine même du phénomène (cf. Graphique 33).



Graphique 33 : Quelques exemples d'évolutions techniques mises en place par les agriculteurs enquêtés pour s'adapter face au changement climatique (concertation PCAET CCLB, 2021)

Le graphique précédent reprend des exemples d'évolutions techniques actuellement mises en place par les agriculteurs enquêtés visant à la fois à s'adapter au changement climatique mais également à atténuer les impacts produits par l'activité agricole. Comme nous pouvons le voir, la plupart des agriculteurs n'hésitent pas à multiplier ces techniques pour limiter au maximum les impacts.

Si l'agriculture par le biais de l'évolution de ces techniques peut jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique, d'autres rôles attribués à cette activité sont mis en avant par les enquêtés. On pense notamment à celui de la captation du CO<sub>2</sub> qui selon eux manquerait considérablement de reconnaissance :

*« Elle a peut-être un rôle parce que le maïs, par exemple, est vachement critiqué mais, pourtant, il absorbe tout de même vachement de CO<sub>2</sub> voire plus que des hectares de forêt et ça, les gens ne le savent pas. »*  
(Entretien n°14)

L'intensification de l'agriculture ainsi que la mondialisation sont aujourd'hui d'autres éléments pointés du doigt et reconnus comme à l'origine du changement climatique. Pour limiter la pollution et les dépenses d'énergie liées aux transports des produits agricoles (mais pas uniquement), un peu moins de la moitié des enquêtés soulignent le rôle que peut endosser l'agriculture vis-à-vis de la production et de la consommation : *« Il faut relocaliser production et consommation. »* (Entretien n°1). Tout l'intérêt sera donc *« [...] d'essayer de rapprocher les consommateurs des producteurs. Ce serait quelque chose de bien et de plus cohérent pour les agriculteurs eux même, avoir plus de sens dans leur métier de produire pour manger. A la base c'était ça, produire pour manger. Cela a un peu dévié. »* (Entretien n°18).

Enfin, les deux derniers rôles accordés à l'agriculture sont certainement ceux qui font l'objet d'intentions particulières depuis quelques années. Il s'agit notamment du rôle de « façonnement » des paysages accordés à l'agriculture :

*« Honnêtement, c'est sûrement de continuer à cultiver les surfaces cultivables. Parce que quand un agriculteur arrête ou cesse d'entretenir ses parcelles, souvent, ce n'est pas joli ce qui pousse derrière. Ce n'est pas souvent que du bon, c'est de la ronce. Tout ça fait que derrière ce n'est pas valorisant par rapport au relief et à la géographie. »*  
(Entretiens n°3)

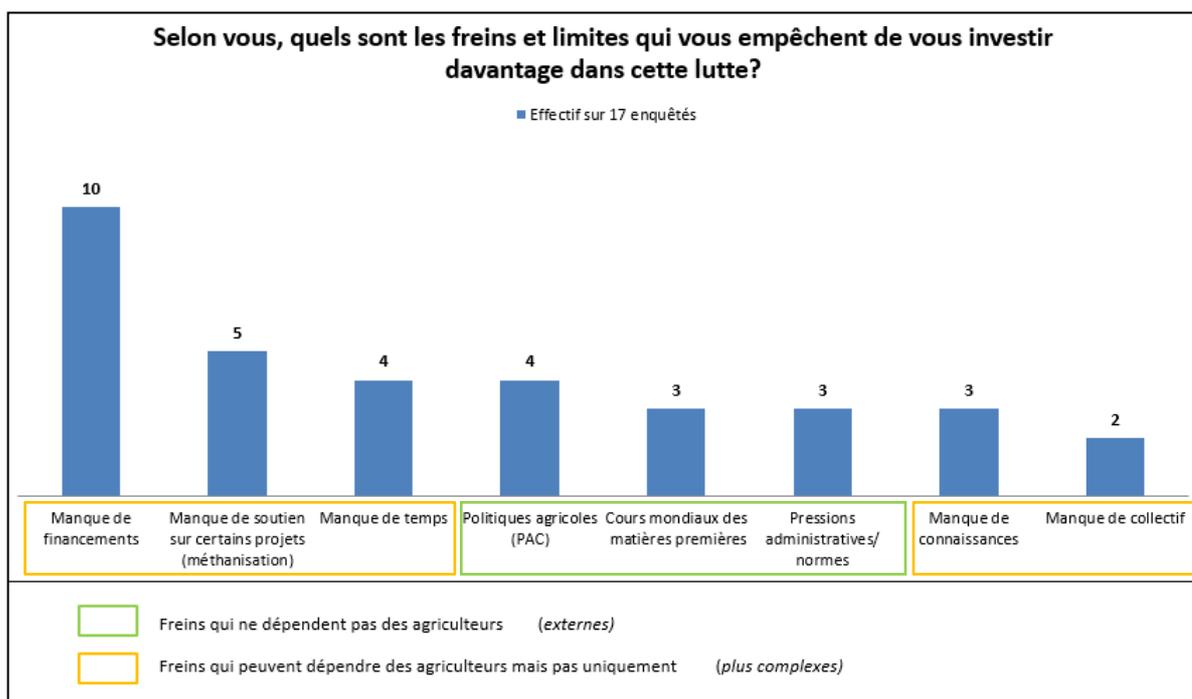
Certains agriculteurs évoquent également le rôle que peut jouer l'agriculture vis-à-vis de la production énergétique. Energies renouvelables qui constituent une nouvelle filière pour le monde agricole en plein développement et qui représentent également une véritable opportunité économique pour les agriculteurs en tant qu'activité en développement. Face à la variété de rôles que pourront endosser les agriculteurs, l'organisation ainsi que l'accompagnement de ces derniers seront très certainement les fondations de base qui serviront à cimenter l'agriculture de demain.

#### 4. L'intercommunalité, nouveau coordinateur de la transition énergétique et climatique selon les agriculteurs

En tant qu'activité économique et acteur incontournable du territoire de la CCLB, l'agriculture est concernée par le PCAET bien que cette activité ne relève pas d'une compétence directe de la CCLB. Pourtant, en tant que première source d'émission de gaz à effet de serre à l'échelle intercommunale, cette dernière a tout intérêt à être accompagnée et à faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du PCAET. Pour ce faire, des stratégies territoriales d'adaptation devront être construites pour, mais surtout avec l'ensemble des agriculteurs du territoire. Si la Chambre de l'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques est déjà intégrée dans ce projet que représente le PCAET (en tant que membre du Comité de pilotage), à travers cette enquête nous souhaitons obtenir directement de la part des agriculteurs des informations sur ce qui leur pose problème à ce jour, et sur ce qui potentiellement pourrait les aider dans leur adaptation face au changement climatique.

Echanger avec eux, nous a permis d'identifier, dans un premier temps, tout ce qui relève des freins et limites à leur investissement actuel (cf. Graphique 34). Au vu de leurs réponses, il semblerait que deux freins majeurs les limitent dans leurs actions :

- On retrouve des freins « indépendants » des agriculteurs et de leurs pratiques
- Des freins plus « complexes » dépendants à la fois des agriculteurs mais pas uniquement



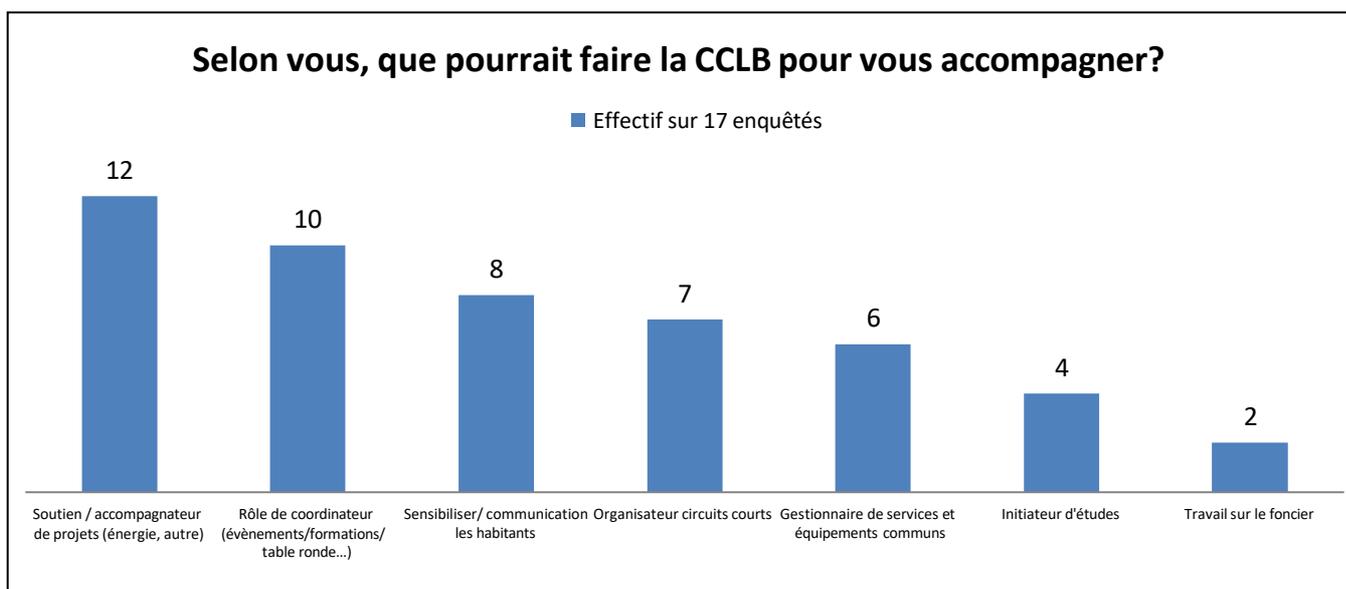
Graphique 34 : Selon vous, quels sont les freins et limites qui vous empêchent de vous investir davantage dans cette lutte?? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Parmi ces freins, nous retrouvons quasiment à l'unanimité chez nos enquêtés, le manque de finances. Frein plutôt considéré comme de l'ordre du « complexe » car ils ont souvent du mal à dégager un salaire en fin de mois (pour certains). Mais cela est également étroitement lié au fait que la rémunération de cette profession dépend fortement d'éléments extérieurs : une chute brutale des prix, un investissement inadapté, des intempéries qui détruisent la production... Comme l'explique clairement un des enquêtés : « *Le problème de l'agriculture, c'est la rentabilité. C'est la réalité économique qui malheureusement prime sur beaucoup de choses.* » (Entretien n°1). Élément central qui peut expliquer le second frein identifié par les agriculteurs lié au manque de soutien sur certains projets. Ils entendent par là le manque de soutien financier de la part des banques qui, face au contexte économique de certaines exploitations, refusent des prêts aux agriculteurs. Mais certains agriculteurs évoquent également le manque de soutien moral vis-à-vis de certains projets :

« *Malheureusement aujourd'hui quand tu as un projet de méthaniseur ou autre qui fait débat, tu le vois vite, tu as les associations qui viennent vite contrer le projet, les dossiers sont des démarches longues, il faut du courage. Alors tu veux créer de l'énergie mais au final c'est mal accepté. Il faut savoir ce que l'on veut, des nouvelles énergies ou rester dans les énergies fossiles qui polluent.* »

(Entretien n°1)

Ces deux freins précédemment cités font d'ailleurs référence à une autre information que nous avons tenté de recueillir par le biais de ces entretiens. En effet, nous cherchions également en plus des freins à savoir comment la CCLB, même si cette dernière ne possède pas de compétence directe en matière d'agriculture, peut apporter son soutien ou encore développer via son plan climat des actions en faveur de cette activité économique d'un intérêt central pour le territoire (intérêt économique mais aussi identitaire). Le graphique suivant reprend donc les attentes de la part des agriculteurs enquêtés vis-à-vis de cet échelon :



Graphique 35 : Selon vous, que pourrait faire la CCLB pour vous accompagner ? (concertation PCAET CCLB, 2021)

Comme nous pouvons le remarquer, l'un des premiers rôles qu'attribuent les enquêtés à la CCLB est celui de soutien et d'accompagnateur de projets. Attentes des agriculteurs qui correspondent aux deux premiers freins cités qui les limitent actuellement dans la mise en place d'actions d'adaptation face au changement climatique (manque de financements et manque de soutien sur certains projets). La CCLB, selon eux, « [...] doit sensibiliser, doit communiquer, porter des projets innovants. Pas les insuffler mais les porter. Les projets, ils y sont. Il faut juste les accompagner. Leurs donner une expertise technique par exemple, économique. » (Entretien n°15).

Parmi les autres freins mentionnés par les enquêtés, on retrouve également toutes les pressions externes que subissent les agriculteurs en matière économique, administrative ou encore politique. A ce propos les agriculteurs enquêtés mentionnent le fait qu'ils sont dans un contexte où « On est pris dans un système. On doit nourrir la population, on essaie de faire comme on peut. Aujourd'hui tout est remis en question. Aujourd'hui, on dépend trop de tout le monde. » (Entretien n°1).

*« L'économie mondialisée fait que l'on est dans un flux de prix des produits, des matières premières que l'on a besoin ou que l'on vend qui nous met toujours sur un calcul un peu tendu. Par exemple le gasoil augmente mais, il faut faire le même travail, de la même façon. Le soja est très cher en ce moment mais, les vaches en ont besoin et de la même quantité et le lait n'augmente pas de la même façon. Ce n'est pas la même courbe. »*

(Entretien n°17)

A ce propos, si la moitié des agriculteurs sont conscients qu'il est compliqué d'agir vis-à-vis de ces pressions externes, en revanche, certains leviers tels que la consommation locale pour exemple, pourraient participer de la revalorisation de cette activité et surtout du travail des agriculteurs locaux. Cela pourrait passer, selon les agriculteurs par le développement de filière de proximité et notamment par le développement des circuits-courts qui favorisent l'économie de proximité. Circuit-court qui pourrait être l'une des actions portée et/ou organisée par la Communauté de commune :

*« La consommation locale avec les consommations dans les cantines ou autres, mais ça, elle le fait déjà un peu. Elle pourrait accentuer cette logique de consommer local. Quelqu'un pourrait coordonner la consommation des cantines, des restaurations collectives et en partenariat avec les agriculteurs du bassin. Il y'aurait quelque chose à faire. La CCLB pourrait s'occuper de cette coordination locale qui permettrait d'éviter d'avoir des intermédiaires qui prennent des marges alors que là cela pourrait être les agriculteurs locaux qui s'y retrouveraient. »*

(Entretien n°9)

L'enquête nous a également révélé un réel besoin de « partages humains et d'expériences collectives » chez certains agriculteurs enquêtés :

*« Permettre que l'on puisse avoir accès à des formations pour tout ce qui est pratique durable, pour tout ce qui est secteur donné sur un territoire, ici, cela va être sur l'élevage bovin allaitant, canard, poulet, maïs. Et que ce soit lié aussi à des tables rondes ou des colloques. Que ce ne soit pas qu'un ingénieur qui vienne amener la bonne parole mais, que ce soient aussi des échanges entre agriculteurs, car il y'a des choses à piocher chez les uns et les autres. Il y'a des bonnes idées à prendre chez tout le monde, il y'a des choses qui ont été faites chez certains et qui sont bonnes à prendre chez les autres. »*

(Entretien n°17)

*« Au-delà de la formation, ce qui pourrait être important au niveau de l'agriculture en général c'est, par exemple, qu'il y ait une expérience collective sur une parcelle. On pourrait demander à des producteurs de matériels un peu plus vertueux de venir faire un test devant plusieurs agriculteurs chez un tel. On voit si c'est bien ou pas et ensuite, on discute pour voir comment on peut acheter cette machine ou outil en collaboratif. Un peu comme les CUMA qui jusqu'à aujourd'hui ont permis de faire beaucoup de choses. »*

(Entretien n°10)

Si l'agriculture joue à l'échelle de la Communauté de communes des Luys en Béarn à la fois un rôle économique particulier (avec ses 8.3 % d'emplois sur le territoire) mais participe également de l'identité du territoire (avec ses 82% de surfaces dédiées à la pratique de cette activité), cette dernière a tout intérêt à être intégrée dans le plan climat en cours en tant que coupable, victime mais surtout, partie de la solution face au problème climat. Ainsi, adapter les activités agricoles en fonction des défis imposés par le réchauffement climatique reviendra à préserver la pérennité de l'agriculture et de tous ses intérêts : lutte contre le gaspillage alimentaire, économie des terres cultivables, alimentation de proximité, etc.

Le PCAET et plus particulièrement son plan d'action pourront être une opportunité pour l'agriculture d'amplifier ces externalités positives. Pour cela, les élus devront se doter des expériences de vie ainsi que des connaissances non-négligeables de ces acteurs essentiels au projet afin d'enrichir et d'optimiser au maximum les actions qui seront mises en place par le biais du plan d'action. Actions qui permettront de limiter la vulnérabilité de l'activité mais de manière générale, celle du territoire face aux conditions à venir.

## CONCLUSION

Si initialement, le changement climatique est un problème complexe et peu visible à certaines échelles, le PCAET représente l'une des politiques climatiques majeures développées ces vingt dernières années pour « faire exister » ce problème climatique à l'échelle locale. Mobiliser les acteurs locaux, les faire participer représente l'un des défis clés sur un sujet comme le changement climatique. La concertation en tant que mode d'expression central et réglementé des PCAET (ainsi qu'à la portée de tous projets territoriaux), constitue actuellement l'une des étapes clés de la démarche d'élaboration des PCAET. C'est ce que nous avons pu démontrer à travers ce mémoire.

L'expérience de la concertation développée par la Communauté de communes des Luys en Béarn dans le cadre de son tout premier plan climat nous a permis d'étudier si la concertation, en tant que mode d'expression des acteurs du territoire, permet de vérifier l'existence potentielle d'une prise de conscience du problème climat à l'échelle locale.

A travers cet exemple, nous avons également pu appréhender l'intérêt central de la définition de la stratégie de concertation et ce, notamment dans le cadre d'une première génération de politiques climatiques à l'échelle locale. Concertation ayant, dans le cas de la CCLB, poursuivi deux objectifs :

- Premièrement, celui d'informer/ sensibiliser

A travers cette première étape nous avons pu vérifier notre hypothèse selon laquelle une phase d'information et de sensibilisation serait nécessaire pour que les acteurs de territoire s'expriment et s'engagent dans des projets climatiques tels que le PCAET. L'ensemble des actions de sensibilisation et de communication développées dans le cadre de cette démarche (informations internes, partage d'une synthèse, campagne de communication, affiche, post Facebook...) sont autant de moyens qui ont permis d'informer et de mobiliser, mais également de fédérer et faire en sorte qu'un maximum de personnes s'implique dans le projet du territoire. Dans notre cas, la stratégie de sensibilisation et d'information développée en amont de la phase de consultation est sans doute à l'origine de la participation des 286 enquêtés au questionnaire.

- Secondement, celui d'aide à la décision

En tant que mode d'expression, la concertation et dans notre cas précis, la consultation mise en application par le biais des deux techniques (le questionnaire et les entretiens semi-directifs), nous a permis, à la fois, de vérifier l'existence potentielle d'une prise de conscience du problème climat à l'échelle locale et d'ainsi réfuter notre autre hypothèse selon laquelle les ruraux seraient à la fois plus

sceptiques mais également moins sensibles face au phénomène du changement climatique dans la mesure où ces territoires sembleraient être actuellement les moins vulnérables face au changement climatique (cadre de vie verdoyant, absence de signes évocateurs du changement climatique...). Mais ces techniques de concertation nous ont également permis d'obtenir certaines informations centrales à propos des habitudes des acteurs du territoire, de leurs perceptions ainsi que sur leurs priorités vis-à-vis du climat et d'ainsi enrichir et optimiser le PCAET.

Parmi ces résultats, nous avons pu nous rendre compte, que ce soit de manière consciente ou inconsciente, au nom du changement climatique ou de leurs propres intérêts, que la majorité des enquêtés adoptent d'ores et déjà des comportements pro-environnementaux dans leur quotidien. Ces comportements pro-environnementaux passent aussi bien par la mise en place d'écogestes (tri des déchets, consommation responsable...) dans le quotidien des habitants ou des travailleurs, que par l'usage de certaines pratiques agraires plus responsables développées par les agriculteurs du territoire (restriction à élimination totale de l'usage d'intrants, maintien des couverts végétaux...). Nous avons également constaté, à partir des réponses obtenues, que les enquêtés semblent conscients du rôle qu'ils ont actuellement et auront à jouer dans les années à venir pour limiter leurs impacts et conséquences sur le climat. A ce propos, l'enquête nous a révélé que la grande majorité des enquêtés se disent prêt(e)s à faire plus pour limiter leurs impacts mais que deux éléments clés semblent actuellement les limiter à en faire plus. Il s'agit notamment du critère financier qui revient aussi bien chez le grand public que chez les agriculteurs. En effet, malgré leurs bonnes volontés et les nombreux moyens techniques qui existent autour d'eux (travaux de rénovation, achat de matériels moins énergivores...), il semblerait que ce critère fasse consensus en tant que frein élémentaire à leur engagement. Mais la concertation a également permis de mettre en exergue un tout autre frein, le manque de communication et d'information. Les enquêtés font en effet référence au manque d'information notamment sur les changements de pratiques qu'ils pourraient mettre en œuvre ainsi que sur les potentielles aides aussi bien humaines que financières (faisant écho au critère économique précédemment mentionné) à leur disposition.

Pour pallier ces freins, les acteurs du territoire semblent avoir certaines attentes spécifiques à l'égard de la CCLB en tant qu'échelon à charge de cette politique climatique. Du côté du grand public, l'intercommunalité devrait répondre à des enjeux « d'animation territoriale » visant à sensibiliser et à accompagner les acteurs du territoire dans l'adaptation de leur comportement à l'égard des questions d'économies d'énergie, du développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique ainsi que de « développement territorial » par le biais de projets d'intérêts publics (mise en place de service, création d'équipements...). Du côté des agriculteurs, les attentes semblent un peu plus spécifiques. Selon eux, la CCLB devrait avoir la capacité de « soutenir et d'accompagner voire,

d'initier » des projets agricoles mais également, d'endosser le rôle de « coordinateur » auprès des différents acteurs notamment à travers des moments d'échanges mettant en avant agriculture et transition (réunions, formations, événements festifs...). Si la majeure partie de ces attentes vis-à-vis de la CCLB correspondent aux rôles et aux enjeux auxquels doit répondre cette dernière dans le cadre de ses compétences, du côté des attentes des agriculteurs, plus spécifiques, la CCLB ne possédant pas de compétence « agriculture » devra tout de même prendre en compte les attentes des agriculteurs dans le cadre de son plan d'actions. Pour cela, cette dernière pourra se rapprocher des organismes spécialisés dans ce domaine (tels que la Chambre d'agriculture) et pourra utiliser certaines de ses compétences (« développement économique », « aménagement et planification », etc.), et outils à sa disposition (PLU, ...) pour favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole (et forestière), elle aussi vulnérable face au changement climatique. Cela pourra passer par la mise en place d'actions en faveur de l'installation et de la transmission, l'encouragement à l'organisation et à l'évolution des filières locales, le développement d'espaces-test agricoles, la recherche et enfin par la mobilisation de foncier.

Comme nous avons pu le voir tout au long de ce mémoire, l'ensemble des informations recueillies par le biais de cette concertation relève d'éléments clés dont les élus devront se doter pour enrichir et optimiser le futur plan d'actions. Plan d'actions qui devra être construit en adéquation à la fois avec les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (en lien avec la stratégie du PCAET) mais qui devra également tenir compte des particularités et des besoins territoriaux (obtenus par le biais de cette concertation). A partir de mon expérience, il me semblerait judicieux de la part de l'intercommunalité que la concertation ne s'arrête pas à l'issue de cette étape mais bien que celle-ci demeure sur la durée notamment au nom de la réussite de ce projet. Si la consultation a été le premier degré choisi par la CCLB, celui de la co-construction pourra être employé dans le cadre de la prochaine étape visant à définir le plan d'action du PCAET. De plus, pour permettre à la démarche de s'ancrer dans le quotidien des habitants, la CCLB aura tout intérêt à développer une communication régulière et ciblée. A travers cette communication, il ne s'agira pas seulement d'initier une communication descendante mais plutôt, de permettre les changements comportementaux et d'ainsi faire adhérer un maximum de participants à la démarche et surtout sur le long terme.

Si certains choix méthodologiques développés dans le cadre de cette concertation peuvent faire l'objet d'amélioration ou de critique, cette expérience m'a permis de tirer les enseignements suivants :

Si à ce jour aucune méthode « officielle » de concertation n'est mise en place dans le cadre des PCAET, cette dernière n'en demeure pas pour autant une démarche qui s'improvise au dernier moment. La

concertation en tant qu'outil au service mais aussi au cœur du PCAET, requiert une organisation rigoureuse ainsi que certaines conditions qui constitueront à la fois un préalable nécessaire ainsi qu'un gage de réussite du projet. Ainsi, d'un point de vue méthodologique la mise en œuvre d'un PCAET repose sur une vision stratégique ainsi que sur les étapes clés suivantes :

- La définition du cadre de la concertation :

Il s'agira pour la collectivité, en amont de toute démarche de concertation de mener une réflexion de base quant au contexte local, au jeu des acteurs ou encore sur la pratique de la concertation propre au territoire qui s'engage dans cette démarche.

- La définition des ambitions et moyens de la concertation

Il s'agira pour la collectivité de se questionner sur l'intérêt et les ambitions vis-à-vis de la concertation (informer/ sensibiliser, aider à la décision, mobiliser collectivement, intégrer socialement). Il s'agira également de définir les modalités opérationnelles de la concertation (temps, moyens techniques et financiers, identification des acteurs...).

Mais cette stratégie devra être complétée par un véritable effort de communication et de sensibilisation qui ensemble, permettront de « faire exister » le problème climat avant de « faire adhérer » et enfin, sur le long terme, de « faire agir » (via l'adaptation et l'atténuation) les différents acteurs à partir desquels toute la réussite du projet repose.

Comme nous avons pu le voir tout au long de ce mémoire, le Plan Climat Air Energie Territorial ne constitue finalement pas une finalité en soi mais bien un véritable point de départ d'une mobilisation collective autour d'une politique climatique ambitieuse mais surtout locale. S'agissant d'un sujet de long terme, les collectivités engagées dans le cadre de l'élaboration des plans climat auront tout intérêt à se doter de la concertation comme mode d'intégration des acteurs du territoire sur un sujet complexe mais essentiel pour le maintien de ces derniers dans les années à venir.

Dans notre société où l'individu est sans cesse mobilisé pour une cause ou une autre, saturé de messages de sollicitation, le risque de l'indifférence à l'offre de participation est courant. Face à ce constat, les collectivités ainsi que la CCLB devront, par la suite de la mise en place de leur plan climat, faire preuve d'inventivité et d'innovation pour mettre en œuvre de nouvelles stratégies visant à entretenir la mobilisation des acteurs autour de ce projet. Ce nouvel objectif pourra à son tour faire l'objet d'une étude visant à démontrer les stratégies et outils à disposition des collectivités en matière d'entretien de la mobilisation des acteurs locaux sur les questions climatiques.

## BIBLIOGRAPHIE

**ADEME.** *Construire et mettre en œuvre un plan climat énergie territorial- Guide méthodologique* : ADEME Edition, décembre 2009.

**ADEME.** *demain MON TERRITOIRE* : ADEME Edition, novembre 2019.

a) **ADEME.** *Du bilan des PCET à l'élaboration des PCAET- Outil et pratique des communautés en faveur de la transition énergétique* : ADEME Edition, septembre 2016.

**ADEME.** *Elaborer un Plan Climat Energie Territorial : retour d'expérience sur la concertation.* ADEME Edition, juin 2015.

b) **ADEME.** *Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET* : ADEME Edition, novembre 2016.

c) **ADEME.** *En Nouvelle-Aquitaine: des collectivités s'adaptent au changement climatique pourquoi pas vous?* . Région Nouvelle-Aquitaine : ADEME, novembre 2018.

d) **ADEME.** *En Nouvelle-Aquitaine: partager le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de mon territoire* . Région Nouvelle-Aquitaine : ADEME, novembre 2018. 010560.

e) **ADEME.** *En Nouvelle-Aquitaine: sensibiliser sur le changement climatique et passer à l'action.* Région Nouvelle-Aquitaine : ADEME, novembre 2018. 010649.

f) **ADEME.** *PCAET: comprendre, construire et mettre en œuvre.* s.l. : ADEME Edition, novembre 2016. 979-10-297-0321-8

**ADEME.** *Préconisations de l'ADEME pour l'élaboration d'un PCAET-Cahier des charges* : ADEME Edition, mars 2017.

**AJALA** Imène, « *Le changement climatique, le protocole de Kyoto et les relations transatlantiques* », Politique étrangère, 2009/1 (Printemps), p. 103-116. DOI : 10.3917/pe.091.0103. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2009-1-page-103.htm>

**AMALRIC**.M. (coord.), Bertrand F., Bonnefond M., Debray A., Fournier M., Larrue C, Manson C., Mozol P., Richard E., Rocher L., 2011, Les politiques environnementales à l'épreuve de l'intercommunalité : vers de nouveaux territoires d'action ? PUCA, vol. transversal : 180 p., vol. thématique : 88 p, atlas : 49 p.

**ANGOT** Sylvère, « *Plans climat-énergie territoriaux et Agendas 21. Des outils institutionnels au service de la transition ?* », Mouvements, 2013/3 (n° 75), p. 125-134. DOI : 10.3917/mouv.075.0125. URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-125.htm>

**BERTRAND** François et **AMALRIC** Marion, « *L'élaboration des politiques climatiques locales : usage et portée d'un dispositif de concertation* », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 8, n°2 | Juillet 2017, mis en ligne le 28 juillet 2017, consulté le 16 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11715>

**BERTRAND** François, **RICHARD** Elsa, « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales [1] », *Natures Sciences Sociétés*, 2014/3 (Vol. 22), p. 195-203. DOI : 10.1051/nss/2014036. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2014-3-page-195.htm>

**BEURET** Jean-Eudes, **CADORET** Anne. Retour d'expériences sur la concertation vue par les acteurs environnementaux et les élus locaux. [Rapport de recherche] ADEME. 2011. fahal-00907276f

**BREDIF** Hervé, **BERTRAND** François, **TABEAUD** Martine, « Redéfinir le problème climatique par l'écoute du local : éléments de propédeutique », *Natures Sciences Sociétés*, 2015/Supp. 3 (Supplément), p. 65-75. DOI : 10.1051/nss/2015019. URL: <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2015-Supp. 3-page-65.htm>

**BRISSON** Nadine, **LEVRAULT** Frédéric, ÉDITEURS. 2010. *Changement climatique, agriculture et forêt en France : simulations d'impacts sur les principales espèces*. Le Livre Vert du projet CLIMATOR (2007-2010). ADEME. 336 p.

**BEURET** Jean-Eudes, « Mieux définir la concertation : du pourquoi au comment », *Négociations*, 2012/1 (n° 17), p. 81-86. DOI: 10.3917/neg.017.0081. URL: <https://www.cairn.info/revue-negociations-2012-1-page-81.htm>

**BOUISSET** Christine, **ARNAULD DE SARTRE** Xavier, **BAGGIONI** Vincent, **BOUSQUET** Aurélie, **COUSTEAU** Evelyne, **DALEAS** Jacques, **DEGREMONT** Isabelle, **DELETRAZ** Gaëlle, **DOUENCE** Hélène, **KHAMIS** Rim, **LAPLACE** Danièle, **MONTAGNE** Delphine, **POTTIER** Aude, **SILVA** Magali, **VAUCELLE** Sandrine, **WAST** Marie. 2021. *Décideurs et Citoyens dans un contexte urbain de Signaux Faibles* (Décisif), rapport final, 252 p.

**CHAMBRE D'AGRICULTURE FRANCE** (2015). *L'agriculture face au changement climatique - Le temps de l'action*. Chambre d'Agriculture France.

**CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE AQUITAINE** (2020). *Oracle Nouvelle-Aquitaine: Etat des lieux sur le changement climatique et ses incidences agricoles*. Chambre régionale d'agriculture Aquitaine.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN**. *Bilan des émissions de gaz à effet de serre*. CC Luy en Béarn : Alteria, septembre 2019.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN**. *Elaboration de la stratégie- PCAET*. CC Luy en Béarn : Alteria, décembre 2019.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN**. *Plan Climat Aire Energie: rapport de diagnostic*. CC Luy en Béarn : Alteria, janvier 2020.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN**. *Rapport de l'Evaluation Environnementale Stratégique*. CC Luy en Béarn : Alteria, janvier 2020.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON**. *Vers un projet de territoire partagé - Livret de synthèse intermédiaire-Démarche de concertation*. Communauté de Communes Loue Lison : Communauté de Communes Loue Lison, septembre 2018.

**ETD /ASSOCIATION 4D**, 2010, *La concertation dans la conduite d'un Plan Climat-Énergie Territorial*. Imaginer, concevoir, construire et faire vivre collectivement un PCET sur son territoire, Les notes d'ETD, octobre 2010, 32 p. URL :<https://fr.calameo.com/read/004299699a32b899693e4>

**GENERATION CLIMAT**. *Une agriculture à la fois coupable, victime et... solution !* Génération Climat.

**GODINOT** Sylvain, « Les plans climat énergie territoriaux : voies d'appropriation du facteur 4 par les collectivités et les acteurs locaux ? », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 2, n° 1 | Mars2011, mis en ligne le 31 mars 2011, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8874>

**GORSKI** Florient. Animation du PCAET : l'élaboration du plan d'actions concerté. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. [ffdumas-02385129f](https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-2385129)

**GOZE** Émile, « La ville, nouveau coordinateur de la transition énergétique et climatique [¶] », *Droit et Ville*, 2017/1 (N° 83), p. 105-135. DOI : 10.3917/dv.083.0105. URL : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-ville-2017-1-page-105.htm>

**LAMBERT-HABIB** Marie-Laure, « Le Plan Climat Énergie Territorial, nouvel outil des politiques urbaines », *Droit et Ville*, 2011/1 (N° 71), p. 5-41. DOI : 10.3917/dv.071.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-ville-2011-1-page-5.htm>

**MICHEL- GUILLOU** Élisabeth, « La représentation sociale du changement climatique : enquête dans le sens commun, auprès de gestionnaires de l'eau », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2014/4 (Numéro 104), p. 647-669. DOI : 10.3917/cips.104.0647. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2014-4-page-647.htm>

**MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**. *L'action en faveur du climat de l'Etat français*. s.l. : Ministère de la Transition Ecologique, 2018.

**MINISTERE FEDERAL DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT** (2015). *Changement climatique: Répercussions sur les industries extractives et du secteur primaire*. Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement.

**OBSERVATOIRE NATIONAL SUR LES EFFETS DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE** . (2014). *Les entreprises et l'adaptation au changement climatique*. Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique .

**PRIEUR** Michel. La Convention d'Aarhus, instrument universel de la démocratie environnementale. In: *Revue Juridique de l'Environnement*, numéro spécial, 1999. La Convention d'Aarhus. pp. 9-29. DOI : <https://doi.org/10.3406/rjenv.1999.3592>. URL : [www.persee.fr/doc/rjenv\\_0397-0299\\_1999\\_hos\\_24\\_1\\_3592](http://www.persee.fr/doc/rjenv_0397-0299_1999_hos_24_1_3592)

**RADANNE** Pierre, « *Changement climatique et société(s)* », *Écologie & politique*, 2006/2 (N°33), p. 95-115. DOI : 10.3917/ecopo.033.0095. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2006-2-page-95.htm>

**RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE.** (2014). *Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques- Recueil d'expériences territoriales*. Réseau Action Climat France.

**RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE.** (2016). *Nouvelles compétences climat-énergie des collectivités territoriales- Loi Notre, transition énergétique: quels impacts pour les territoires?*. Réseau Action Climat France.

**RIVERA** Gissela Landa, **MALLIET** Paul, **SAUSSAY** Aurélien et al., « Construire une politique énergétique et climatique européenne cohérente », *Revue de l'OFCE*, 2018/4 (N° 158), p. 383-401. DOI : 10.3917/reof.158.0383. URL : <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2018-4-page-383.htm>

**SALLES** Denis, 2006. *Les défis de l'environnement, Démocratie et efficacité.*

**SCARWELL** Helga-Jane, **FLAMANC** Sophie. *Chapitre 6. Quand les changements climatiques transfèrent l'action publique du champ de l'expertise à la prise de décision politique : Agir face au réchauffement climatique ? Comment les acteurs politiques se sont emparés de cette question ?* In : *Le changement climatique : Quand le climat nous pousse à changer d'ère* [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2010.

DOI: <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.15020>.

**THAREAU**, Bertille & **FABRY**, Mathilde, 2015. "*Mobiliser les agriculteurs pour le climat sans en parler... Réflexions sur des apprentissages inachevés,*" - *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement (RAEStud)*, Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), vol. 96(4), Novembre 2015.

**TOUZARD** Hubert, « Consultation, concertation, négociation. Une courte note théorique », *Négociations*, 2006/1 (n° 5), p. 67-74. DOI: 10.3917/neg.005.0067. URL: <https://www.cairn.info/revue-negociations-2006-1-page-67.htm>

## SITOGRAFIE

**ADEME.** PCAET. *Territoire & climat: mobilisons nos énergies* : <http://www.territoires-climat.ademe.fr/>.

**Communauté de Communes des Luys en Béarn** : <https://www.cclb64.fr>

**Communauté de Communes des Luys en Béarn-PCAET** : <https://www.cclb64.fr/pcaet>

**Réseau Action Climat** : <https://reseauactionclimat.org/>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Les intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (source personnelle, 2021).....	26
Carte 2 : Carte d'occupation des sols du territoire de la CCLB (ALTEREA, 2018).....	27
Carte 3 : Répartition des réponses au questionnaire « en ligne » du PCAET de la CCLB (source personnelle, 2021) .....	40
Carte 4 : Répartition de la population des communes de la CCLB (source personnelle, 2021).....	40
Carte 5 : Répartition des exploitations réalisant de la « vente directe » à la ferme (source personnelle, 2021).....	48
Carte 6 : Répartition des entretiens semi-directifs réalisés avec les agriculteurs du territoire dans le cadre du PCAET de la CCLB (source personnelle, 2021).....	66
Figure 1: Les finalité politiques de la concertation (ETD/Association 4D, 2010).....	12
Figure 2 : Echelle des participations.....	13
Figure 3 : Chronologie de la démarche d'élaboration d'un PCAET (source personnelle, 2021).....	14
Figure 4: Articulation du PCAET avec les documents de planification (ADEME, 2016).....	24
Figure 5 : Actions en faveur du développement durable sur le territoire des Luys en Béarn (CCLB, 2019).....	28
Figure 6 : Affiche d'annonce de la démarche de la concertation dans le cadre du PCAET de la CCLB (concertation PCAET CCLB, 2021).....	42
Graphique 1 : Lien simplifié des 286 enquêtés vis-à-vis du territoire de la CCLB.....	36
Graphique 2 : Liens détaillés des 286 enquêtés vis-à-vis du territoire de la CCLB (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	37
Graphique 3 : Répartition des 286 enquêtés par sexe (concertation PCAET CCLB, 2021).....	38
Graphique 4 : Répartition des enquêtés par sexe et âge (concertation PCAET CCLB, 2021).....	38
Graphique 5 : Catégories socioprofessionnelles des enquêtés (concertation PCAET CCLB, 2021).....	39
Graphique 6 : Situation des travailleurs enquêtés selon leur sexe (concertation PCAET CCLB, 2021).....	42
Graphique 7 : Que mettez-vous en pratique dans votre domicile pour réduire votre consommation énergétique ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	45
Graphique 8 : Où avez-vous l'habitude de faire vos achats alimentaires ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	46
Graphique 9 : Où se rendent les enquêtés qui multiplient les lieux d'achats alimentaires ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	47
Graphique 10 : Les actions mises en place par les enquêtés résidants sur le territoire en matière de tri des déchets (concertation PCAET CCLB, 2021).....	49
Graphique 11 : Sur votre lieu de travail, avez-vous la possibilité de trier vos déchets ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	50
Graphique 13 : Habituellement, quel(s) mode(s) de déplacement utilisez-vous pour vos trajets domicile-travail ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	51
Graphique 12 : Parmi les modes de déplacements suivants, lesquels utilisez-vous le plus souvent pour vos trajets quotidiens ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	51
Graphique 14 : Sur votre lieu de travail, des actions pour limiter les effets du changement climatique sont-elles mises en place ? (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	52

Graphique 15 : Sur votre lieu de travail, quelles actions sont mises en place pour limiter les effets du changement climatique ? (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	53
Graphique 16 : Quelles sont, selon vous, les thématiques prioritaires à développer sur le territoire de la CCLB en matière de lutte contre le changement climatique ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	55
Graphique 17 : Quels services de transport pourraient être les plus développés pour que les travailleurs du territoire se rendent sur leurs lieux de travail (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	56
Graphique 18 : Les modes de transports les plus importants à développer, selon les habitants du territoire, à l'échelle du territoire intercommunal (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	56
Graphique 19 : Ce qui pourrait motiver les 78 travailleurs enquêtés à changer de mode de transport pour se rendre au travail (concertation PCAET CCLB, 2021).....	56
Graphique 20 : Ce qui serait, selon les enquêtés résidents sur le territoire, le plus important à développer et qui pourrait les inciter à changer de mobilité (concertation PCAET CCLB, 2021).....	57
Graphique 21 : Quels sont les freins actuels pour que vous consommiez en circuits-courts ? (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	58
Graphique 22 : Qu'est ce qui pourrait vous inciter à être acteur de la transition énergétique ?(concertation PCAET CCLB, 2021) .....	60
Graphique 23 : Les actions les plus importantes à mettre en place, selon les habitants du territoire, en matière de réduction des déchets (concertation PCAET CCLB, 2021).....	61
Graphique 24 : Diversité des productions agricoles présentes sur le territoire de la CCLB (Chambre de l'agriculture 64, 2018).....	64
Graphique 25 : La diversité des systèmes de production agricole des agriculteurs enquêtés (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	67
Graphique 26 : Répartition des systèmes de production selon les agriculteurs enquêtés (concertation PCAET CCLB, 2021).....	67
Graphique 27 : Les différentes perceptions du changement climatique des agriculteurs enquêtés (concertation PCAET CCLB, 2021).....	70
Graphique 28 : Selon vous, comment se manifeste le changement climatique ? (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	71
Graphique 29 : Comment le changement climatique impacte-t-il votre activité ? (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	75
Graphique 30 : Si le changement climatique continue, à votre avis, quelles seront les conséquences sur l'agriculture d'ici une cinquantaine d'années ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	78
Graphique 31 : Selon vous, l'agriculture a-t-elle un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	81
Graphique 32 : Selon vous, quel rôle peut jouer l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique ?.....	81
Graphique 33 : Quelques exemples d'évolutions techniques mises en place par les agriculteurs enquêtés pour s'adapter face au changement climatique (concertation PCAET CCLB, 2021).....	82
Graphique 34 : Selon vous, quels sont les freins et limites qui vous empêchent de vous investir davantage dans cette lutte ? (concertation PCAET CCLB, 2021).....	85
Graphique 35 : Selon vous, que pourrait faire la CCLB pour vous accompagner ? (concertation PCAET CCLB, 2021) .....	86

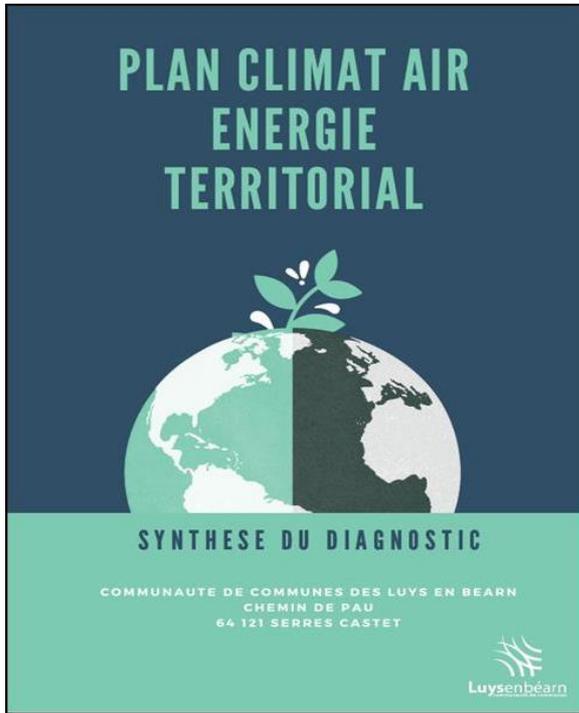
## **TABLE DES ANNEXES**

**Annexe 1** : *Aperçu du document de synthèse et d'information de la démarche de PCAET diffusée auprès des élus et du grand public en amont de la concertation* .....100

**Annexe 2** : *Aperçu du codage réalisé à partir des entretiens semi-directifs menés auprès des agriculteurs du territoire de la CCLB*..... 101

## ANNEXES

### Annexe 1 : Aperçu du document de synthèse et d'information de la démarche de PCAET diffusée auprès des élus et du grand public en amont de la concertation (CCLB,2021)



SOMMAIRE	
AVANT PROPOS	1
QU'EST CE QU'UN PCAET ?	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le PCAET, un document réglementaire de transition écologique et énergétique</li> <li>Phases d'élaboration et contenu du PCAET</li> <li>Le PCAET, quelles conséquences sur mon territoire ?</li> <li>La gouvernance du PCAET de la CCLB</li> <li>Tous acteurs du PCAET</li> </ul>	
QU'EN EST IL DU PCAET DE LA CCLB ?	7
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire en quelques chiffres</li> <li>Etat d'avancement de la démarche d'élaboration du PCAET</li> <li>Les éléments clés émanant du diagnostic de vulnérabilité                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations énergétiques du territoire</li> <li>La production d'énergies renouvelables</li> <li>Les émissions des gaz à effet de serre du territoire</li> <li>Les polluants atmosphériques</li> <li>La vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique</li> </ul> </li> </ul>	
LA CCLB, UN TERRITOIRE MAITRE DE SON AVENIR	13
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs</li> <li>Les potentiels de réduction</li> <li>Les leviers d'action</li> </ul>	
LEXIQUE	15

### QU'EST CE QU'UN PCAET ?

**Le PCAET, un document réglementaire de transition écologique et énergétique**

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Ce document doit être mis en place, par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, pour une durée de 6 ans et doit s'articuler avec les différents documents d'urbanisme et de planification suivants :

Détails sur les documents de loi

### QU'EN EST-IL DU PCAET DE LA CCLB ?

**Les éléments clés émanant du diagnostic de vulnérabilité**

- Consommations énergétiques du territoire

La consommation énergétique du territoire	
Pétrole, charbon	94%
Electricité	28%
Bois-énergie	8%
Gaz	7%
Agro-carburants	8%
Transports routiers	35%
Résidentiel	80%
Tertiaire	12%
Agriculture	8%
Industrie	6%

241 GWh  
208 GWh  
82 GWh  
53 GWh  
42 GWh

**685,76 GWh/an**  
C'est la consommation énergétique du territoire en 2014  
Soit 24,68 MWh/habitant/an (en 2014)

L'objectif à l'horizon 2050 est de réduire les consommations énergétiques de 50%, soit atteindre 12,29 MWh/hab.

**La facture énergétique**  
**97,45** millions d'euros net par an  
soit 3 492,33€/habitant/an de facture énergétique moyenne pour un habitant

**Qu'est ce qu'un diagnostic de vulnérabilité ?**  
Il évalue les conséquences observées ou attendues du changement climatique sur l'organisation et le fonctionnement d'un territoire.  
Le diagnostic territorial a été conçu à partir de différentes données fournies par :  

- Le bureau d'étude ALTEREA
- L'Observatoire régional ATMO Nouvelle-Aquitaine
- L'outil ALDO développé par l'ADEME
- DDRM Nouvelle-Aquitaine

Le changement climatique est un phénomène naturel mais l'activité humaine a largement contribué à son accentuation.



## TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
<b>LE PCAET, UN DOCUMENT CONÇU ENTRE REGLEMENTATIONS DESCENDANTES ET SINGULARITES TERRITORIALES .....</b>	<b>17</b>
1. <i>LES POLITIQUES CLIMATIQUES A L'ORIGINE DES PCAET .....</i>	<i>17</i>
1.1. <i>Vers une prise en compte du problème climat à l'échelle internationale.....</i>	<i>17</i>
1.2. <i>L'Europe et les prémices de sa politique environnementale.....</i>	<i>18</i>
1.3. <i>La stratégie climatique à la française .....</i>	<i>19</i>
1.4. <i>La construction locale du problème climat .....</i>	<i>20</i>
1.5. <i>Le PCAET, le dernier né des politiques climatiques à l'échelle locale.....</i>	<i>21</i>
2. <i>LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES LUYS EN BERN, UN TERRITOIRE RURAL A L'EPREUVE DE L'ELABORATION DE SON PREMIER PLAN CLIMAT.....</i>	<i>25</i>
3. <i>APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA CONCERTATION MENEES PAR LA CCLB DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE SON PLAN CLIMAT.....</i>	<i>30</i>
<b>UN GRAND PUBLIC AMBITIEUX ET FORCE DE PROPOSITIONS POUR LE PLAN CLIMAT .....</b>	<b>35</b>
1. <i>DES ENQUETES PRATIQUANT D'ORES ET DEJA DES ECOGESTES EN FAVEUR DU CLIMAT .....</i>	<i>43</i>
2. <i>DES PRIORITES ET ATTENTES MAJEURES DE LA PART DU GRAND PUBLIC POUR LE PLAN CLIMAT .....</i>	<i>54</i>
<b>LE MONDE AGRICOLE : UN SECTEUR CLE DU TERRITOIRE A LA FOIS VICTIME ET ACTEUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>63</b>
1. <i>DES AGRICULTEURS TEMOINS ET CONSCIENTS DE L'EXISTENCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</i>	<i>68</i>
2. <i>L'AGRICULTURE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DES LUYS EN BERN, UNE ACTIVITE CONSCIENTE DE SA VULNERABILITE AUJOURD'HUI ET DEMAIN .....</i>	<i>74</i>
3. <i>L'ADAPTATION AU CŒUR DES PRATIQUES AGRICOLES A L'ECHELLE DE LA CCLB.....</i>	<i>80</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>89</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>93</b>
<b>SITOGRAFIE.....</b>	<b>96</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>97</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>99</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>100</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>102</b>
<b>DECLARATION ANTI-PLAGIAT .....</b>	<b>103</b>
<b>RESUMÉ.....</b>	<b>104</b>
<b>MOTS-CLES.....</b>	<b>104</b>



**PRENDRE EN COMPTE LA POPULATION LOCALE DANS  
L'ELABORATION DES PCAET**  
**L'exemple de la communauté de communes des Luys en Béarn**

**Mélanie CABE**

Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Département de Géographie-Aménagement  
Laboratoire Passages – UMR 5319 – CNRS/UPPA

**RESUMÉ :**

Le mémoire présent explore la manière dont les collectivités locales françaises ont progressivement pris en compte les enjeux climat énergie dans leurs politiques locales et ceux, notamment à travers la démarche des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) qui leur a été confiée récemment. L'exemple de l'élaboration du tout premier PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn, nous permettra de considérer la complexité de cette nouvelle tâche qui leur est confiée et auquel toute la réussite repose sur l'engagement et la participation active des différentes parties prenantes du territoire à la démarche : élus, associations, entreprises, citoyens...

Si une information et communication large sont nécessaires pour contribuer à la sensibilisation et à l'accompagnement d'un changement culturel et comportemental à l'échelle locale, l'exemple de la stratégie de concertation initiée par la Communauté de communes nous démontre tout l'intérêt des choix méthodologiques et de celui des outils qui sont exploités dans le cadre de cette démarche au nom de sa réussite.

**MOTS-CLES :**

Plan Climat Air Energie Territorial – concertation – Communauté de communes des Luys en Béarn – méthodologie – politique climatique